



Programme Développement Durable « CASA'VENIR »

Bilan annuel des actions

2020



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.1 Rationaliser les déplacements pendulaires et développer le télétravail

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sophia Antipolis, poumon économique de la CASA, concentre chercheurs, enseignant et industriels. Celle-ci compte aujourd'hui 2500 entreprises, employant 40000 personnes, ce qui en fait le premier secteur d'activité économique du point de vue de l'emploi (environ 45% des emplois du territoire). Les espaces résidentiels sont cependant éloignés de cette technopole, entraînant de fait un nombre important de déplacements quotidiens. Les trajets lieu de résidence – lieu de travail représentent une grande partie des transports quotidiens : 17% des déplacements se font pour une activité professionnelle, ce qui représente 26% des distances parcourues et 32% des consommations énergétiques.

Chercher à minimiser l'impact écologique des déplacements domicile-travail appelle donc à s'intéresser entre autres à la mobilité des travailleurs de Sophia Antipolis, dont la majorité se déplace aujourd'hui encore en voiture individuelle. Cette situation sur la technopole se justifie par le manque d'offres et d'infrastructures dédiées aux modes alternatifs : manque sur lequel oeuvre la CASA. Elle se justifie également par l'abondance de places de stationnement dans les entreprises. De fait, il est nécessaire de chercher à agir sur la volonté de changement de comportement. Elle envisage d'engager des démarches ciblées sur Sophia Antipolis et reposant notamment sur l'implication des entreprises à travers les PDE et PDIE. En complément, elle souhaite également développer des mesures incitant à la réduction simple de la demande de déplacements. A cet effet, la promotion du co-working, ainsi que du télétravail constituent deux possibilités susceptibles d'avoir un impact significatif sur ces types de déplacement (télétravail partiel pour désengorger les accès à Sophia Antipolis entre autre).

Les sous-actions opérationnelles

1.1.1. Inciter au développement et accompagnement de Plans de Mobilité Entreprise (PMIE) et Administration (PMA) intégrant notamment les aspects de décalage des horaires, visioconférence et téléconférence

- > Participation aux groupes de travail du PMIE de Sophia Antipolis ;
- > Co organisateur du Challenge de la Mobilité 2020 aux côtés de l'ADEME et du Sophia Club Entreprises ;
- > Distribution de flyers par boitage sur Sophia pour proposition de stands Mobilité en entreprises ;
- > Tenue de stands Mobilité en entreprises (5 événements physiques, 5 événements en visio).

1.1.2. Renouveler des expérimentations de navettes sans chauffeur sur Sophia Antipolis

- > Sophia Antipolis lauréate de l'appel à projet Expérimentation du Véhicule Routier Autonome (EVRA), intégrée dans le consortium Expérimentation de la Navette Autonome (ENA) pilotée par l'Université Gustave Eiffel. Le projet est de faire circuler deux navettes dans la circulation générale entre la station Saint Philippe du bustram Antibes-Sophia et l'avenue Roumanille pour desservir une zone d'entreprises aujourd'hui sans desserte en transports en commun.
- > préparation de l'expérimentation Sophia Antipolis : visites de terrain, analyse de faisabilité, avec les partenaires du consortium ENA, pour une mise en service en janvier 2022.

1.1.3. Développer le télétravail, la visio et téléconférence, et déployer des espaces de travail relais dans le Moyen et le Haut Pays

- > La crise sanitaire covid19 a conduit à un arrêt de l'activité en présentiel lors du premier confinement, avec un pivot pour Sophia Antipolis qui s'est fait pour les entreprises sur le télétravail, la visioconférence, le distanciel. De nouveaux usages numériques sont apparus, pourtant au sein d'entreprises majoritairement "techs", qui ont toutefois du adapter un nouveau rythme de télétravail avec leurs collaborateurs. Au-delà de Sophia Antipolis la CASA opère une pépinière dans le moyen-pays à Chateaufort permettant aux entrepreneurs un développement de leur activité en lien avec d'autres entreprises.
- > Le déploiement de la fibre s'est accéléré sur le territoire et permet un accès au haut débit pour tous, avec plus de possibilités pour le développement économique (e-commerce, etc) qui devient vital en période de crise sanitaire et confinement.
- > Entre 25% à 50% d'entreprises ont repris une activité présentielle encadrée depuis le déconfinement sur la technopole (notamment entreprises étrangères qui ont des politiques strictes).

En interne au sein des services de la CASA :

- > mise à disposition massive d'outils portables (ordi, tablettes, téléphone, accès à distance) pour la poursuite des missions depuis leur domicile afin de pouvoir éviter les ruptures de continuité d'activité et de permettre l'efficacité complète des missions. (quasiment 100% des agents ont

pu télétravailler depuis son domicile - sauf si en ASA ou métier incompatible avec le télétravail).

- > Le développement depuis 2 années de certaines applications (Office 365, Sharepoint On-line....) a permis une grande réactivité/ développement du travail distanciel et introduit un facteur de changement important dans l'organisation..
- > La période de confinement a permis des actions lourdes sur des mises à jour ou des modifications de matériels sur le Business Pôle et certains sites CASA qui sont aujourd'hui tous équipés (et à 70% fibrés en 2020) et interconnectés sur une boucle numérique CASA-Sophia.

1.1.4. Développer, promouvoir et animer un réseau de co-working

- > Depuis 2019 des programmes immobiliers sur Sophia Antipolis s'intensifient, avec à horizon 2024 environ 80 à 100 000 m² de nouveaux espaces tertiaires déployés, la plupart sur des sites anciens déconstruits et requalifiés à neuf, avec de nouveaux standards en matière d'énergie et de développement durable. Sur l'ensemble des programmes tertiaires sont prévus des centres de coworking et de flex-office (avec les enseignes FLEX'O, NEWTON Office, COWORKOFFICE, ...), qui compléteront le Business Pole opéré par la CASA et les 11 centres d'affaires existants sur Sophia Antipolis offrant tous des espaces coworking.
- > Mise en réseau des pépinières d'entreprises dans le cadre du Pole métropolitain « Cap'Azur »: harmonisation tarifaire et mise à disposition d'espace de coworking et des salles de réunions gratuitement pour les entreprises et les coworkers hébergés à *InnovaGrasse*, *CréaCannes*, *Business Pole* et *Starteo*.
- > Flexibilité de l'offre de coworking développée au sein du Business Pole : tarif dès la demi-journée sans abonnement.



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.2 Mettre en oeuvre le Plan Vélo et promouvoir les modes actifs

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Contexte

Le bilan GES de la CASA, réalisé dans le cadre du PCET Ouest 06 met en évidence la forte consommation énergétique liée à la mobilité quotidienne : celle-ci représente en effet 470GWh/an, soit 59% des consommations du territoire. Même pour les distances inférieures à 5km (ce qui représente 65% des déplacements), la voiture reste le moyen privilégié (avec la marche à pied pour les distances inférieures à 1km). A l'inverse de la voiture, les autres modes de transports se sont relativement peu développés : si 23% des déplacements sont piétons, seulement 4% des déplacements se font en transport en commun et 1% d'entre eux à vélo, selon les données du PDU adopté en 2008.

Etant donnée la place faible occupée par les modes doux (vélo et marche à pied) dans les parts modales du territoire, créer les conditions d'utilisation de ceux-ci s'avère crucial. La CASA fait en conséquence le choix d'appliquer un plan vélo, conçu pour faciliter et encourager la pratique, à la fois par un lien direct et des échanges permanents avec les usagers et par des actions importantes en matière d'aménagement de l'espace public : création de pistes cyclables, de zones partagées, de sentiers, de garages à vélos...

Les sous-actions opérationnelles

1.2.1. Création et animation de la communauté d'usagers du vélo sur Sophia, avec mise en oeuvre d'une messagerie instantanée, de réseaux sociaux, d'un comité technique et d'événements annuels conviviaux

- > Concertation avec la communauté du vélo(+ de 900 membres en 2020) sur projets d'aménagements cyclables (RD504, bustram, RD98...) ;



- > Alimentation et réponse de l'outil slack (messagerie instantanée) ;
- > Réunion mensuelle avec l'association Choisir le Vélo.

1.2.2. Exploiter les sentiers piétons de Sophia Antipolis notamment (jalonnement et signalétique) et créer une continuité dans les cheminements de modes actifs à l'échelle du territoire

- > identification des cheminements piétonniers pour créer un "effet campus" entre les sites d'enseignements supérieurs et les résidences étudiantes
- > identification des voies nécessitant la réalisation de trottoirs et la sécurisation des passages piétons. 2 axes priorités: RD98, RD504 en lien avec le CD06. Réflexion sur une délégation de maîtrise d'ouvrage à la CASA pour réaliser ces équipements (études en 2021)

1.2.3. Développer le réseau cyclable et agir pour supprimer les « points noirs » du réseau

- > Convention partenariale CD06/CASA sur la réalisation d'études et de travaux d'aménagements cyclables sur domaine routier départemental:
 - Réalisation de la RD98-Bouillides (travaux démarrés nov 2020/finalisation début 2021)
 - Réalisation cyclable chemin du Bruguet- Valbonne fin 2020 (cofinancement CASA/CD06/Valbonne)
- > Réalisations propres CASA
 - Liaison campus Sophi@tech rue Fernand Léger: début des travaux octobre 2020
 - Aménagements cyclables le long du busram Route de Grasse: début des travaux septembre 2020
- > Réalisations propres au Département des Alpes Maritimes sur Sophia :
 - RD604: route des Macarons
 - RD198:route des Crêtes
 - RD98: liaison Campus-Pin Montard
- > Piste provisoire confinement, par le Département des Alpes Maritimes :
 - RD6098/ Bord de Mer entre Villeneuve-Loubet et Antibes (étude en cours pour pérennisation de la piste)
- > Etudes d'itinéraires cyclables sur la CASA : Propositions d'aménagements cyclables sur les voiries communales Opio, Roquefort, Vallauris, Antibes pour propositions aux communes
- > Avancée du schéma d'orientation cyclable métropolitain (action commune Pôle Cap'Azur) : identification de 4 axes structurants pour lesquels les 3 agglos s'engagent à ce que les tronçons manquants soient réalisés dans les 5 ans qui viennent (2020 - 2025) , en unissant leurs efforts de maîtres d'ouvrage ou financiers :
 - axe Sophia - Mougins le Haut
 - axe Grasse - Mouans Sartoux - Mougins - Sophia Antipolis - Gare SNCF de Biot
 - axe Eurovélo 8

- conventionnement en cours Ville Antibes/ CD06/CASA pour deux aménagements en centre ville d'Antibes: Port et Général Mezière
- axe Route des Balcons d'Azur (ex voie des chemins de fer de Provence)

1.2.4. Promouvoir les zones partagées (30), limiter à 30km/h et rendre cyclables certaines routes du Moyen Pays, réaménager des espaces consacrés à la voiture pour redonner leur place aux modes actifs

- > Modification d'arrêtés de tronçons de voirie (en cours 2020) pour limitation à 30 km/h autorisant les double sens cyclables par décret ; mise en place de la signalisation adéquate en partenariat avec les communes suivantes :
 - chemin du Tameyé sur les communes de Valbonne et d'Opio
 - chemin de Peidessalle à Valbonne
 - rues du quartier Garbejaire à Valbonne
 - chemin de Villebruc à Valbonne (2020)

1.2.5. Déploiement d'un réseau maillé de garages sécurisés pour les vélos (notamment vélos électriques)

- > Mise en place de 150 arceaux sur Sophia et communes avoisinantes, par le Département des Alpes Maritimes ;
- > Installation d'une consigne collective vélo - Biot Saint Philippe - Sophia Antipolis ;
- > Notification d'un marché CASA en groupement de commandes (2020-2023) avec les communes pour l'acquisition de stationnements vélos dont les consignes vélos.

1.2.6. Promouvoir les modes actifs en complément de l'utilisation du TCSP et étendre l'usage du vélo au-delà de Sophia

- > études lancées par la CASA pour des aménagements cyclables situés sur les communes avoisinantes de Sophia permettant de compléter le maillage d'accès à la technopole (Le Rouret, Opio, Valbonne, Vallauris...)
- > lancement de la démarche de jalonnement autour de la technopole (premiers itinéraires équipés en 2021)
- > Notification d'un marché de groupement de commande sur le territoire CASA permettant la promotion de la pratique cyclable sur chacune de 20 communes partenaires.

1.2.7. Poursuivre l'animation de la Casa du Vélo

- > Animation de la CASA du vélo à Valbonne par l'association Choisir le Vélo dans le cadre d'un conventionnement CASA/Choisir le Vélo (25 K€/an de subvention de fonctionnement - 2 permanences à Valbonne, 1 à Antibes, organisation des prêts de vélo, atelier collaboratif)
- > Commande de 10 nouveaux VAE (en plus des 20 VAE déjà livrés en 2019) pour la mise à disposition auprès de salariés et d'étudiants pour une durée de 15 jours
- > Achat d'une machine à graver les vélos, pour lutter contre le vol

- > Animation d'un accueil vélo place Guynemer à Antibes (antenne de la CASA du Vélo) géré par l'association Choisir le Vélo



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.3 Rendre les transports en commun plus attractifs en améliorant la qualité de l'offre proposée

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le service de transports urbains Envibus propose aux usagers du territoire deux types de service : 27 lignes régulières présentes principalement sur la bande littorale et sur Sophia Antipolis, et le service de Transport A la Demande (TAD) sur des zones définies. Le service proposé est en constante amélioration avec récemment l'installation du Wi-fi à bord, le développement d'un compagnon de mobilité et la création en cours du Bus tram.

Cependant, la part modale des transports en commun reste à améliorer et la CASA envisage donc de poursuivre ses efforts en renforçant son offre sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

1. Mettre en place un BHNS sur site propre entre Antibes et Sophia

- > engagement des travaux Route de Grasse : 1.6 kms de site propre supplémentaire intégrant les pistes cyclables et trottoirs.

2. Poursuivre l'adaptation de l'offre de transports en commun aux attentes et au territoire

- > Durant l'année 2020, du fait de la crise sanitaire, des ajustements permanents ont été apportés au réseau pour s'adapter au plus juste au besoin de déplacements.
- > Sécurisation de la traversée de la Valmasque par le Bus-Tram ;
- > Une concertation Grand Public a été engagée pour recueillir les besoins des usagers en octobre 2020 (3000 répondants, dont 2300 en numérique et 700 en face à face).

- > Conformément à la LOM, un Comité des Partenaires a été créé en 2020 (usagers, employeurs). Recueil de leur avis consultatif sur les changements d'offres, de tarification de VT et de modification de PDM.

3. Evaluer la satisfaction autour des TC au travers de panels clients et non-clients

- > Conformément à la LOM, un Comité des Partenaires a été créé.
- > Une concertation Grand Public a été engagée pour recueillir les besoins des usagers (3000 répondants, dont 2300 en numérique et 700 en face à face)
 - Les personnes déjà clientes du réseau Envibus, occasionnelles ou régulières ont des attentes liées: à la fréquence de passage des bus, à l'amplitude horaire proposée, à la ponctualité.
 - Concernant les personnes ne prenant pas ou très peu le bus, les attentes se dirigent plus vers : la mise en oeuvre d'une meilleure offre de transport collectif (concurrentielle à la voiture), le développement d'une information plus lisible et la mise en oeuvre de services personnalisés.

4. Améliorer la qualité de service

- > Une veille constante est faite concernant la qualité de service du réseau de transport en commun. Des relevés sont effectués quotidiennement (sur le terrain et par contrôle informatique) pour évaluer les objectifs de performance liés à la ponctualité, l'accueil des usagers, la propreté des véhicules, les PMR et la fiabilité des systèmes.
- > Depuis juillet 2019, de nouveaux objectifs viennent compléter les items. Ainsi, 18 objectifs de performance sont désormais évalués pour répondre aux exigences hautes de qualité de service de la CASA.
- > L'année 2020 a néanmoins été perturbée par la crise sanitaire modifiant les conditions d'accueil à bord des véhicules et obligeant la neutralisation de certains indicateurs. (certifications TAD en 2019 et transport scolaire en 2020 - ISO 9001).

5. Faciliter les usages par le développement d'outils numériques

- > De janvier à septembre 2019, des efforts importants ont été consentis pour permettre aux usagers d'être accueillis sur le réseau dans des conditions optimales.
- > L'information des usagers a été accentuée (via le site internet, le twitter et facebook) pour répondre aux demandes d'amélioration. De même des campagnes de SMS ont été réalisées avec plus de 45 000 SMS envoyés aux usagers.
- > Dans le même temps le ticket mobile se développe et la e-boutique enregistre de nombreuses ventes.
- > Le WIFI est disponible sur plus de 85 points d'accès et il a été enregistré pour les 9 premiers mois de l'année plus de 180 000 connexions.
- > Un logiciel de réservation en ligne pour le TAD (PADAM) est en expérimentation sur deux zones. Au 1er octobre (mise en service le 15 juillet) on compte 2 495 inscrits et 15 945 réservations ont été effectuées.

- > La promotion des services numériques de transports a été renforcé du fait de la crise numérique et de la restriction de l'accueil physique des usagers: arrêt de la vente à bord remplacé par la E-boutique, renseignements sur horaires sur le site Envibus et non en agence de vente.

6. Travailler en collaboration avec les AOMT des territoires voisins notamment l'ouest 06

Les Communautés d'agglomération du Pays de Grasse, Cannes Lérins et Sophia Antipolis et la Communauté de communes Alpes d'Azur réunies sous l'égide du Pôle Métropolitain CAP AZUR, ont opté pour une stratégie commune en faveur d'une mobilité plus durable et plus respectueuse de l'environnement en :

- > complétant le «compagnon de mobilité» , application articulant les réseaux de transport public entre eux, en ajoutant les lignes interurbaines régionales (ZOU) et un module vélo (mise en service 2021) ;
- > coordonnant leurs services de transport à la demande pour personne à mobilité réduite (depuis juillet 2019) ;
- > promouvant la pratique du vélo en consolidant un schéma d'orientation cyclable métropolitain basé sur 4 axes structurants et en harmonisant leurs actions de sensibilisation, d'information et d'animation autour du vélo au quotidien via l'association choisir le vélo.

7. Améliorer l'accessibilité des transports en commun et l'adaptation aux PMR

- > 13 arrêts Charte PMR réalisés sur CASA - travail positif en commission intercommunale d'accessibilité ;
- > exploitation du service "Handi Mobilité" sur Cap Azur ;
- > 2 000 titres CCAS PMR délivrés ;
- > création d'un titre Accompagnant PMR aux mêmes conditions tarifaires.



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.4 Développer le co-voiturage, notamment dynamique

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Près de 67% des déplacements s'effectuent en voiture individuelle sur le territoire de la CASA, ce qui entraîne de nombreux désagréments : saturation des axes de circulation, fortes émissions de gaz à effet de serre... Dans la mesure où le co-voiturage permet de réduire considérablement le nombre de véhicules, son développement constitue donc un enjeu fort pour améliorer la qualité de vie des habitants. Trois sites de covoiturage dynamique sont actuellement disponibles pour mettre en lien les covoitureurs sur le territoire de la CASA, et l'enjeu est maintenant d'ancrer leur utilisation dans les habitudes des habitants en incitant et en facilitant encore leur utilisation. Il s'agit de : Klaxit, Boogi et Ridygo.

Les sous-actions opérationnelles

1.4.1. Soutenir les projets concourants au développement de solution de covoiturage dynamique

- > promotion du covoiturage dynamique lors des stands et événements mobilités (5 en entreprise / 5 stands à destination du grand public pendant la semaine de la mobilité)
- > inscription des 3 applications (Boogi, Ridygo, Klaxit) lauréates de l'appel à projet dans le "Guide de Déplacements du Quotidien" de la CASA.
- > acquisition d'un module covoiturage dans le compagnon de mobilité Cap Azur (pour mise en oeuvre 2021).

1.4.2. Créer un réseau maillé de parkings dédiés ou espaces de dépose, de places réservées au covoiturage

- > Des places réservées au covoiturage ou possibles pour le covoiturage sont disponibles sur 14 parkings du territoire. (Antibes, Biot, Chateauneuf, Opio, Roquefort, Valbonne, Vallauris, Villeneuve janvier 2020...),
- > 16 autres lieux sont identifiés, pour valorisation en tant que parking d'écomobilité à partir de 2021.

1.4.3. Mobiliser des fonds comme le versement Transport pour développer le covoiturage

- > Cette action est en attente des avancées de la preuve de covoiturage, actuellement développée par la start-up d'Etat beta.gouv.fr.
- > La mesure est également en attente de la stabilisation du Versement Mobilité, dont le montant perçu par la collectivité est en nette baisse du fait de la crise sanitaire et sociale.



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.5 Favoriser l'intermodalité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les besoins en mobilité sur le territoire de la CASA sont importants : le territoire est vaste et divisé selon une logique fonctionnelle, les comportements sont marqués par une forte dépendance à la voiture et les offres alternatives restent peu attractives auprès des habitants. En outre, les habitudes en matière de transport sont profondément ancrées, ce qui rend leur évolution difficile. L'intermodalité apparaît alors comme une solution pertinente pour allier les avantages de chacun de ces modes de transport tout en limitant leurs contraintes.

La CASA s'est déjà investie sur ce sujet en créant un premier pôle d'échanges à Antibes, permettant aux usagers de combiner modes doux, voiture et différents modes de transports en communs (train, bus, et bientôt un bus-tram...) en réunissant les services nécessaires à ces pratiques en un lieu central. L'idée est désormais de renforcer cette politique récente relative aux déplacements multimodaux, de la rendre cohérente et de coordonner les déplacements à l'échelle de l'agglomération, pour lutter efficacement contre l'autosolisme. Dans cet objectif, la CASA souhaite agir sur la mise en cohérence des différents systèmes de transports ainsi que sur la facilitation des « transitions » d'un transport à l'autre en améliorant l'information en temps réel.

Les sous-actions opérationnelles

1.5.1. Elaborer un schéma des lieux d'intermodalité et développer les zones d'échanges intermodales (TC, garages sécurisés vélo, parkings-relais, zones de rencontre covoiturage...)

- Des places réservées au covoiturage ou possibles pour le covoiturage sont disponibles sur 14 parkings du territoire. (Antibes, Biot, Chateauneuf, Opio, Roquefort, Valbonne, Vallauris, Villeneuve...);
- 16 autres lieux sont identifiés, pour valorisation en tant que parking d'ecomobilité

1.5.2. Participer à l'élaboration d'une tarification commune entre le réseau TER, interurbains et les réseaux urbains du 06

- Un travail de fond a été mené avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du département afin d'offrir aux usagers un carte unique permettant de traverser et utiliser les réseaux qui la composent. L'aboutissement de ce projet a permis en 2020 la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire attractive "Pass Sud Azur", zonale, permettant des déplacements libres entre les bus locaux, les bus départementaux et les trains régionaux.

1.5.3. Développer et améliorer l'information en temps réel des transports collectifs pour optimiser l'intermodalité, développant les fonctionnalités du CM sur le vélo, le réseau TER, le covoiturage...

- lancement du marché d'acquisition de nouveaux modules pour le compagnon de mobilité Cap Azur. En plus de l'information en temps réel sur les trois réseaux de transports de CASA, CAPG et CACPL sera apportée une information en temps théorique sur le TER et les lignes interurbaines régionales, ainsi qu'un module Vélo et un module Piéton avec calcul d'itinéraire et temps de parcours adapté à ces modes actifs.

1.5.4. Promouvoir l'intermodalité, notamment les atouts du collectif et du partagé (temps libéré, gagné, fatigue évitée...), particulièrement sur Sophia Antipolis

- > -installation d'une consigne collective vélo à la station Saint Philippe, mise à disposition des entreprises de l'avenue Roumanille pour permettre la desserte du dernier kilomètre à vélo et favoriser ainsi une intermodalité vélo/bus.
- > des arceaux ou des boxes vélo sont disponibles à chaque station de la ligne A du réseau Envibus (bustram Antibes Sophia Antipolis) ;
- > mise à disposition de vélos VAE pour tester les trajets domicile-travail au sein de la CASA.
- > Organisation de réunions de concertation entre les différents sites universitaires et écoles d'ingnieurs/business scholl de Sophia Antipolis afin d'harmoniser les liaisons douces pour favoriser les déplacements inter-campus (INRIA, DSTI, SKEMA, POLYECH, Campus Sophiatech, CNRS, Mines, ...). Par ailleurs Les nouveaux programmes immobiliers en cours de construction ou à l'état de permis de construire, ou projets, proposent tous des parkings à vélo et sites de recharge spécifiques afin de favoriser la liaison inter-sites de la technopole. (ex : programme CENTRIUM proposera à la livraison 124 places de parking vélo+recharge).
- > la CASA a décidé de l'implantation de son futur POLE INNOVATION sur le site de Sophiatech, en lien avec les cheminements vélos et piétons, mais aussi sur le tracé du Bustram, qui reliera le centre et la gare d'antibes directement au Pole Innovation, pour limiter les véhicules.



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.6 Changer les perceptions concernant les offres alternatives à l'autosolisme par l'évènementiel et la sensibilisation

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le territoire est marqué par la faible utilisation des transports en commun et des modes actifs. C'est l'utilisation de la voiture individuelle qui prime avec une importante motorisation des ménages (40% des ménages possèdent au moins deux véhicules).

Les caractéristiques de la mobilité dans le territoire de la CASA impliquent des actions combinées : proposer des moyens de transports alternatifs mais aussi, et surtout informer sur ces modes nouveaux. Offrir la possibilité de changer ne suffit pas, il faut aussi accompagner et sensibiliser pour faire connaître les solutions et changer les habitudes. C'est dans cette logique que la CASA souhaite organiser des événements d'information et de sensibilisation, et assurer ainsi ses missions de Conseil en Mobilité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable.

Les sous-actions opérationnelles

1.6.1. Organiser des défis mobilité et événements participatifs autour de la thématique du multimodal

De manière générale, année 2020 peu propice aux événements du fait de la crise sanitaire. Néanmoins:

- > co organisation avec le Sophia Club Entreprises et l'ADEME du Challenge de la Mobilité 2020 ;
- > organisation de convoi-vélos lors du Challenge de la Mobilité 2020 ;

- > tenue de stands d'essais de vélos à assistance électrique (1ers dimanches du mois en bord de mer d'Antibes) , en lien avec Choisir le Vélo.

1.6.2. Promouvoir le covoiturage du quotidien

5 stands d'information en entreprises avec présentation des avantages du covoiturage, même si la crise sanitaire ne crée pas les conditions favorables à la promotion de ce mode incluant une notion de promiscuité physique.

1.6.3. Promouvoir le vélo comme moyen de mobilité quotidienne

- > Mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition et à la réparation de vélo ou vélo à assistance électrique(300€ max ou 25% du coût du vélo / budget : 60 000€) ;
- > Permanences d'informations à la CASA du Vélo : conseils personnalisés sur les itinéraires cyclables, apprentissage de l'entretien de base sur les vélos, mise à disposition de VAE pour une durée de 15 jours auprès des salariés et étudiants de Sophia ;
- > Sensibilisation par le Conseil en Mobilité effectué auprès des entreprises de Sophia, tenue de stands mobilité lors d'événements grand public (Souffleurs d'Avenir, Semaine de la mobilité, etc..) : communication sur les offres existantes, distribution de flyers ;
- > Réalisation d'une cartographie interactive vélo à destination du grand public: informations sur les itinéraires conseillés, accompagné de cartographies, et de commentaires pour renseigner l'utilisateur en fonction des différents tronçons.

1.6.4. Mise en place d'un programme de fidélisation aux transports en commun

Plusieurs actions ont été menées pour permettre l'augmentation de la part modale des déplacements en transports collectifs. Afin de fidéliser les usagers une politique tarifaire attractive est à l'oeuvre. Celle-ci permet de lutter contre l'exclusion sociale avec la pratique de tarifs adaptés mais aussi de replacer le réseau de transport en commun au coeur des déplacements de l'ensemble des publics.

Ainsi, après les décisions 2019 ci dessous:

- > la gratuité pour les antibois/juanais de 75 ans et + (PASS CCAS Sénior) (les autres CCAS des communes peuvent également s'inscrire dans cette démarche),
- > la gratuité (5€/an) pour les PMR (PASS PMR),
- > la gratuité(5€/an) pour les 62 ans et + non imposables (PASS CCAS).
- > Il a été décidé d'aller plus loin en 2020 avec:
- > un pass annuel tout public à 90€/an et 12€/mois
- > un titre Accompagnement PMR à 5€/an (allant avec PASS PMR)



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.7 Favoriser le développement de la mobilité électrique sur le territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les véhicules électriques concourent à l'amélioration de la qualité de l'air de par l'absence d'émission qu'elles génèrent lors des déplacements.

La CASA a ainsi choisi de développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques avec la CAPG et la CAPL dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial déployé au niveau du Pôle Métropolitain. Elle a ainsi déployé sur son territoire un réseau de 34 bornes maillées sur le territoire, le réseau WiiiZ, qu'elle exploite aujourd'hui. En tout c'est ainsi 95 bornes à l'échelle de l'Ouest 06 qui sont en service depuis le printemps 2018.

La CASA comme les autres territoires poursuit le déploiement de bornes sur des secteurs à fortes fréquentations ou des zones de projets.

Les sous-actions opérationnelles

1.7.1. Poursuivre de déploiement le maillage du réseau WiiiZ en installant de nouvelles bornes

En 2020, la CASA a déployé 4 nouvelles bornes (3 Antibes et 1 sur Valbonne) portant le réseau à 41 bornes publiques sur la CASA.

1.7.2. Assurer l'exploitation et la maintenance du réseau WiiiZ

Le réseau WiiiZ, après plus d'un an d'exploitation, présente des résultats positifs.

En 2020, et malgré la crise sanitaire, le nombre de charges est en constante augmentation avec une moyenne de 40 à 50 charges par jour sur la totalité du réseau.

Le réseau à l'échelle de CAP'AZUR a continué de se déployer et compte aujourd'hui 111 bornes de recharge (99 en 2019) dont 41 sur le territoire de la CASA. Le réseau compte 289 abonnés au mois d'octobre 2020.



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 2/ Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement

Action n°2.1 Eviter la surconsommation d'espace et promouvoir la mixité fonctionnelle

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

La CASA est un territoire très attractif avec son climat méditerranéen alliant soleil, mer et montagne. Entre 1999 et 2009, la population de la CASA a connu une augmentation de 18 025 habitants, ce qui a eu pour conséquence la consommation de 695 ha d'espace (sur une superficie totale de la CASA de 483 km²). Si 40% de cette urbanisation récente s'est développée en continuité de l'urbanisation existante (ou dents creuses), générant de ce fait une forme de densification, la CASA reste caractérisée par un tissu urbain diffus. En outre, son organisation territoriale est fortement spatialisée : la technopole présente une forte concentration d'emplois mais peu de logements, lesquels sont essentiellement présents au Sud du territoire. Le Haut et Moyen Pays conservent en revanche la majorité des espaces naturels de l'agglomération.

Ces caractéristiques territoriales appellent de fait à des déplacements importants, générateurs de pollution et de nuisances. Pour endiguer ce phénomène, la CASA souhaite donc poursuivre sa lutte contre l'étalement urbain ainsi que contre la spécialisation de ses territoires en privilégiant la densification dans les zones urbaines, en étudiant la densité et en encourageant la mixité fonctionnelle au cas par cas des futurs projets sur l'ensemble du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

2.1.1. Sensibiliser les communes à la problématique de la surconsommation d'espaces et proposer des outils et des référentiels de mise en oeuvre pour les accompagner (guides, typologies, visites,...)

- > Dans le cadre de l'élaboration du 3eme PLH (Programme Local de l'Habitat) 2020-2025, un recensement des gisements a été fait sur chaque commune de la CASA, ainsi qu'une analyse sur leur accessibilité générale (accessibilité par rapport aux gares; arrêts de bus, pôles d'entreprise, centralités).
- > En 2020, la CASA a engagé la rédaction d'une guide proposant des modèles de rédaction aux communes, afin de mettre en compatibilité leur PLU avec le PLH de la CASA. Ce guide - diffusé au 1er semestre 2021 - proposera également une fiche par commune contenant l'ensemble des gisements recensés, leur accessibilité et leur capacité.
- > Par ailleurs, afin d'accompagner les communes dans la reconstruction d'une offre de logement et de les sensibiliser à la surconsommation d'espace, la CASA a engagé des études sur les logements vacants sur les communes de son territoire, en particulier sur les communes du Haut et Moyen-Pays (préciser nb de communes). Réalisées à l'échelle de la commune, des fiches ont été mises à disposition des élus afin de recenser les logements vacants et de mettre en exergue les potentialités de rénovation sur chaque commune et de production d'une offre de logement ponctuelle, sans consommation de foncier.
- > Enfin, la CASA a élaboré un atlas à destination des élus. Enrichi et documenté, cet atlas est destiné à améliorer la connaissance du territoire sur l'ensemble du parc de logement existant (logement locatif social, accession, logement locatif intermédiaire...)

2.1.2. Poursuivre les études de capacité de réhabilitation sur certains sites déjà construits ou artificialisés (logement, tertiaire, commerce)

En 2020, démarrage des opérations tertiaires CENTRIUM (14 500 m²) et NATURAE (6 000 m²) qui consistent en des opérations de démolition-reconstruction sur des nouveaux standards énergétiques et environnementaux.

2.1.3. Poursuivre les études de capacité et de faisabilité en veillant à proposer une densité et une mixité adaptées à chaque projet (logements ou activités) et à chaque site

Une étude de marché a été réalisée en 2020 par la Direction Habitat Logement. Dans le cadre du programme d'action Coeur de ville, la DHL a réalisé une étude de marché sur le coeur de ville de Vallauris. L'étude a été cofinancée par la ville de Vallauris (50%) et la Banque des territoires (25%)

2.1.4. Intégrer des espaces mutualisés d'usages et de services, et des lieux de rencontre au sein des projets

Sur l'ensemble des programmes tertiaires sont prévus des centres de coworking et de flexoffice (avec les enseignes FLEX'O, NEWTON Office, COWORKOFFICE, ...) ce qui implique de nouveaux services mutualisés à haut niveau de service (restauration, conciergerie, infrastructures de sports portées par le privé, colis, free floating de vélos électriques ou trotinettes), sans compter les 11 centres d'affaires existants sur Sophia Antipolis qui offrent déjà des espaces coworking et services mutualisés.

Le Business Pole opéré par la CASA offre aussi actuellement des services mutualisés aux entreprises, La CASA finance par ailleurs le FABLAB du Campus SOPHIATECH qui offre 300m² d'espaces mutualisés ouverts aux professionnels, étudiants et particuliers autour du prototypage, conception, microélectronique, mécanique avec un parc machine et fablab manager pour accompagner la démarche. Enfin la DDTSA (CASA) co-finance des plateformes scientifiques (équipements de biologie,

physique, biotechs,) ouvertes aux chercheurs et entreprises, ainsi que des plateformes de "puissance de calculs" également ouvertes aux centres de recherches mutualisés et entreprises.

2.1.5. Etablir un comité d'enseignes avec les grands investisseurs

Les comités d'enseignes sont des organes de pilotage, compétents pour discuter de la commercialisation d'espaces marchands, à l'occasion de leur création ou de leur requalification et, a posteriori, lors des changements opérés au sein de ces ensembles commerciaux.

A l'occasion de ces comités, il est demandé aux commercialisateurs d'informer les membres des demandes d'implantation d'enseignes ou d'indépendants, pour décider ensemble de la suite à donner. Les membres veillent au respect du programme et du plan de commercialisation arrêtés avec l'opérateur-investisseur, en tenant compte de la stratégie de développement commerciale communautaire et de la liberté du commerce et de l'industrie.

A l'occasion des séances, le comité d'enseignes rend des «avis consultatifs concertés», qui actent un accord de l'ensemble des parties, mais qui peuvent aussi, le cas échéant, constater un désaccord avec le commercialisateur.

En 2020, un Comité d'enseigne s'est tenu sur le projet Marena Lacan.



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 2/ Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement

Action n°2.2 Promouvoir le changement d'usage des bâtiments obsolètes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Dans la mesure où le SCOT de la CASA prévoit de limiter la consommation d'espace en matière d'aménagement, les projets urbains aujourd'hui menés sont pensés en termes de requalification des lieux déjà artificialisés plutôt que d'urbanisation des espaces vierges. Plusieurs projets de réaménagement sont aujourd'hui à l'étude et comptent bien illustrer cette volonté.

Afin de poursuivre cette logique d'action, la CASA envisage d'étudier le taux d'occupations des bâtiments sur la technopole puisque de nombreuses surfaces dédiées au tertiaire sont inoccupées. Les bâtiments n'étant plus adaptés à l'évolution de la demande actuelle et aux nouvelles formes d'espace de travail, une requalification ou réaffectation de ces espaces apparaît donc nécessaire, sans pour autant changer complètement d'usage, à la fois pour le maintien de l'attractivité de la Technopôle et pour limiter la consommation de foncier. La CASA favorise pour cela les transactions et fait office d'intermédiaire entre opérateurs privés en réhabilitation dont elle fait la promotion et vendeurs.

Les sous-actions opérationnelles

2.2.1. Poursuivre la veille immobilière avec les commerciaux et les propriétaires sur les bâtiments inoccupés ou faiblement occupés (vacance structurelle)

- > Depuis 2019 des programmes immobiliers sur Sophia Antipolis s'intensifient, avec à horizon 2024 environ 80 à 100 000 m² de nouveaux espaces tertiaires déployés, la plupart sur des sites anciens déconstruits et requalifiés à neuf, avec de nouveaux standards énergétiques et hydrologiques, plus végétalisés et optimisés. On peut évoquer CENTRIUM (14 500 m²), NATURAE (6 000 m²) actuellement en chantier et DOW CHEMICALS (19 000m²), THE HIVE (2 300 m²), CANOPEE (à définir), ATHENA, qui sont tous des projets en cours ou au stade de PC

qui favorisent l'utilisation de site déjà minéralisés, construits pour les requalifier à neuf aux standards actuels, et en profiter pour les revégétaliser. Les investisseurs et promoteurs se sont saisis du sujet. D'autres projets à venir sur le même principe. Le projet CANOPEE (env. + de 20 000 m²) sur une friche existante depuis plus de 5 ans, déjà minéralisée (chantier abandonné) est clairement la concrétisation et de ce dialogue instauré entre la CASA/SYMISA et les investisseurs et propriétaires de sites vétustes, vacants, obsolètes.

- > Le développement du site www.sophia-antipolis.fr qui présente l'état de l'offre immobilière tertiaire et assure le lien avec les brokers afin de valoriser le parc tertiaire de Sophia auprès d'utilisateurs potentiels.
- > Participation au Club Immo 06 avec réunions semestrielles.
- > Les salons annuels qui ne se sont pas tenus (SIMI, EXPO-Real et MIPIM)

2.2.2. Identifier les secteurs propices à un changement de destination avec les communes, étudier ces changements de destination et les intégrer dans les PLU

Pas d'études spécifique en 2020

2.2.3. Identifier les bâtiments obsolètes et énergivores et encourager leur rénovation

Cartographie en cours du patrimoine immobilier tertiaire de Sophia finalisée en 2021.



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 3/ Préparer le territoire à la gestion des crises

Action n°3.1 Améliorer la gestion du risque inondation à l'échelle du territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le territoire de la CASA est soumis à des risques d'inondation de plusieurs types : débordement des cours d'eau et vallons côtiers, ruissellements urbains et péri-urbains, ainsi que submersion marine pour les plus fréquents. Les conditions naturelles du site engendrent des aléas pouvant être très sévères : relief avec fortes pentes, régime d'orages méditerranéens (ou cévenols) avec les intensités de pluie records sur des courtes durées, évacuations en mer contrariées par les effets de houle, etc.; L'urbanisation, le développement des routes, l'abandon progressif de l'entretien des cours d'eau non domaniaux par leurs propriétaires sont des facteurs aggravants pour l'écoulement des eaux mais aussi pour la qualité des milieux aquatiques. En parallèle, le développement d'habitats et d'activités sur certaines zones naturellement inondables dans les années 50 à 90 a accru la vulnérabilité du territoire. Plusieurs inondations récentes ont rappelé la forte exposition de la CASA à ce risque majeur : octobre 2015 sur le bassin de la Brague et les vallons côtiers de Vallauris et Antibes, novembre 2019 sur le Loup et le Malvan, octobre 2020 sur l'Estéron.

Suite à sa prise des compétences GEMAPI et Eaux Pluviales en 2018, la CASA s'est engagée dans une politique de gestion intégrée du risque d'inondation, développée suivants plusieurs axes, en particulier : entretien préventif et restauration des cours d'eau, réglementation, culture du risque et information de la population, travaux de lutte contre les inondations, réduction de la vulnérabilité, suivi hydrométéorologique et assistance à la gestion de crise des communes.

Les sous-actions opérationnelles

3.1.1. Entretien et restaurer les cours d'eau, vallons péri-urbains, réseaux pluviaux et ouvrages (plans de gestion + interventions curatives)

La CASA entretient de manière préventive et curative les vallons côtiers péri-urbains et les collecteurs pluviaux publics. Elle intervient sur le domaine privé sur la base d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur Antibes, et réalise les plans de gestion et le dossier de demande de DIG pour les autres vallons privés majeurs. Elle participe à la lutte contre la pollution transitée par les pluviaux (domestique, accidentelle, ...) qui impacte la qualité des eaux dulcitréal et des cours d'eau récepteurs.

La CASA a confié au SMIAGE Maralpin, via un Contrat Territorial, la gestion de la Brague, du Loup, du Malvan et de l'Estéron, de leurs affluents, et des ouvrages hydrauliques classés.

La CASA a procédé à des Inventaires faune/flore sur 71 km de vallons destinés à bâtir le plan de gestion et la DIG pour intervenir sur les parties privées.

3.1.2. Accompagner les projets d'urbanisation et la planification territoriale pour réduire la vulnérabilité au risque inondation et améliorer la gestion des crues sur le territoire dans son développement

Plusieurs démarches règlementaires ont pour vocation d'accompagner ou de planifier l'aménagement du territoire, en prenant explicitement en compte la gestion des risques d'inondation :

- > le règlement de gestion des eaux pluviales et des ruissellements de la CASA validé en 2019 préalablement à l'élaboration du zonage des eaux pluviales (en cours) : les autorisations d'urbanisme des communes requièrent un avis technique de la CASA sur ces volets. Ce règlement oriente vers une gestion intégrée, favorisant l'infiltration lorsque la situation le permet, préservant les axes naturels d'écoulement et la qualité des milieux. Il fixe des objectifs ambitieux de maîtrise des ruissellements sur le littoral et le moyen pays (pluies centennales).
- > les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) établis par la Préfecture : 3 PRI ont été révisés en 2020 (Biot, Antibes, Vallauris) et soumis fin 2020 et début 2021 à enquête publique. La CASA en tant que Personne Publique Associée a suivi ces dossiers. Les PPRI du Loup sur Villeneuve-Loubet, La Colle/Loup et Roquefort-les-Pins seront prochainement révisés.
- > le SCOT en cours d'élaboration intégrera pleinement la gestion du risque inondation (préservation des zones naturelles d'expansion des crues, des axes hydrauliques, ...).
- > les PLU des communes : la CASA veille à ce que les documents d'urbanisme communaux soient compatibles avec les orientations inscrites dans le règlement de gestion des eaux pluviales et des ruissellements, le PPRI le cas échéant, ainsi qu'avec le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains. Elle définit des emplacements réservés pour ses projets.
- > Enfin, en urbanisme opérationnel, la Direction GEMAPI-EP apporte son expertise dans le cadre de l'élaboration de projets urbains et des études de capacité menés sur le territoire.

3.1.3. Intervenir auprès des administrés et acteurs du territoire pour réduire leur vulnérabilité par le biais d'une gestion intégrée et préventive

Dans le cadre de son Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), la CASA a mis en place un dispositif baptisé « CAS'ALABRI » d'Accompagnement pour l'ADaptation du Bâti au Risque d'Inondation. Ce dispositif permet d'établir un diagnostic de la vulnérabilité des biens et des activités exposés aux inondations, de définir et chiffrer les travaux et équipements destinés à réduire cette vulnérabilité, et d'élaborer un plan préventif de mise en sécurité des personnes et des biens. Destiné aux particuliers, copropriétés, entreprises et ERP, il est gratuit et confidentiel, et permet de bénéficier

d'aides financières très incitatives pour la réalisation des travaux (au maximum 80% du montant HT pour les particuliers), et d'une assistance technique. Ce dispositif a été lancé en 2020.

3.1.4. Poursuivre les travaux liés aux compétences GEMAPI et EP, ainsi que les études stratégiques d'aménagement

En matière d'études stratégiques, la CASA a lancé plusieurs schémas directeurs d'aménagement hydraulique avec des diagnostics partagés et l'établissement de plans d'actions:

- > Sur les cours d'eau de la Brague, du Loup et du Malvan : dans le cadre des actions inscrites dans les PAPIs ;
- > Sur les ruissellements et le fonctionnement des réseaux pluviaux de Villeneuve-Loubet, Vallauris, Roquefort-les-Pins ;
- > En matière de travaux de protection contre les inondations, plusieurs actions inscrites dans les PAPIs ont été réalisées ou engagées, notamment :
 - travaux sur le vallon des Clausonnes (affluent de la Brague) et sur le Malvan ;
 - importantes acquisitions foncières sur la Plaine de la Brague : hameau de la Brague (Biot), Clos des Moulières (Antibes), différentes parcelles en zone inondable ;
 - préparation du chantier de construction du bassin de rétention Cerutti sur le bassin du Laval à Antibes.
- > De même, plusieurs chantiers ont été réalisés ou initiés pour gérer les ruissellements et les eaux pluviales, en particulier :
 - bassins de rétention du Haut-Sartoux et remplacement de collecteurs pluviaux à Valbonne ;
 - préparation des chantiers de recalibrage des passages hydrauliques sous RD 6007 et diagnostics d'ouvrages littoraux à Villeneuve-Loubet.

3.1.5. Développer la base de données du SIG et les outils métiers pour améliorer la connaissance, le suivi et la gestion

La gestion du patrimoine hydraulique mis à disposition par les communes dans le cadre des transferts de compétence GEMAPI et Eaux Pluviales nécessite des investigations, états des lieux, relevés topographiques, ..., ainsi que l'établissement d'un Système d'Information Géographique (SIG) dédié et adapté.

Les levés de terrain se sont poursuivis notamment sur les communes de La Colle/Loup, Opio, Tourrettes.

Le SIG de la direction GEMAPI- EP a été structuré, et plusieurs applications numériques développées pour faciliter et optimiser le travail des équipes de terrain et des instructeurs des dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Les bases de données ont été créées pour la Gestion des réseaux, gestion du risque inondation, la gestion de l'assainissement et de l'eau potable



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 3/ Préparer le territoire à la gestion des crises

Action n°3.2 Accompagner et assister les communes dans la gestion de crise à la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le territoire de la CASA est soumis à d'importants risques d'inondation par inondation des cours d'eau et vallons, ruissellements urbains et submersion marine. Les crues les plus sévères sont générées par des épisodes méditerranéens, phénomènes très violents dont la prévision météorologique est complexe. Certains orages peuvent survenir très soudainement, sans signes avant-coureurs et sans vigilance météorologique particulière. Ces particularités ainsi que la rapidité des phénomènes de crues, nécessitent le développement d'outils spécifiques pour l'anticipation et le suivi des crues, la préparation et la mise en place des opérations de gestion de crise.

Les sous-actions opérationnelles

3.2.1. Suivre la mise en place d'un outil de surveillance des cours d'eau par le SMIAGE

La CASA participe à la mise en place d'une culture du risque "inondation" auprès du grand public et particulièrement des enfants. Elle participe aux Journées Départementales des Risques Majeurs organisée chaque année par la Préfecture des Alpes-Maritimes et finance des pièces de théâtre et des activités pédagogiques à destination des scolaires.

Elle diffuse les conseils nationaux sur les bons comportements à adopter sur son site internet et sur ses réseaux sociaux, et propose une assistance à la mise en place des plans préventifs de mise en sécurité des particuliers et des entreprises dans le cadre de son dispositif « CAS'ALABRI » pour la réduction de vulnérabilité face au risque inondation.

Dans le cadre de la gestion des crises inondations, une plateforme de diffusion des messages d'alerte à la population est mise à disposition des maires par le CD06 (via le SMIAGE).

3.2.2. Organiser la diffusion de l'information auprès de la population, avant, pendant et après une crise

La cinétique des crues sur les bassins versants de la CASA est très rapide : entre l'orage et les ruissellements ou les débordements, les gestionnaires de crise disposent de quelques minutes à quelques heures. Il est donc indispensable de disposer d'informations en temps réel. Plusieurs outils sont mis en place par le SMIAGE (pour le compte de la CASA ou du CD06) :

- > dans le cadre du PAPI, un réseau de capteurs hydrométriques (pluie et de hauteur d'eau) et de caméras sur les cours d'eau et ouvrages hydrauliques,
- > la mise en place d'un superviseur des données hydrométriques, mutualisé au niveau des EPCI,
- > le développement de la plateforme hydrométéorologique Rainpol,
- > la mise à disposition du service Predict, pour le suivi météorologique et le déclenchement des mesures prévues dans les PCS des communes,
- > la diffusion des informations de Météo France et de la Préfecture lors des vigilances météo.

3.2.3. Animer et équiper un réseau des gestionnaires de crise des communes

La gestion de crise relève de la responsabilité des maires et n'est pas transférable.

La CASA a souhaité toutefois assister les communes en mettant en place et en animant un réseau intercommunal des gestionnaires de crise (Polices municipales, élus, techniciens, ...). Des groupes de travail sont organisés et associent les autres partenaires (SDIS, CD06, Escota, Gendarmerie, SIDPC, police nationale, ...). Ce réseau permet de renforcer la solidarité des communes entre elles, d'améliorer les échanges d'informations pendant les évènements et la gestion de la circulation routière en cas de coupures de voies.

Un dispositif de postes radio disposant d'une fréquence dédiée à la gestion des inondations est déployé depuis 2019 sur les communes du littoral et de moyen pays, les plus touchées (système tétranumérique de la direction Envibus).

D'autres équipements type barrières de fermeture des routes submergées sont à l'étude.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 4/ Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.1 Sensibiliser sur l'économie des ressources et la consommation

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Emanant du mode de vie des habitants, les déchets constituent une problématique importante pour le développement durable du territoire. Au total sur la CASA, 180 414 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2019, soit 1007 kg/hab sur l'année.

Ce ration élevé par rapport à la population française est du à deux facteurs : les modes de vie de la population et les impacts du tourisme.

Consciente de cette problématique, la CASA oeuvre depuis plusieurs années pour limiter la production de déchets et affiche un bon taux de valorisation. Les déchets suivent une valorisation matière à 48%. Les marges de progrès restent importantes notamment en termes de réduction de déchets produits. En 2015, elle a même été lauréate de l'appel à projet du ministère de l'environnement « Territoire Zéro déchets, zéro gaspillage ». Dans ce cadre, un programme d'action a été défini pour atteindre les objectifs souhaités. Les communes de Biot et Villeneuve-Loubet ont été sélectionnées comme villes pilotes. L'idée est maintenant d'étendre les actions et d'accentuer la communication sur ce programme visant à réduire la production de déchets sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

4.1.1. Eduquer et sensibiliser aux éco-gestes favorisant l'économie des ressources (Watty,...)

Dans le cadre de son Plan Climat, la CASA a souhaiter s'engager dans la sensibilisation des enfants aux économies d'énergie. Pour cela, elle s'est engagée depuis 2017 dans le programme Watty à l'école. Ce programme permet, sous forme de trois ateliers annuels, de faire réfléchir les enfants sur des gestes simples en matière d'économie d'énergie.

Ce programme sera reconduit pour encore deux années.

4.1.2. Sensibiliser au gaspillage alimentaire et à la consommation, notamment en poursuivant les actions liées au programme « 0 déchets, 0 gaspillage »

UNIVALOM s'inscrit dans une démarche continue de réutilisation, de valorisation et de réduction des déchets. Après une première édition à succès ayant obtenu des résultats significatifs, UNIVALOM a renouvelé l'opération Objectif Zéro Déchet notamment sur les Communes d'Antibes, Châteauneuf-Grasse, Opio et Roquefort-les-Pins Cette opération consiste à accompagner des particuliers et des familles vers un changement durable de leurs habitudes de consommation. De septembre 2018 à avril 2019, les participants ont assisté à une série d'ateliers, de rencontres et de visites riches en informations et en astuces pour libérer leur quotidien des déchets. En tout, ce sont 250 familles , ce qui représente plus de 700 personnes, qui se sont employées à modifier leurs gestes quotidiens pour réduire considérablement leur production de déchets. Les résultats étaient au rendez-vous, puisque les familles ont réduit leurs déchets de 36% pour la poubelle noire et 23% pour la poubelle jaune. Après 7 mois d'accompagnement bienveillant et positif, toutes les familles ont estimé qu'elles garderaient les gestes acquis. 95% d'entre elles souhaitaient même aller encore plus loin dans la démarche. Afin de poursuivre cette dynamique positive et de répondre à la demande grandissante, l'opération a été renouvelée en septembre 2019 à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP'Azur, lui donnant ainsi plus d'ampleur et de notoriété. Pour cette 3e saison, UNIVALOM accompagne 220 familles sur les Communes d'Antibes, La Colle-surLoup, Mandelieu-la Napoule, Mougins, Le Rouret, Saint-Paul de Vence, Valbonne et Vallauris, toujours aussi motivées dans cette démarche

4.1.3. Travailler auprès des restaurants sur le gaspillage alimentaire

Pas d'actions spécifiques menées en 2020 en raison de la fermeture de ces établissements. Toutefois, la restauration scolaire a engagé des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 4/ Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.2 Optimiser la gestion des biodéchets

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

98% des déchets collectés sont aujourd'hui dirigés vers une filière de valorisation, dont 48% hors filière énergétique. Sur l'année 2019, 30 409 tonnes ont ainsi été compostées, 84 297 tonnes recyclées et 90 603 tonnes valorisées énergétiquement. Parallèlement, la quantité de déchets destinée à l'enfouissement a diminué de 21% entre 2014 et 2017, dépassant ainsi les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Ces chiffres sont encourageants et montrent l'implication de la CASA sur la question. Cependant, ils restent en dessous de la moyenne nationale et le challenge pour la CASA est désormais de réduire la production de déchets à la source.

De façon à contribuer à l'atteinte des objectifs émis par le Grenelle de l'environnement, le Syndicat mixte pour la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (Univalom) présent sur le territoire de la CASA a donc lancé son Programme de Prévention des déchets 2016-2020. Un axe fort de ce programme est la réutilisation des déchets verts. Dans ce cadre, une première expérience pilote de broyage à domicile a été lancée sur la commune de Biot. En termes de collecte à domicile, les déchets verts font l'objet d'un ramassage à domicile sur Châteauneuf, le Bar-sur-Loup, Opio, Le Rouret, Roquefort les Pins, Villeneuve Loubet, Saint Paul, la Colle sur Loup et Tournettes-sur-Loup (en porte-à-porte). C'est sur ces modèles que la CASA souhaite développer et étendre sa gestion durable des déchets, et plus particulièrement des biodéchets (déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales).

Les sous-actions opérationnelles

4.2.1. Inciter à la valorisation des déchets verts et biodéchets à la source

Le syndicat de traitement UNIVALOM a lancé une étude de caractérisation des déchets sur l'ensemble du territoire afin de déterminer la part de chaque flux et pouvoir ainsi appréhender au mieux les actions à mettre en œuvre.

Depuis 2019, UNIVALOM propose une solution de broyage de végétaux à domicile. Avec ses prestataires l'AFPJR et Soli-Cités, un service itinérant est mis en place. Les partenaires se rendent directement chez les particuliers pour transformer les branchages en un broyat prêt à être utilisé sur place. Le service permet de valoriser les végétaux accumulés, d'encourager l'utilisation du broyat dans le jardin et d'éviter aux particuliers de se déplacer jusqu'à la déchèterie. Il s'agit également d'un geste communautaire puisque les partenaires d'UNIVALOM sont des structures qui accompagnent l'insertion professionnelle.

UNIVALOM, depuis 2018, distribue les composteurs individuels pour son territoire; 417 composteurs ont été remis gratuitement en 2019 et les modalités d'acquisition ont été modifiées pour tendre vers une simplification et uniformisation territoriale des Communes du Pôle métropolitain CAP Azur. Les composteurs sont désormais remis gratuitement à la condition de suivre une formation qui, pour le syndicat, se déroule les samedis matin sur la plateforme participative des Semboules. Ces sessions de formation sont réalisées par l'équipe des guides composteurs et accueillent en moyenne 70 participants par matinée de distribution. En raison du COVID, les formations ont été faites sous formes de vidéos-tutoriels.

La dynamique du compostage en équipe a été renforcée, cette année, par l'arrivée d'un nouveau guide de compostage. En 2019, 15 sites de compostage collectif en pied d'immeuble / lotissement ont été installés sur le territoire UNIVALOM, ce qui fait passer le nombre à 90 sites qui ont permis de détourner 46 tonnes de Biodéchet des Ordures Ménagères résiduelles.

4.2.2. Etendre l'expérience de broyage à domicile et créer une banque de broyat

18 Communes du territoire bénéficient de ce service. Pour faire broyer ses végétaux à domicile, il suffit d'estimer la quantité de végétaux à traiter et de prendre contact avec le prestataire d'UNIVALOM en charge du service de broyage itinérant sur la Commune. Celui-ci viendra pour réaliser la prestation, broyer les végétaux, après avoir remis un devis. Le broyage à domicile est facturé 80€ HT pour la première heure de prestation, puis 40€ HT par demi-heure supplémentaire. Le broyat obtenu peut être utilisé en paillage naturel. En 2019, les associations ont broyé 278 m³ de végétaux sur le territoire ce qui représente 39 tonnes de déchets évités.

Depuis 2013, UNIVALOM, en partenariat avec les Communes volontaires, récupère les sapins de Noël pour leur donner une seconde vie. Cette action collective permet de valoriser les sapins qui sont transformés en broyat et réutilisés en paillage sur les espaces verts de la Commune. Elle permet également de proposer aux habitants un lieu de proximité pour déposer leur sapin, d'éviter les dépôts sauvages qui sont interdits, d'éviter d'encombrer les déchèteries et de sensibiliser les habitants au compostage et au paillage. En 2019, ce sont 461 sapins de Noël qui ont été collectés puis broyés par les équipes d'UNIVALOM avec l'aide des agents des espaces verts communaux.

4.2.3. Relancer la politique de distribution de composteurs et de lombri-composteurs en axant sur les biodéchets (communication / formation) et expérimenter d'autres solutions

UNIVALOM, depuis 2018, distribue les composteurs individuels pour son territoire; 417 composteurs ont été remis gratuitement en 2019 et les modalités d'acquisition ont été modifiées pour tendre vers une simplification et uniformisation territoriale des Communes du Pôle métropolitain CAP Azur. Les composteurs sont désormais remis gratuitement à la condition de suivre une formation qui, pour le syndicat, se déroule les samedis matin sur la plateforme participative des Semboules. Ces

sessions de formation sont réalisées par l'équipe des guides composteurs et accueillent en moyenne 70 participants par matinée de distribution. En raison du COVID, les formations ont été faites sous formes de vidéos-tutoriels.

La dynamique du compostage en équipe a été renforcée, cette année, par l'arrivée d'un nouveau guide de compostage. En 2019, 15 sites de compostage collectif en pied d'immeuble / lotissement ont été installés sur le territoire UNIVALOM, ce qui fait passer le nombre à 90 sites qui ont permis de détourner 46 tonnes de Biodéchet des Ordures Ménagères résiduelles.

4.2.4. Etudier la faisabilité de la mise en place d'une collecte séparative des biodéchets domestiques et engager une expérimentation

Aucune action n'a pu être menée en 2020.

En 2021 une caractérisation des ordures ménagères sera réalisée pour quantifier la part des biodéchets dans les ordures ménagères en fonction des types de collectes.

Un étude sera également menée pour voir quelle solution technique peut être envisagée au regard des sites de traitement existants sur le territoire.

4.2.5. Engager la création d'une plateforme de compostage locale (La Sarrée)

Le projet de création d'une plateforme de compostage sur le site de la Sarrée n'a pas abouti à ce jour. Néanmoins, au titre du futur SCOT des sites potentiels seront identifiés pour envisager la réalisation de ce type d'installation.

4.2.6. Améliorer la valorisation des déchets bois et de la biomasse

En 2019, sur les 6883 tonnes de bois collectés en déchèterie, 6814 tonnes font l'objet d'une valorisation matière (palettes, meubles, bois aggloméré...) et 69 tonnes d'une valorisation énergétique (déchets de bois issus des encombrants et valorisation en CSR et dans les cimenteries).

De manière ponctuelle et suite aux inondations, gestion faite des bois flottés récupérés, broyés et transformés en bois-plaquette pour le chauffage.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 4/ Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.3 Optimiser les collectes et la valorisation des collectes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

La CASA possède la compétence de collecte des déchets, qu'elle exerce en partie en régie et en partie en sous-traitance via des marchés publics. La fréquence de collecte d'ordures ménagères est définie de manière hebdomadaire, indépendamment sur chaque commune.

Le territoire se caractérise également par une hétérogénéité de besoins et de configurations urbaines entre les centre-villes touristiques du littoral où la collecte en porte à porte est difficile et les quartiers d'habitat individuels, ou encore les espaces ruraux très peu denses. Ce problème ne touche pas uniquement les habitations ou locaux anciens, les nouvelles constructions étant relativement peu pensées pour faciliter le tri et le stockage des déchets qui permettraient de diminuer les fréquences de collecte et d'en améliorer la valorisation.

De plus, au total sur la CASA, 106 291 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2019, soit 593 kg/hab sur l'année mais ce chiffre s'élève toujours au-dessus de la moyenne française.

De plus, le tonnage global collecté par Envinet en 2019 connaît une augmentation de plus de 6 639 tonnes (soit 3.82%) par rapport à l'année précédente : il s'agit donc pour la CASA de poursuivre le travail sur la sensibilisation de la population afin de réduire la quantité de déchets produits, et d'optimiser continuellement le service de collecte et de traitement des déchets.

Sur ce sujet de la collecte des déchets, l'enjeu est donc double : rendre la collecte efficace tout en travaillant à la diminution des quantités d'ordures produites par les ménages.

Les sous-actions opérationnelles

4.3.1. Optimiser et réduire le nombre de collectes des emballages et d'Ordures Ménagères

En 2019, la commune de Valbonne a fait l'objet d'une réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères (passage de C4 à C2) au profit d'une augmentation des fréquences des collectes sélectives pour l'habitat vertical et les gros producteurs (passage de C1 à C2).

Entre 30 et 38% d'augmentation des tonnages collectés.

En 2021, cette action sera poursuivie sur les communes d'Antibes, Biot, Villeneuve et Vallauris.

4.3.2. Améliorer la collecte de verre sur la bande littorale

En 2019, l'augmentation du tri du verre est la plus significative depuis 2010 avec +10,2 % ce qui correspond à un ration de 33,3 kg par habitant/an (5957 tonnes). 2 facteurs :

- + de PAV (+73 colonnes 1124 colonnes aujourd'hui - 30% de colonnes en plus en 6 ans) - 80% des 4779 tonnes collectées. + 1178 tonnes collectées en porte à porte (830,52 T collectées sur Opio , La Colle Saint-Paul, Roquefort qui disposent de bacs individuels pour le verre)
- collecte spécifique sur le verre chez les cafetiers-restaurateurs du vieil Antibes, du vieux-Biot et de Villeneuve-Loubet (env 340 tonnes en 2019).

Cela porte la quantité de 4 877 tonnes en 2010 à 5957 tonnes en 2019 soit une augmentation de captation de 1 108 tonnes en 9 ans.

La collecte est principalement réalisée par les points d'apport volontaire qui représentent 80% des tonnages collectés. Afin d'améliorer les performances, le maillage des colonnes à verre a été densifié en 2020 notamment sur les communes qui ne bénéficient pas d'une collecte en porte à porte mais aussi dans les secteurs d'activités professionnelles pour poursuivre le geste de tri au travail.

4.3.3. Optimiser les collectes d'encombrants via la mise en place d'un outil numérique de gestion des demandes et des interventions

Une nouvelle application de gestion des encombrants est en cours de déploiement depuis début janvier 2020 sur l'ensemble du territoire depuis décembre 2020. Elle permet d'améliorer la communication avec les demandeurs grâce à l'envoi automatisé :

- d'un mail de confirmation du rendez vous
- d'un SMS de rappel, la veille du rendez-vous.

De plus les communes reçoivent par mail, chaque jour, la liste des rendez-vous prévus et des collectes réalisées avec photos et éventuels commentaires d'interventions permettant d'exercer, encore plus efficacement, leur pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages (DS).

L'application facilitera également la gestion interne et le recensement des DS collectés, avec l'utilisation, par les équipes terrain de téléphones portables permettant de saisir immédiatement les événements rencontrés lors de la collecte de type : signalement de DS, présentation de déchets interdits, problèmes d'accès, véhicule gênant etc..

Une cartographie des interventions et des dépôts sauvages devrait pouvoir également enrichir l'exploitation des données de terrain ainsi collectées.

Bcp de dépôts sauvages en 2020 (COVID) + augmentation des végétaux et des encombrants du fait des activités domestiques des personnes confinées.

4.3.4. Améliorer le maillage et le fonctionnement des Points d'Apport Volontaire (cartographie/application tenues à jour)

En 2020 un nouveau logiciel de gestion des points d'apport volontaire a été mis en place. Ce dernier permet d'établir une cartographie des points et d'obtenir des statistiques par colonne, par flux, par secteur géographique, par période Cela va permettre aussi d'établir des rendements et identifier ainsi les zones à densifier en colonnes, à voir celles qui doivent faire l'objet d'un repositionnement pour améliorer les performances .

Dans le cadre de projets neufs d'aménagements (Bus tram, Marenda Lacan, Maurettes...), Envinet est associé pour voir si l'implantation de colonnes aériennes et enterrées peut s'envisager afin de faciliter l'intégration et l'acceptation par les usagers.

4.3.5. Poursuivre l'adaptation des locaux poubelles dans le cadre de la réglementation d'urbanisme pour améliorer le tri et la collecte

Le règlement de collecte de 2016 est en cours de modification pour 2021. Il va permettre d'intégrer dans les documents d'urbanisme toutes les préconisations pour permettre le recyclage des déchets : création de plateformes de compostage collectif dans l'habitat vertical, création de locaux dédiés pour le stockage et la récupération des encombrants, dimensionnement des locaux poubelles pour favoriser le tri des emballages ménagers, préconisations pour intégrer le tri des 5 flux, le tri des biodéchets dans les bâtiments industriels et commerciaux....



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 4/ Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.4 Gérer la ressource en eau

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD 3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Contexte

XXXXXXXX

Les sous-actions opérationnelles

4.4.1. Améliorer la performance des réseaux d'eau potable

Prise de compétence et transfert épérés en 2020. Maintien des modes de gestion.

4.4.2. Rechercher de nouvelles ressources et maintenir les débits minimum

Prise de compétence et transfert épérés en 2020. Maintien des modes de gestion.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 5/ Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants

Action n°5.1 Pérenniser l'activité agricole sur le territoire en aidant à l'installation des agriculteurs et au développement de nouvelles pratiques

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Sur le territoire de la CASA, le secteur agricole peine à perdurer. A ce jour, seuls 213 exploitants agricoles maintiennent des exploitations sur le territoire, et la superficie totale consacrée à l'agriculture représente 5080 hectares, soit 1,05% seulement du territoire.

Face à cet enjeu, la CASA a donc développé depuis 2012 une politique agricole reposant sur 3 axes majeurs : la préservation du foncier agricole, le développement des circuits courts et le soutien de l'agriculture locale. Des études foncières agricoles et de l'animation auprès des propriétaires pour mobiliser les terres en friche sont à ce titre déjà déployées sur le territoire. Pour renforcer cette action, et suite à l'étude d'un projet de pépinière d'entreprises agricoles devant permettre à de jeunes agriculteurs de disposer de terres pour tester leur activité, la CASA souhaite aujourd'hui concrétiser ses projets. En 2017, cela a également été l'occasion pour la CASA d'affirmer sa volonté en répondant à l'appel à projet agricole du FEADER pour lequel elle a été retenue en 2018. Parallèlement, elle envisage de construire une serre de formation et de production haute qualité environnementale à Biot.

Les projets et actions de la CASA sont soutenues et réalisées avec de nombreux partenaires importants sur le territoire tels que l'INRA, les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'Agriculture ainsi que tous les acteurs agricoles locaux.

Les sous-actions opérationnelles

5.1.1. Accompagnement des communes pour le maintien et le développement du foncier agricole (ZAP, PLU, reconquête de friches, animation et restructuration foncière, équipement des terrains pour l'irrigation)

Dans le cadre de l'élaboration du bilan du SCOT, les zonages des PLU actifs en 2018 ont été comparés aux zonages des PLU de 2008, année d'approbation du SCOT. Pour les communes dotées d'un PLU à ces deux dates, un gain total de 229 ha de zones agricoles a été constaté en 10 ans.

A cela s'ajoute les 595 ha de nouvelles zones agricoles identifiées en 2019 dans les PLU arrêtés : révision générale des PLU de Valbonne et Saint-Paul de Vence et élaboration des PLU du Bar-sur-Loup (approuvé en septembre 2019), du Rouret, de Saint-Paul de Vence et de Gréolières.

En 2019, PLU arrêtés compris, on peut compter 1 101 ha de zones agricoles dans les PLU contre 515 ha en 2018 et 467 ha en 2011.

Lauréate de l'AAP FEADER "stratégies de préservation du foncier agricole" la CASA a travaillé sur 4 domaines d'intervention: études de Zones agricoles protégées ZAP, études de potentiel agricole dans le cadre des PLU, animation foncière et reconquête de friches.

Les 2 premières études d'opportunité de ZAP ont été réalisées sur Châteauneuf et Villeneuve- Loubet et seront effectives en 2021.

Etude de potentiel sur 4 communes dans le cadre d'élaboration des PLU : Bar-sur-Loup, Gréolières, Le Rouret et Tourrettes sur Loup. Intégration de nouvelles Zones A dans ces 4 PLU.

10 communes sont engagées dans la reconquête de friches : délibération en 2019 de la CASA pour rembourser les communes de manière anticipée dans la mise en œuvre de travaux sans attendre les subventions Europe/Etat. Le dispositif a été étendu en 2020 à l'ensemble des 24 communes. 3 communes ont engagé des travaux de reconquête de friches cette année.

Une animation foncière a été également engagée sur 8 communes avec la SAFER: repérage des secteurs et des propriétaires privés. 90 propriétaires ont répondu à ce jour et une négociation doit s'engager avec eux. Terre de Liens a également été partenaire sur le développement d'une veille foncière citoyenne, démarche innovante dans le département.

5.1.2. Accompagner financièrement des acquisitions communales

En 2020, la CASA a approuvé l'attribution de fonds de concours au titre du foncier agricole pour un montant de plus de 13 000 € (7 500€ Bézaudun Les Alpes/1 841€ Gréolières / 4 500€ Tourrettes sur Loup) pour un total d'acquisitions de 5.8 hectares.

5.1.3. Réaliser des études d'ingénierie et accompagner des projets agricoles communaux

En 2020, l'accompagnement des communes s'est poursuivi pour les aider à mettre en œuvre des projets d'installation agricole: Les Ferres, Valbonne, Antibes et Biot (plaine de la Brague), Coursegoules, etc.

5.1.4. Accompagner la formation d'agriculteurs via la mise en place d'espaces tests agricoles

Préparation du dispositif en 2019 - identification des premiers porteurs de projet sur Châteauneuf
Lancement du marché MAPA2: Assistance à la mise en place du dispositif ETA sur la CASA -
notification novembre 2020

5.1.5. Créer une serre HQE à Biot ou/et à Valbonne pour l'alimentation des cantines et la production locale

- Projet Valbonne Sophia Antipolis (Trou de Beget) : engagement d'une réflexion avec la commune et des entreprises privées ;
- Reprise réflexion en 2020 sur un foncier à Biot avec un pilotage du projet par le Département, propriétaire du terrain.

5.1.6. Accompagner la relance des productions identitaires du territoire

En 2019, des projets de revalorisation de filières locales lavandes et plantes aromatiques ont été engagés en partenariat avec la CASA, le PNR des Préalpes d'Azur et certaines communes de la CASA (Caussols, Gréolières, Cipières, Gourdon et Châteauneuf) pour la relance du bigaradier à Vallauris et Bar sur Loup.

Ces projets sont réalisés en partenariat avec un industriel aromatique du territoire engagé dans une démarche RSE Responsabilité sociale et environnementale ayant pour objectif de restructurer les filières locales avec une traçabilité complète, une origine certifiée des matières premières.

Des projets d'autant plus importants que les savoir-faire liés aux Parfums sont maintenant inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

A la demande de la commune de Caussols, la CASA s'est portée acquéreur d'une propriété de plus de 20 hectares dans l'objectif de soutenir et développer un projet agricole sur ce site en lien avec la filière des Plantes à parfum et aromatiques. En septembre 2020, le porteur de projet a obtenu l'agrément du comité SAFER pour développer un projet agricole, économique, social et environnemental sur le site Don Bosco.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 5/ Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants

Action n°5.2 Favoriser les circuits courts et l'agriculture péri-urbaine

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie agricole adoptée en 2012 et renouvelée en 2016, la CASA met en oeuvre des actions et projets visant à soutenir le développement de l'agriculture locale. A titre d'exemple, un point de vente de producteurs locaux a ouvert au Rouret en 2013 : « le marché de nos collines ». Face au succès de ce point de vente, la CASA souhaite développer ou accompagner d'autres projets similaires et tout projet permettant la valorisation des productions agricoles locales. Elle souhaite également reconquérir les espaces périurbains pour redévelopper une agriculture de proximité et de partage.

De plus, et afin d'encourager l'activité agricole, la CASA envisage de renforcer sa stratégie.

Les sous-actions opérationnelles

5.2.1. Elaborer un projet alimentaire territorial : mettre en relation tous les acteurs de la restauration collective dans le but d'alimenter le territoire sur la base d'un circuit court

La CASA souhaite accompagner les communes dans la transition alimentaire pour répondre aux objectifs de la loi EGALIM qui fixe des objectifs dans la restauration collective en 2022 de 50% de produits issus des circuits courts et 20% de produits certifiés (en coût d'approvisionnement).

- > La CASA a réalisé un diagnostic de la restauration collective en 2019. L'objectif est de définir un Plan d'Alimentation Territorial pour mettre en place un plan d'actions permettant d'accompagner les 24 communes dans cette transition et de développer l'approvisionnement local sur le territoire.

Ce travail est coordonné avec les PAT existant sur les communes de Châteauneuf et Villeneuve- Loubet. Des groupes de travail ont été organisés sur les thématiques "Achats durables" dans les marchés publics et la présentation de la plateforme "06 à table"

La CASA a participé à de nombreux groupes de travail du réseau des PAT au niveau régional et départemental dont l'objectif est un partage de retours d'expériences et de bonnes pratiques entre les PAT des territoires.

5.2.2. Aider à la valorisation et à la diversification des productions grâce au développement d'un atelier de transformation ou autre solution permettant la transformation et la valorisation des produits

Pas d'actions en 2020 sur ce thème.

5.2.3. Soutenir le développement de fermes péri-urbaines

Lancement du dispositif d'espaces-tests agricoles sur la CASA fin 2020.

5.2.4. Expérimenter la reconquête agricole d'espaces publics ou d'entreprises sôphopolitaines tout en répondant aux enjeux identifiés

Pas d'actions en 2020 sur ce thème.

5.2.5. Valoriser les agriculteurs et les productions du territoire

Participation de la CASA à une dizaine de manifestations agricoles du territoire et subventions attribuées pour :

- la foire « Bio et local » du lycée horticole d'Antibes,
- « De ferme en ferme » pour un week-end portes ouvertes des exploitations agricoles de la CASA,
- le SION pour promotion de la route de l'Olivier.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 5/ Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants

Action n°5.3 Sensibiliser et encourager la population à l'autoproduction

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

A travers sa stratégie agricole, la CASA oeuvre pleinement au maintien de l'agriculture sur son territoire. Néanmoins, aider les agriculteurs à s'installer ou créer les lieux de déploiement d'une agriculture urbaine ne suffit plus aujourd'hui : pour reconnecter pleinement la population avec l'activité agricole, et intéresser aux enjeux de l'alimentation via les circuits courts, des actions de sensibilisation concernant l'auto-production sont également nécessaires.

C'est ce que souhaite développer la CASA, et pour ce faire, compléter les activités déjà existantes sur le sujet, en offrant les conditions d'exercice de l'auto-production à ses habitants (jardins familiaux, jardins partagés, potagers dans les écoles...), ainsi qu'en informant sur le sujet.

Les sous-actions opérationnelles

5.3.1. Promouvoir la création de jardins d'entreprises, de haies gourmandes et espaces potagers partagés dans les espaces publics et d'entreprises, à Sophia Antipolis notamment

Dans le cadre de l'appel à projets Activ'Ta Terre, 2 haies gourmandes ont été réalisées à l'extérieur des structures :

- Collège du Rouret : Haie gourmande à côté de la salle de théâtre du village
- Centres de loisirs de Villeneuve-Loubet : création d'une haie réalisée en chantier participatif pour la Fête de la nature (chantier proposé par le dispositif Casa Nature).

Une haie de clôture a été réalisée pour la Fête de la violette à Tournettes sur Loup.

Ces projets ont été accompagnés par un professeur d'agronomie du lycée horticole Vert d'Azur.

5.3.2. Encourager la consommation de productions locales auprès des actifs sophilopolitains

Pas d'actions en 2020 sur ce thème.

5.3.3. Encourager l'autoproduction, le jardin durable et la consommation de produits

locaux

Dans le cadre de son appel à projets d'éducation à l'environnement et au développement durable intitulé « Activ'Ta Terre », la CASA accompagne la mise en place de projets de jardins potagers pédagogiques dans les établissements scolaires et centres de loisirs du territoire.

Le dispositif « CASA Nature » à destination du grand public, propose des 3 ateliers annuels jardin durable autour de différentes thématiques au sein des jardins familiaux des communes de la CASA.

5.3.4. Soutien à la création de nouveaux jardins familiaux, de potagers dans les écoles, de jardins potagers et de jardins intergénérationnels

Pas d'actions en 2020 sur ce thème.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, des milieux et des paysages

Action n°6.1 Concilier la préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagement et œuvrer pour la résilience des territoires

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

Au cours des dernières décennies, le développement du territoire a pesé sur la biodiversité : étalement urbain qui grignote les espaces et milieux naturels et réservoirs de biodiversité, artificialisation des sols et développement des infrastructures qui fragmentent les milieux et rompent les continuités écologiques... Par ailleurs, la forte affluence touristique sur le territoire n'est pas sans conséquence : fréquentation intensive des berges, piétinement et destruction des habitats, dérangement de la faune sauvage... Le changement climatique constitue également une menace en termes d'adaptation des espèces locales et d'arrivée d'espèces invasives sur le territoire susceptibles d'entraîner des déséquilibres écologiques. Malgré ces évolutions, le territoire de la CASA présente encore une richesse faunistique et floristique remarquable qu'il s'agit de préserver particulièrement sur les espaces Natura 2000.

De façon à minimiser ces impacts, le SCoT de la CASA est actuellement en cours de révision et sa Trame verte et bleue en cours d'élaboration. Celle-ci a pour objectif de diminuer la vulnérabilité face au changement climatique et à la fragmentation des habitats naturels et des espèces en reliant les espaces naturels par des corridors écologiques. Elle prend en compte les continuités écologiques identifiées dans le SRCE et s'articule avec les différents outils d'urbanisme (PLU et SCoT).

Les sous-actions opérationnelles

6.1.1. Poursuivre la conciliation de la préservation des milieux avec les projets d'aménagement et les politiques publiques via l'animation Natura 2000 (évaluation d'incidences, préconisations...)

Des études d'incidences ont été traitées en 2020 – en nombre moindre en raison du Covid19 - à la demande de la DDTM ou des porteurs de projets pour avis et préconisations sur :

- des projets d'aménagements et de construction de maisons individuelles
- des brûlages dirigés
- des projets agricoles en site classé

6.1.2. Finaliser l'élaboration de la Trame verte et Bleue, veiller à sa traduction réglementaire et mettre en oeuvre ses actions

Une réunion d'échanges avec les communes s'est tenue en début 2020 par secteurs géographiques permettant la présentation des premiers éléments de définition de la TVB.

6.1.3. Mettre en oeuvre le projet d'aménagement et de gestion durable de la plaine de la Brague : renaturer, gérer et préserver les zones humides de la plaine de la Brague et les ripisylves

Le projet d'aménagement et de gestion durable de la plaine de la Brague vise à répondre aux enjeux de renaturation, de préservation et de gestion des berges, des zones humides et des ripisylves de la plaine de la Brague.

- > En 2020, les acquisitions ont été réalisées concernant les lots de copropriété du Hameau de la Brague et du Clos des Moulières par la CASA (démolitions prévues en 2021).
- > Première acquisition réalisée par le Conservatoire du Littoral dans le secteur « Cœur de Nature ».
- > Signature et mise en oeuvre de l'avenant au PAPI CASA : passage de 12 M€ à 23.7M€ ;
- > Mise à jour du Plan-Guide avec les nouvelles équipes municipales fin 2020.

6.1.4. Prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les opérations d'aménagement et adapter les projets

Des campagnes d'inventaires naturalistes ont été menées en 2020 afin que les secteurs à enjeux soient précisés en vue de leur traduction réglementaire dans le SCOT et au travers d'autres outils de mise en oeuvre.

6.1.5. Mettre en place et suivre les mesures de gestion sur les espaces à enjeux de biodiversité au sein des projets d'aménagement

Pas d'actions en 2020 sur ce thème.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, des milieux et des paysages

Action n°6.2 Développer une qualité paysagère, architecturale et environnementale des constructions et des espaces publics

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

La question de la présence de la nature sur le territoire est prégnante, celle-ci ayant un fort impact sur le confort et la qualité de vie des habitants. Avec l'étalement urbain, les espaces naturels ont eu tendance à reculer et la qualité architecturale des espaces publics à être délaissée. Mais le territoire dispose toujours d'un fort potentiel, dans la mesure où la proportion d'espaces naturels reste encore importante à l'échelle territoriale (en 2012 les espaces végétalisés représentaient ainsi 42,6% de la surface totale de la CASA).

La CASA souhaite également veiller sur la qualité de l'air de son territoire, notamment en lien avec les problèmes de congestion du littoral. Pour cela, la volonté est de surveiller l'état de l'air et de lutter contre sa pollution au travers de stratégies de communication contre le brûlage par exemple ou de partenariats avec des organismes dédiés tels qu'Atmosud. De plus, la CASA est soumise au Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes Maritimes, document actuellement en révision.

Les sous-actions opérationnelles

6.2.1. Prendre en compte les dimensions paysagère, architecturale et environnementale dans les opérations d'aménagement (notamment dans l'orientation en espace de loisir de l'opération plaine de la Brague

Première acquisition du conservatoire du Littoral sur le secteur du Coeur de Nature de la Plaine de la Brague et premiers travaux sur la définition d'un plan de gestion.

6.2.2. Poursuivre les actions en lien avec la thématique du brûlage des déchets verts et des alternatives possibles

Pas d'actions en 2020 sur ce thème.

6.2.3. Surveiller la qualité de l'air et engager la CASA dans la réalisation de projets scientifiques avec Atmosud

La CASA a délibéré fin 2020 pour adhérer en 2021 à l'association AtmoSud afin d'appréhender au mieux les enjeux en matière de qualité de l'air et afin de bénéficier de l'accompagnement de cette association dans le cadre de l'élaboration à venir de son SCOT valant PCAET (intégrant le PAQA : Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air) et de son PDM. Ainsi la CASA bénéficiera de données précises de son territoire, d'une analyse fine, d'un accompagnement technique et de l'expertise d'AtmoSud dans ce domaine. AtmoSud accompagnera la CASA dans la diffusion sur le territoire d'une information quotidienne sur la qualité de l'air local via des panneaux d'information lumineux.

6.2.4. Mettre en œuvre les actions du Plan de Protection de l'Atmosphère

Le plan de protection de l'atmosphère est en cours de révision et la CASA oeuvre déjà à travers différents projets à l'amélioration de la qualité de l'air :

- > le développement du Bus-Tram entre Antibes et Sophia-Antipolis permet d'accroître le report modal de la voiture vers les TC ;
- > ouverture de parkings d'écomobilité ;
- > promotion du covoiturage : lors d'événements, inscription des 3 applications (Boogi, Ridygo, Klaxit) lauréates de l'appel à projet dans le "Guide de Déplacements du Quotidien" de la CASA, et acquisition d'un module covoiturage dans le compagnon de mobilité Cap Azur (pour mise en oeuvre 2021).
- > mise en oeuvre du plan vélo : animation d'une communauté d'utilisateurs du vélo, poursuite études d'itinéraires cyclables, réalisation d'aménagements cyclables, installation d'une consigne collective vélo - Biot Saint Philippe - Sophia Antipolis, notification d'un marché CASA en groupement de commandes (2020-2023) avec les communes pour l'acquisition de stationnements vélos dont les consignes vélos.
- > promotion de l'utilisation du vélo : aide à l'acquisition et à la réparation de vélo ou vélo à assistance électrique, Animation de la CASA du vélo par l'association Choisir le Vélo, commande de 10 nouveaux VAE pour la mise à disposition auprès de salariés et d'étudiants pour une durée de 15 jours
- > poursuite du déploiement de réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques : en 2020, la CASA a déployé 4 nouvelles bornes supplémentaires à celles prévues en janvier 2020: 3 Antibes et 1 sur Valbonne. Désormais 41 bornes publiques sur la CASA.
- > développement du télétravail au sein de la CASA (possibilité de télétravailler 1 jour fixe par semaine) ;
- > sensibilisation des particuliers sur le bon choix des végétaux : poursuite de la diffusion du guide « Palettes Végétales » via site web ;
- > améliorer la valorisation des déchets bois et de la biomasse : En 2019, sur les 6883 tonnes de bois collectés en déchetterie, 6814 tonnes font l'objet d'une valorisation matière (palettes, meubles, bois aggloméré...) et 69 tonnes d'une valorisation énergétique (déchets de bois issus des encombrants et valorisation en CSR et dans les cimenteries). De manière ponctuelle (suite

aux inondations) gestion des bois flottés récupérés, broyés et transformés en bois-plaquette pour le chauffage.

- > Inciter à la valorisation des déchets verts et biodéchets à la source : en 2019 417 composteurs ont été remis gratuitement cette année, l'arrivée d'un nouveau guide de compostage. En 2019, 15 sites de compostage collectif en pied d'immeuble / lotissement ont été installés sur le territoire UNIVALOM.

6.2.5. Intégrer opérationnellement la prise en compte de la qualité de l'air dans les actions du PCAET

la CASAa publié le marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'élaboration du SCOT valant PCAET et du PDM. Le cahier des charges du marché mentionne spécifiquement la prise en compte nécessaire de la qualité de l'air dans les actions qui seront à mettre en place dans le cadre du PCAET, actions qui seront regroupées dans le PAQA (Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air).



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, des milieux et des paysages

Action n°6.3 Eduquer et agir en faveur du paysage et de la diversité végétale

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

La question de la présence de la nature sur le territoire est prégnante, celle-ci ayant un fort impact sur le confort et la qualité de vie des habitants. Avec l'étalement urbain, les espaces naturels ont eu tendance à reculer. Mais le territoire dispose toujours d'un fort potentiel, dans la mesure où la proportion d'espaces naturels reste encore importante à l'échelle territoriale.

Suite à un appel à projet « Plans de paysage » lancé par le Ministère de l'environnement, la candidature de la CASA a été retenue lui permettant de bénéficier d'une subvention et d'un dispositif de suivi et d'animation pour réaliser un plan paysage sur son territoire. Une des actions identifiées dans ce plan paysage est l'élaboration d'une palette végétale adaptée au climat, que la CASA souhaite désormais inscrire au sein même de son programme de développement durable.

Les sous-actions opérationnelles

6.3.1. Réaliser un diagnostic des essences végétales du territoire, définir la palette végétale CASA et l'adapter aux enjeux phytosanitaires

- > Edition de la « Palette Végétale CASA pour l'aménagement durable du territoire ».
- > Diffusion web + tous les acteurs de l'aménagement du 06 (architectes, paysagistes, bailleurs, promoteurs et institutionnels...).

6.3.2. Sensibiliser les élus, les techniciens et le grand public à la mise en oeuvre de cette palette végétale et à l'utilisation des outils

- > Diffusion de l'outil "Palettes Végétales" à tous les élus et techniciens des communes membres.
- > Edition de 3000 exemplaires pour une diffusion auprès des professionnels et du grand public.
- > Présentation auprès des professionnels de la Fédération Française du Paysage (FFP) ainsi que la Fédération Nationale des Producteurs Horticulteurs et Pépiniéristes (FNPHP).
- > Présentation de l'outil CASA dans le cadre du colloque "Arbres d'avenir".



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, des milieux et des paysages

Action n°6.4 Préserver la biodiversité locale

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

CASA'Venir tisse le lien entre les enjeux de préservation de la biodiversité et les autres actions portées par la CASA. Sur cette thématique, il apparaît que la politique soutenue ne peut fonctionner qu'en étant accompagnée d'une prise de conscience plus large des acteurs et de la population du territoire. La sensibilisation aux enjeux de la biodiversité est donc un enjeu important afin que chacun se sente concerné.

L'action de la CASA en faveur de la biodiversité s'inscrit notamment à travers l'animation de trois sites Natura 2000. La poursuite de ce projet passe donc par des efforts de communication, de promotion et de sensibilisation, pour à la fois informer sur la richesse du territoire, valoriser les actions de protection conduites, mais aussi impliquer les particuliers et les entreprises dans ces projets.

La CASA est également très investie dans différents programmes de lutte contre les espèces nuisibles et invasives telles que l'Ecureuil de Pallas, le Frelon asiatique, le Charançon rouge, le Xylella ou encore le Xylosandrus.

Les sous-actions opérationnelles

6.4.1. Evaluer l'état de conservation des milieux Natura 2000 et l'impact d'activités, et mettre en place des mesures et projets de préservation

- > Projet PPAM: accompagnement du porteur de projet pour développement d'un projet agricole sur des habitats d'intérêt communautaire - et du BE pour réalisation du diagnostic écologique valant étude d'incidences et définition des mesures d'atténuation et de compensation
- > Continuité des actions de sensibilisation sur la lutte contre les espèces invasives - chantier du lycée horticole d'Antibes pour enlèvement d'opuntias ;
- > Réalisation de tournées Natura 2000 sur les sites Préalpes de Grasse et Gorges du Loup.

- > Perspective 2021 : intégrer le comité de pilotage du programme national d'actions 2 Vipère d'Orsini.

6.4.2. Poursuivre la conciliation de la protection des milieux avec les usages sur les sites Natura 2000, notamment les activités de pleine nature (concertation, évaluation d'incidences)

- > Pas d'actions engagées cette année en raison de la crise COVID19 engendrant l'annulation de la quasi majorité des événements sportifs sur le territoire.
- > Réalisation du dossier de demande d'autorisation pour implantation de 10 panneaux d'information Natura 2000 sur les Préalpes de Grasse: définition du contenu, visuels et enjeux environnementaux localisés (instruction DREAL - sites classés).

6.4.3. Promouvoir et accompagner l'élaboration d'outils de gestion des milieux naturels (contrats, MAEC, Charte Natura 2000)

- > Poursuite du suivi des MAEC sur territoire
- > perspective 2021 : projet de 3 nouveaux contrats Natura

6.4.4. Développer des supports de communication à l'attention des particuliers et des professionnels sur la biodiversité locale et les enjeux de sa préservation (panneaux d'infos, brochures, vidéos...)

6.4.5. Impliquer et former la population à la préservation de la biodiversité au travers de recensements participatifs, de concours photo ou de balades découvertes

- > Plusieurs balades accompagnées par des guides naturalistes et botanistes sont proposées sur les sites Natura 2000 préalpes et Gorges du Loup et Dôme de Biot mais également au sein du jardin d'acclimatation de la villa Thuret.
- > Ces balades permettent de valoriser notre patrimoine naturel mais également d'alerter le grand public sur sa fragilité.
- > Une convention a été mise en place avec la LPO autour de la préservation des hirondelles et des martinets.
- > 2 opérations de comptage des nids ont été organisés dans le cadre du dispositif CASA Nature : Fête de la Nature à Villeneuve-Loubet et à Vallauris

6.4.6. Sensibiliser et accompagner la population sur les espèces nuisibles et invasives, animales et végétales, mettant en péril la biodiversité locale

Comme chaque année, des stands de sensibilisation sont mis en place dans le cadre de manifestations communales. Ils sont l'occasion de sensibiliser le grand public aux thématiques environnementales et plus particulièrement aux espèces nuisibles et invasives : Frelon asiatique, Charançon rouge, écureuil de Pallas, Xylella...



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, des milieux et des paysages

Action n°6.5 Améliorer la performances des systèmes d'assainissement

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD 3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Contexte

XXX

Les sous-actions opérationnelles

6.5.1. Optimisation des 14 stations d'épuration et développement des systèmes d'assainissement non collectifs

6.5.2. Réduire les eaux parasites dans le réseau pluvial



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 7/ Développer les énergies renouvelables et accompagner à la sobriété énergétique

Action n°7.1 Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et du bâtiment tertiaire, et promouvoir la sobriété énergétique

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sur le territoire de la CASA, l'habitat représente le 2ème poste de consommation énergétique avec 1130 GWh consommés par an pour ce secteur seulement. Il représente également le deuxième poste d'émissions directes de gaz à effet de serre du territoire. 170 000 teqCO2 sont ainsi émises annuellement par un ensemble de 116 400 logements. L'ancienneté d'une partie importante du parc de logements et l'importance de l'habitat individuel laisse des marges de progrès importante en matière de performance énergétique.

Afin de diminuer la consommation de ce secteur, la CASA a mis en place des mesures de nature différentes. Un Espace Info Energie a permis de conseiller et d'accompagner les particuliers et les copropriétés à la rénovation énergétique de l'habitat de 2008 à 2018. Afin d'améliorer le service proposé, la CASA a complété cette offre par le Plan Intercommunal Amélioration Durable de l'Habitat (août 2015 – août 2018) qui a permis de subventionner près de 80% des travaux de rénovation pour les propriétaires. Pour aller plus loin, la CASA souhaite améliorer l'accompagnement qu'elle propose en créant une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'habitat (PTRE). Il s'agit d'un service public de la performance énergétique qui assure l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement.

Une réflexion a été engagée sur une éventuelle poursuite du service d'accompagnement et de conseil à l'échelle du Pôle Métropolitain dans le but de favoriser la rénovation d'accompagner à la sobriété énergétique.

Les sous-actions opérationnelles

7.1.1. Accompagner les particuliers et les communes dans leur projet de rénovation et d'écoconstruction

La CASA accompagne techniquement et financièrement les communes dans la rénovation de logements communaux conventions. Outre l'expertise technique, les communes peuvent disposer de subventions CASA sur fonds propres ou fonds de concours pour réaliser les travaux. Deux programmes ont été suivis à ce titre en 2020 :

- Caussols : lancement de l'étude en 2020 pour la rénovation d'un logement communal. Subvention CASA sur fonds propre : 6 000 euros (sera délibérée en 2021) ;
- Bar-sur-Loup : réalisation des travaux de rénovation de 3 logements communaux suite au lancement de l'étude en 2019. Fonds de concours prévisionnels accordés : 50 565 €.

Par ailleurs, la CASA accompagne les propriétaires privés pour la réhabilitation de leurs logements en tant que délégataire des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, mais également sur ses fonds propres notamment pour des travaux de rénovation énergétique .

En 2020 37 propriétaires ont ainsi pu être aidés dans leur projets (36 propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur). Cinq d'entre eux ont pu également bénéficier des aides de la CASA pour réaliser des travaux d'économie d'énergie, pour un montant total de 23 667 €.

Indépendamment des aides financières allouées par l'Anah et la CASA, les propriétaires du parc privé ont aussi pu bénéficier du dispositif lancé par le gouvernement "MaPrimeRénov" qui a connu un succès important . Ce dispositif qui octroie des aides en fonction des revenus des demandeurs et finance les travaux qui ont le plus fort impact sur la facture énergétique et les émissions de CO2 (isolation des combes, planchers, changement de chaudière) sera reconduit voire accéléré en 2021-2022 via des aides complémentaires de l'Etat.

En 2020, la CASA s'est engagée à accompagner l'opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH) portée par la Commune de Vallauris en signant la convention opérationnelle . Cette opération s'inscrit dans le dispositif de Coeur de Ville qui devrait démarrer en 2021.

Par ailleurs, la CASA a lancé en 2020 une consultation pour la mise en place d'un programme opérationnel de prévention des copropriétés (POPAC) pour une durée de trois ans.

L'objectif est la mise en place d'un observatoire des copropriétés, la mise en oeuvre d'actions de communication et de sensibilisation mais également la réalisation de diagnostics sur 10 copropriétés potentiellement fragiles et l'accompagnement de 8 de ces copropriétés afin de résoudre les premières difficultés de celles-ci. Le coût du POPAC s'élève à 104 207 € pour trois ans, avec une participation de l'ANAH et de la Caisse des dépôts à hauteur de 59 343 € soit 56% du coût total du projet.

7.1.2. Favoriser la rénovation du parc collectif privé

Maintien de l'outil Coach Copro en ligne pour l'année 2020.

7.1.3. Soutenir financièrement la rénovation du parc collectif des bailleurs

Dans le cadre de son 3ème Programme Local de l'Habitat 2020-2025, la CASA a souhaité poursuivre et renforcer ses actions en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux en définissant par délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2019, le cadre général de ses modalités d'intervention. L'objectif est d'accompagner financièrement les bailleurs dans la réhabilitation de leur patrimoine et notamment les logements classés en étiquette D, E, F et G (dans la limite de 500 logements sur la durée du PLH). La CASA s'est notamment engagée à participer à hauteur de 30% pour tous les travaux liés à la rénovation énergétique des logements dont la classe de consommation énergétique est E, F et G, ou à hauteur de 20% pour tous les travaux liés à la rénovation énergétique des logements dont la classe de consommation énergétique est D.

A ce titre, en 2020, la CASA a délibéré en Bureau Communautaire pour accompagner un programme de rénovation : Côte d'Azur Habitat - Résidence Les Roumégiers à Gréolières (8 logements) : subvention à hauteur de 48 000 €.

7.1.4. Poursuivre le travail en vue de la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

En 2020, suite à la sortie du dispositif SARE, les EPCI ont accentué leur réflexion sur la PTRE. Ils restent dans l'attente du positionnement du CD06 pour la répartition des missions de chaque collectivité territoriale (le CD06 devrait être pilote en 2021).

En 2021, poursuite de la réflexion et potentiellement un "test pilote" sur le territoire.

7.1.5. Sensibiliser la population à la sobriété énergétique

Le programme Watty a pour but de sensibiliser les élèves de CM2 aux économies d'énergie et d'eau. Lancé depuis 2017 sur la CASA ce sont 68 classes qui ont Sur l'année scolaire 2020-2021 qui bénéficient des ateliers de sensibilisation de Watty à l'école.



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 7/ Développer les énergies renouvelables et accompagner à la sobriété énergétique

Action n°7.2 Développer les énergies renouvelables sur le territoire, notamment le solaire et le bois

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

En accord avec la stratégie du PCET, la CASA souhaite développer les énergies renouvelables, aujourd'hui insuffisamment mobilisées. Adopté en 2013, il regroupe deux enjeux principaux : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre au travers de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Sa stratégie est structurée autour de cinq axes, parmi lesquels se trouve l'ambition d'« engager le territoire vers la transition énergétique ».

Le PCET estime à ce titre le potentiel immédiat en bois-énergie environ 10 fois supérieur à ce qui est utilisé actuellement. Le territoire dispose en effet d'une ressource importante, disponible à proximité sur le haut-pays, mais pour laquelle la structuration de la filière nécessite un travail important en amont. Fort de ce potentiel local, la CASA souhaite donc développer une stratégie d'action visant à développer cette énergie et reposant sur deux logiques principales :

- l'accompagnement de la filière à travers une animation dédiée et la mise en place de notes d'opportunité d'installation d'une chaufferie bois pour tout nouveau projet d'aménagement ;
- le déploiement de mesures de sensibilisation et d'information des acteurs, de façon à ce que l'énergie bois puisse se développer à hauteur de ses capacités.

Le développement de l'énergie solaire s'inscrit également dans les ambitions du PCET. La CASA soutient le développement des énergies renouvelables et notamment solaire, et la puissance totale produite par le photovoltaïque sur son territoire est aujourd'hui estimée à 5 800 kWc. Ainsi, le potentiel solaire immédiat est estimé à 30 à 40 fois ce qui est produit actuellement, notamment grâce à deux caractéristiques majeures du territoire : la grande qualité d'ensoleillement et la disponibilité importante de toitures et parkings, et surtout de toitures « plates ». Néanmoins, les contraintes et

freins au développement de ces projets sont également à prendre en compte comme la préservation des paysages et des villages classés. L'idée est désormais de développer ce potentiel et d'amorcer une production d'énergie solaire à plus grande échelle.

Les sous-actions opérationnelles

7.2.1. Sensibiliser les décideurs, les particuliers et les entreprises aux enjeux et solutions pour le développement d'énergies renouvelables

- > Maintien du cadastre solaire (1500 visites pour la 1ère année) et du programme Watty à l'école.

7.2.2. Promouvoir la plateforme solaire pour favoriser la mise en relation client/professionnel et faciliter le passage à l'acte

La plateforme solaire "In sun We trust" a été étendue avec succès au territoire du Pôle Métropolitain soit près de 86 communes et 450 000 habitants

7.2.3. Participer à l'animation de la filière et de la ressource bois et promouvoir l'installation de chaufferies bois

Pas d'action engagée en 2020.



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 08/ Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés

Action n°8.1 Mettre en oeuvre le Schéma Communautaire d'Aménagement Numérique (SCAN)

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

Réaliser l'aménagement numérique d'un territoire, c'est lui assurer l'accessibilité aux réseaux haut et très haut débit ainsi que la disponibilité d'une offre de services appropriés. Au niveau national, un « Plan France très haut débit » a été lancé en 2013. Il vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Son objectif intermédiaire était d'atteindre une couverture de 50% du territoire en très haut débit d'ici fin 2017. Fin 2016, ce taux était de 50.6%.

Le SDDAN du département s'inscrit directement dans cette dynamique nationale. Il prévoit le déploiement du très haut débit avec un réseau d'initiatives publiques (RIP) monté sur 9 communes pour raccorder le haut pays à la fibre optique.

Le SCAN s'inscrit dans le SDAN afin que tous les habitants du territoire bénéficient du même niveau de service.

Les sous-actions opérationnelles

8.1.1. Agir en faveur de l'inclusion numérique

- > Mise en place d'une infrastructure fibre optique dédiée CASA avec une dizaine de nouveaux sites CASA reliés.
- > accompagnement aux usages des élus, des agents CASA, du grand public notamment dans les médiathèques;

8.1.2. Mettre en place un plan de déploiement des services offerts aux usagers et aux agents du territoire (open labs)

- > Remplacement des open-labs (design thinking) prévus en 2020 par des webinars (formation en ligne) cause COVID.

8.1.3. Installer le Très Haut Débit et les usages associés en complément sur les zones non couvertes par les opérateurs privés

- > Travaux du réseau d'initiative publique (RIP) ont débuté sur le Nord-est de la CASA (Bouyon , Bézaudun, Coursegoules, Conségudes
- > antennes GSM : résorption des zones blanches en zone montagne (1 en cours à Conségudes (couverture GSM pour les 4 opérateurs privés), puis en 2021 Bézaudun, 2022 Courmes, Coursegoules...)

8.1.4. Mettre en place d'un écosystème numérique et d'expérimentation avec récolte de données (capteurs pour optimiser la fluidité des transports, données sur les entreprises...)

- > Avec la labellisation 3IA (Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle), Sophia Antipolis s'est spécialisée dans 2 thématiques phares (Biologie, Santé / Territoires Intelligents). Pour la thématique "Smart territories" l'acquisition de datas, la pose de capteurs qui collectent des datas, et à terme la mise à disposition de ces open-datas aux entreprises pour la structuration et consolidation de leurs services et business. La CASA a recruté un profil au service DSI spécialisé en datas, open datas et bunker de datas.
- > La prochaine étape est un travail avec les services support (commande publique, juridique, bâtiments) pour autoriser certaines startups à utiliser des infrastructures communautaires pour tester des matériels, collecter des datas (dans le limite de la RGPD), et faire du territoire un Lab à ciel ouvert, en cohérence avec notre expertise IT et IA.
- > Par ailleurs la technopole développe un partenariat avec le Port Vauban, qui a vocation à devenir le Smart Port du 3ème millénaire, et un lieu d'expérimentation pour les entreprises de la technopole et d'ailleurs. De nombreuses entreprises sophilopolitaines ont d'ores et déjà proposé de projets dans le cadre de la « Technopole du Yachting » (biologie marine, drones, sécurité, ...).
- > Enfin la CASA a créé un espace sur le parking de l'Azurarena pour les industriels et Startup de la filière Automotive (également sur la data).



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 08/ Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés

Action n°8.2 Etre à la pointe de la technologie pour maintenir l'attractivité sophilopolitaine

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La technopole, initiée en 1969, et attirant des leaders de l'industrie, de l'ingénierie et de la recherche représente un atout de taille pour la CASA sur le volet numérique : sa spécialisation dans le secteur des technologies de l'information, représente 20% des entreprises et 42% des emplois présents, soit plus de 2500 entreprises et 38 000 emplois. Concentrant de grandes entreprises référencées dans les domaines de l'information-communication et de l'informatique, la technopole entraîne avec elle tout le territoire dans l'évolution numérique. De nombreux projets comme French Tech Côte d'Azur, incitent en effet les institutions à suivre les évolutions technologiques et numériques amorcées sur le territoire. La CASA, actrice et participante de cette évolution, s'inscrit dans cette dynamique de modernisation et souhaite développer des infrastructures et des services adaptés aux attentes des entreprises de Sophia Antipolis.

C'est sur la base de ces caractéristiques que la CASA fait le choix de poursuivre la promotion de la technopole comme porteuse de la transformation numérique du territoire, et envisage ainsi de renforcer encore son rôle en la matière. Le but est de permettre à Sophia Antipolis de rester à la pointe de la technologie et de garder voire attirer les entreprises de ce secteur. En accompagnant la technopole à rester précurseur sur le plan du numérique, c'est le territoire tout entier qui est susceptible de bénéficier de nouvelles avancées en émanant.

Les sous-actions opérationnelles

8.2.1. Être attentifs et à l'écoute des attentes des entreprises de la technopole afin d'anticiper leurs besoins

- Partenariat avec le Sophia Club Entreprises pour faire remonter les informations et les besoins des entreprises.

- NIDA'Coffee, Team Building et divers événements extérieurs de réseautage afin d'identifier les besoins des entreprises.
- Constitution d'un Cluster/Initiative Smart Vehicle 06 ;
- Partenariats avec les acteurs de la Technopole : université, Pôle de compétitivités, club d'entreprise, laboratoires, etc. ;
- > Poursuite de la dynamique de partenariats avec à la fois l'ensemble des têtes de réseaux de la Technopole que la CASA finance (SOPHIA CLUB ENTREPRISES, TELECOM VALLEY, POLES de Compétitivité SAFE-SCS-EUROBIOMED-OPTITEC, Réseaux IASA et ENTREPRENDRE...) ce qui permet de façon permanente d'être en étroite relation et de pouvoir disposer en temps réel des problématiques et opportunités, ou besoins des entreprises actives dans ces réseaux.
- > Tous les 15 jours se tient un "Bureau Opérationnel" avec les têtes de réseaux (+ Université Côte d'Azur + CCI NCA + Sous-Préfecture + Fondation SA + CASA + CAPL (Cannes) + INRIA+TEAM COTE D'AZUR). A l'occasion de ce Bureau Opérationnel les problématiques et besoins sont évoqués (fiscal, visas des salariés extracommunautaires, business, filières à soutenir, évènements à organiser, infrastructures publiques comme les liaisons douces pour les vélos, communication et marketing territorial, ...).
- > La CASA noue des relations étroites avec la majorité des entreprises de l'Ecosystème, ce qui permet aussi une relation en direct, et la mobilisation des entreprises sur des actions ou projets ou opportunités de dispositifs financiers (Plan France Relance, Territoires d'Industries, ...).
- > Enfin depuis les 50 ans de Sophia Antipolis, la CASA a instauré et développé de plus en plus d'ateliers participatifs, d'intelligence collective, de séances de co-construction avec les entreprises, là encore pour être au plus près du besoin de l'entreprise, première richesse du territoire avec les femmes et les hommes qui le composent.
- > Dernier élément pendant la crise sanitaire les entreprises ont été appelées par les services de Développement économique et DDTSA pour prendre assurer un suivi et les orienter vers des aides financières...

8.2.2. Passer à l'ultra haut débit sur Sophia et intégrer le traitement des Big Data

- > développement de la fibre sur Sophia (FTTH/FTTO). 100 % des sites publics CASA fibrés.
- > Application déploiement fibre optique FTTH/

8.2.3. Déployer et maintenir les infrastructures technologiques pour les startups

- > Quadruplement des débits Fibre optique au Business Pôle pour les start-up et mise en place de la FTTH pour le Wifi dédié au wifi public avec augmentation du débit.
- > mise à disposition d'IP public dédiés à certains hébergés (incubateur Paca-est)

8.2.4. Développer la cyber sécurité de la technopole

- > sécurisation en cours des Systèmes d'Information CASA (notamment Nautipolis).



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 08/ Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés

Action n°8.3 Améliorer la possibilité d'interactions entre la CASA et les administrés

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La CASA est aujourd'hui un acteur actif communiquant sur l'intégralité de ses domaines d'action au travers de nombreux moyens : site internet, réseaux sociaux populaires, applications diverses... Son ambition est de profiter des atouts du numérique afin d'améliorer l'accessibilité à ses services, en les réunissant au sein d'une application commune telle que CASA dans ma poche par exemple, et de rendre un maximum d'informations accessibles à sa population. Pour cela, la CASA devra pouvoir communiquer sur de multiples fonctionnalités et ambitions tournées vers différents publics : réseau d'agriculteurs, alerte à la population, achat de titres de transports accessible à tous...

Les sous-actions opérationnelles

8.3.1. Générer et diffuser le nouveau site web de la CASA

- > Refonte du site internet institutionnel – www.agglo-sophiaantipolis.fr - mis en ligne au début de l'été 2020 afin d'améliorer l'image de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et dans l'objectif de construire des outils simples et performants au service de ses administrés.

8.3.2. Développer et promouvoir l'application CASA dans ma poche

- > continuité de l'application et réflexion sur l'amélioration de l'offre servicielle.

8.3.3. Faire vivre ces outils par l'intégration de modules de mise en réseau des agriculteurs, de signalement de type « Tell my city », d'alerte à la population de type SAIP...

- > pas de développement en 2020

8.3.4. Tenir à jour les applications complémentaires et les réseaux sociaux de la CASA (Cap Azur culture,...)

- > 1900 visites/mois sur le site web
- > 6000 abonnés Facebook / 2800 abonnés Twitter



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 09/ Valoriser l'économie circulaire au sein du territoire

Action n°9.1 Engager la CASA dans une démarche économique durable et soutenir les actions commerciales de proximité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

Aujourd'hui, le constat est que le niveau de développement d'un territoire ne dépend pas uniquement de son produit intérieur brut mais de sa capacité à faire circuler la richesse, à créer des emplois. Dans un contexte de crise persistante et de délocalisations de plus en plus nombreuses, l'économie de proximité apparaît alors comme un levier de développement d'un territoire et s'inscrit comme un axe essentiel de la stratégie de développement du territoire de la CASA. La volonté de développer les actions commerciales de proximité est réelle.

Les activités commerciales de proximité regroupent tous types de secteurs d'activité tournés essentiellement vers la satisfaction des besoins de la population au sein d'un quartier : artisanat, commerces, services, structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), PME/TPE et entreprises agricoles à ancrage local... De nombreux quartiers de la CASA pourront bénéficier d'une stratégie plus engagée en matière d'économie de proximité et d'économie circulaire. La croissance de l'économie de proximité se confirme et tend à se développer encore. Des projets sont en réflexion sur le territoire, tels que la création d'un repair-café autour du vélo ou l'engagement de partenariats avec la CCI et des associations autour de l'économie circulaire.

Les sous-actions opérationnelles

9.1.1. Poursuivre le financement de IASA en vue de l'octroi de prêts d'honneur remarquables dédiés au secteur ESS

L'action de la Plateforme Initiative France a été adaptée pour répondre au mieux aux entrepreneurs éloignés de l'entrepreneuriat ou éloignés de la frange littorale départementale où se situent les acteurs de la création / reprise d'entreprise à savoir:

9.1.2. Suivre l'utilisation du fond investi dans ESIA-France Active par la CASA

L'association «ESIA - Fonds territorial FRANCE ACTIVE» pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, créée le 17 juillet 2001, met en œuvre un nouvel outil financier, dénommé «le contrat d'apport associatif ». Il a pour vocation de répondre aux besoins de financement des associations, en leur proposant des solutions de financement allant du soutien en trésorerie au démarrage à la consolidation des fonds propres.

Ces contrats d'apports associatifs sont des prêts d'un maximum de 30 000 euros sur 5 ans, à taux 0, à destination des associations. Le Fonds territorial est abondé par les collectivités territoriales, la Caisse des dépôts et des partenaires privés locaux (Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse).

9.1.3. Organiser des événements thématiques, forums, et mettre en place des repair café, notamment autour de la récupération et revalorisation de vélos

Pas d'actions en 2020 en raison de la crise sanitaire

9.1.4. Développer l'économie circulaire sur les zones d'activités en partenariat avec la CCI

Pas d'actions en 2020 en raison de la crise sanitaire



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 10/ Vitaliser le territoire

Action n°10.1 Ancrer le potentiel de travail des actifs sur le territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Contexte

Le potentiel de travail sur le territoire de la CASA est avéré, mais il reste à mettre en lumière pour être intégré à l'offre et la demande aujourd'hui.

La CASA est impliquée dans la gestion et le développement des zones d'activités économiques du territoire pour promouvoir l'emploi local.

Elle participe à des actions favorisant la formation et l'accès au travail saisonnier et de proximité. L'objectif reste de répondre à une demande récurrente via la mise en oeuvre de moyens adaptés au territoire et à la population concernée.

Les sous-actions opérationnelles

10.1.1. Consolider et développer les zones d'activités économiques du territoire

- > ZAE la Sarrée : consolidation de la zone en lien avec la nouvelle équipe municipale et finalisation des travaux du nouvel accès ;
- > ZAE CASA : développement cheminements doux (avec le CD06)
- > ZAE La Roque : reprise des études par le CD06 sur la liaison / réactivation de la réflexion sur le devenir.
- > ZAE Hauts d'Antibes : cession Conforama et projet de démolition-reconstruction LIDL
- > ZAE Trois Moulins : dépôt du PC de l'opération Ecotone oct.20

10.1.2. Vitaliser l'économie de proximité et promouvoir le commerce local

La CASA a distribué le guide terroir et arts du feu qui mets en exergue les animations régulières qui se déroulent tout au long de l'année sur le territoire de la CASA. Ce guide présente également l'ensembles des marchés réguliers ou exceptionnels et à travers ceux-ci, fait la promotion de l'agriculture locale sous toutes ses formes, des circuits-court et le savoir-faire artisanal sur la CASA.

10.1.3. Initier une collaboration sur la filière nautisme

- > La technopole a renforcé son partenariat en 2019 et 2020 avec le Port Vauban, qui a vocation à devenir le Smart Port du 3ème millénaire et un lieu d'expérimentation pour les entreprises de la Technopole, et d'ailleurs. De nombreuses entreprises sophipolitaines ont d'ores et déjà proposé des projets dans le cadre de la Technopole du Yachting (biologie marine, drones, sécurité, ...).
- > En Septembre la DDTSA a organisé dans le cadre des Voiles d'Antibes l'évènement "SOPHIA ANTIPOLIS et la MER" qui a réuni environ 100 personnes, avec de nombreuses entreprises de la filière, les équipes du Port Vauban, des laboratoires et universitaires, et des entreprises hors filière maritime présentant une corrélation forte. Networking et projets en cours de réflexion, en parallèle des travaux d'aménagement du Port, et de la future zone « entreprise/expérimentation ». Certaines entreprises de Sophia Antipolis développent des projets technologiques très ambitieux (PLATYPUS BOAT à but écologique, Sous-marin pour Yachts, biologie marine, stations écologiques et bouées connectées, voiles high-tech pour voiliers de course, IT et telecoms pour Yachts). Cette filière devient stratégique pour la DDTSA et Sophia Antipolis.

10.1.4. Co-organiser et participer aux événements faisant la promotion d'emplois ou mettant en relation le public en recherche et les entreprises en demande

- > La CASA cofinance et organise « l'Open de l'entreprise » à Chateauneuf, mettant à l'honneur les créateurs d'entreprises et d'emplois avec un certain nombre de structures d'accompagnement. La crise sanitaire n'a pas toujours permis d'organiser ces sessions en présentiel.
- > A l'occasion du « SOPH'I.A. 2020 » la CASA cofinance les Masters class de Telecom Valley, et un certain nombre de commissions dont "EMPLOI-FORMATION-TALENTS" qui met en perspective les besoins des entreprises. Egalement pour le Challenge Jeunes Pousses qui favorise l'entreprenariat chez les jeunes.
- > La difficulté a vraiment été en 2020 de maintenir la tenue d'évènements.



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 10/ Vitaliser le territoire

Action n°10.2 Agir en faveur du rayonnement et de l'attractivité de Sophia Antipolis en favorisant les interactions entre acteurs au sein de la technopole

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Contexte

La technopole de Sophia Antipolis, qui a aujourd'hui 50 ans, réunit en un même site de nombreux acteurs. Chaque année de nouvelles entreprises s'installent sur le territoire sophilopolitain. La technopole accueille 2500 entreprises qui proposent près de 38 000 emplois et compte plus de 6000 étudiants et près de 4000 enseignants et chercheurs. La population étudiante de la technopole provient également d'écoles prestigieuses (Skema Business School, IDRAC, Polytech...). Or plusieurs facteurs expliquent le fait qu'il soit compliqué d'être étudiant à Sophia Antipolis : les loyers restent relativement chers pour des étudiants et l'offre est limitée, les connexions de transports en commun sont peu nombreuses, peu d'évènements sont organisés à l'intention du public étudiant...

Afin de rester attractive auprès du public étudiant, la CASA souhaite développer des actions visant à dynamiser la technopole ainsi qu'améliorer le quotidien des étudiants qui y résident. Ceci passera notamment par l'organisation d'évènements, de réseaux, la réponse à leur besoin de logements et l'amélioration de la connexion avec les espaces susceptibles d'être fréquentés par les étudiants pour créer les conditions d'une vie étudiante.

La CASA, consciente de son rôle dans le rayonnement et l'attractivité de Sophia, développe également son soutien à l'innovation, à la formation et aux start-up, notamment avec le "Sophia Business Act" et par le projet de construction d'un nouveau Business Pôle. De nombreuses filières sont suivies telles que le yachting, les biotechnologies, les véhicules connectés, l'intelligence artificielle, les technologies du sport et de la santé ainsi que du voyage. La CASA cofinance et soutient les évènements et conventions pour le bon fonctionnement de l'écosystème et des réseaux. Elle souhaite poursuivre cette dynamique en investissant maintenant la thématique du développement durable. L'idée est d'informer et d'impliquer les entreprises dans la stratégie de la CASA sur le sujet et de concilier les activités économiques avec la dynamique étudiante du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

10.2.1. Réaliser la promotion nationale et internationale de Sophia Antipolis : immobilier, filières, écosystème, recherche

La crise sanitaire mondiale que nous avons traversé en 2020 a modifié en profondeur la façon de travailler au national et à l'international sur la promotion de la technopole, des filières, de l'écosystème et pour l'immobilier. Et la grande majorité des événements en présentiel a été annulée, et la Technopole a dû s'adapter, à l'instar des autres territoires, avec ses partenaires, afin de poursuivre sa présence en digital. C'est l'un des points positifs de cette crise, d'avoir été forcé à accélérer le mouvement vers une stratégie "phygital" plus marquée, plus créative.

Notre agence de développement économique TEAM COTE D'AZUR a également amplifié les événements et rencontres de prospects en visioconférence, compte tenu de l'annulation de tous les déplacements (salons, vols aériens). Voici ci-après une liste non exhaustive des actions de promotion menées à l'international et au national sur les filières, l'immobilier et les implantations exogènes, juste dans la dynamique de la célébration des 50 ans en 2019 qui avait amorcé une réelle reconquête de l'attractivité et visibilité de Sophia Antipolis :

- > « Soph.I.A Summit 2020 » en 100% digital (avec plus d'audience nationale et internationale que sur les éditions précédentes, plus de 200 participants par jour connectés), et « IA Week » qui a montré aussi des signes de dynamisme sur les master class (moyenne de 200 participants). Pivot réussi qui désormais sera l'une des propositions de valeur du SOPH'I.A Summit en phygital.
- > Le 3IA Côte d'Azur se structure après sa labellisation afin d'offrir une visibilité régionale, nationale et internationale à la Technopole en matière d'intelligence artificielle, avec les premiers travaux, les premières collaborations, les événements thématiques auprès de l'écosystème, la création de premières chaires internationales.
- > Accueil de délégations étrangères (Afrique du Sud-Technopole de Stellenbosch, en présentiel fin février avant le début de l'épidémie, pour un 'discovery tour' sur plusieurs jours pour la délégation, et des RDV qualifiés avec l'écosystème : Skema venture, Amadeus, Accenture Labs, ...).
- > Adhésion à RETIS après la labellisation en 2019, et adhésion à IASP (International Association of Science Parks) dont nous étions membres fondateurs avec Pierre Lafitte ;
- > Travail partenarial avec TEAM COTE D'AZUR sur la prospection d'entreprises exogènes, au national comme à l'International. Les équipes n'ont pu voyager compte tenu des restrictions mais ont développé de nombreux liens via des plateformes de webmeeting sur les grands événements qui se sont tenus en digital. Toutefois les décisions d'implantation, même si elles ont été revues à la baisse, restent présentes, avec la création d'emplois à la clef.
- > Organisation d'une rencontre sophilopolitaine avec des investisseurs nationaux et internationaux en immobilier le 23 Octobre, en phygital (env. 30 présents, dont 10 investisseurs nationaux en présentiel, et une dizaine en digital à distance), avant le second confinement, qui a été une très grande réussite.

- > Nouveau site internet de la Technopole et présence sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, Instagram : www.sophia-antipolis.fr, qui compte de très nombreuses connexions depuis son lancement en octobre, au national comme à l'international. Le site devient un véritable outil d'attractivité, et traduction anglais achevée en Janvier 2021. D'ores et déjà 2 demandes directes d'implantation par des entreprises américaines et anglaises sont parvenues via le site (premier niveau d'informations suivi par 1 ou 2 RDV qualifiés en visio, avec team Côte d'Azur). 1900 visites/mois - 3 à 4 pages visitées.
- > Evènement "SOPHIA ANTIPOLIS et la MER" avec le Port Vauban sur la filière Nautisme en Septembre avec près de 80 personnes présentes (entreprises, laboratoires, équipes du Port) pour une présentation de projets et networking sur la filière et le projet "Technopole du Yachting"
- > Salons immobiliers MIPIM et SIMI 2020 annulés, sans forme digitales, et reportés à Juin et Décembre 2021.
- > Salon international « DSC Driving Simulation Conference » à Antibes avec la participation du Cluster Smart Vehicule Cote d'Azur, qui donne une réelle visibilité à Sophia au plan international.
- > Des relations et partenariats très forts avec le Pôle Eurobiomed et le Bioparc, sur le projet de Bioincubateur (qui donne aussi une réelle visibilité à la technopole).

10.2.2. Travailler sur la création d'un Welcome Guide de présentation de Sophia favorisant l'engagement Développement Durable de la CASA, des entreprises et investisseurs, à l'intention des entreprises

- WELCOME GUIDE finalisé (www.welcometotheCotedazur.com), mais en phase de réactualisation continue compte tenu des modifications imposées par la crise sanitaire de 2020 ;
- Un guide "Welcome talents" est en cours de rédaction avec l'appui de TEAM COTE D'AZUR, ainsi que l'organisation d'un évènementiel "WELCOME TALENTS" sur le site du CIV-Centre International de Valbonne, le 04 Décembre 2019, accueillant les 250 derniers salariés embauchés sur la Technopole, afin qu'ils connaissent mieux l'écosystème et les différentes possibilités de développement qui leur sont offertes, le tissu d'entreprises et associatifs, les opportunités de logement.

10.2.3. Animer l'écosystème de Sophia Antipolis favorisant les liens entre étudiants et entreprises et en créant des évènements pour la promotion de l'expertise de la technopole

La crise sanitaire de 2020 a modifié en profondeur la façon de travailler au national et à l'international sur la promotion de la technopole, des filières, de l'écosystème et pour l'immobilier.

La grande majorité des évènements en présentiel a été annulée, et le contact a été moins aisé puisque la plupart des universités et écoles d'ingénieurs ou Business School n'étaient plus ouvertes en présentiel. D'où l'enjeu notamment avec le nouveau site Internet de faire la promotion de Sophia et de son écosystème auprès des étudiants. La CASA est partenaire ou organisateurs des évènements suivants :

- > Soutien au Challenge Jeunes Pousses de Telecom Valley ;
- > Financement du SoFab de Telecom Valley ;
- > Comité d'agrément Pépite PACA Est et Incubateur Telecom ParisTech Eurecom Entrepreneurs ;
- > Forte présence d'étudiants au Soph.I.A Summit ;

- > Positionnement du Business Pole sur le France Innovation Tour (présentation de startups et filières sur une semaine à des lycéens) ;
- > Partenariat financier et institutionnel avec la création de la MIA (Maison de l'Intelligence Artificielle) qui est un lieu de médiation scientifique ;
- > Nous n'avons pas pu organiser cette année le "SOPHIA WELCOME TALENTS" ;
- > Financement des Jeux de Sophia Antipolis qui contribue à la mixité des publics, notamment étudiants, autour du sport (même si cette année les évènements étaient surtout en distanciels).

10.2.4. Développer les partenariats et les relations internationales avec d'autres territoires, technopôles et organismes scientifiques ou techniques

Actions de partenariats avec d'autres technopoles françaises ou internationales, dans la dynamique de la célébration des 50 ans en 2019 qui avait amorcé une réelle reconquête de l'attractivité et visibilité de Sophia Antipolis :

- Accueil de délégations étrangères (Afrique du Sud-Technopole de Stellebosch, en présentiel fin février avant le début de l'épidémie, pour un discovery tour pour la délégation, et des RDV qualifiés avec l'écosystème : Skema venture, Amadeus, Accenture Labs, ...).
- Adhésion à RETIS après la labellisation en 2019, et adhésion à IASP (International Association of Science Parks) dont nous étions membres fondateurs avec Pierre Lafitte.
- Nouveau site internet de la Technopole et présence sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, Instagram : www.sophia-antipolis.fr, qui compte de très nombreuses connexions depuis son lancement en Octobre, au national comme à l'international.
- Suivi des contacts avec la technopole de Rimouski (Canada) sur la filière "BlueTech, Yachting" ;
- Suivi des relations avec le DIGIHUB (Canada) ;
- Travail stratégique sur la redéfinition de la feuille de route des relations internationales de Sophia Antipolis avec les Hubs technologiques européens et internationaux (en cours de finalisation pour début 2021) ;
- Relations avec les universités et hubs technologiques internationaux dans le cadre du SOPHIA SUMMIT ;
- Université de Laval "Québec" avec le lancement de la MIA et OTESIA (Observatoire IA).

10.2.5. Développer un portail d'information « Site web de Sophia », une application, et des réseaux sociaux exclusivement Sophia à destination des étudiants, entreprises, grand public, financeurs...

Le nouveau et actuel site web de de la technopole www.sophia-antipolis.fr a été officiellement lancé le 15 Octobre 2020, et vient renforcer une véritable stratégie numérique de la technopole. Site en cours de traduction anglaise pour début 2021.

10.2.6. Etudier les besoins, en logement et de mobilité notamment, des étudiants sur Sophia et mieux y répondre

Dans le cadre de son 3ème PLH 2020-2025, un état des lieux de l'offre de logements pour étudiants a été réalisé (15 résidences soit 1838 logements). A présent, la CASA prospecte le long du TCSP pour

essayer de capter des fonciers pour développer une nouvelle offre de logements sociaux destinée aux étudiants. Les services de l'Etat ont récemment accepté de revoir le mode de financement de ce produit, ce qui permettrait de disposer des loyers plus modérés de type PLUS (en lieu et place du PLS).

10.2.7. Promouvoir le lien social et l'échange au travers de l'accueil de la biodiversité au sein des entreprises et un partage des gestes écoresponsables

Cette dynamique sur Sophia Antipolis se fait au travers d'un partenariat avec SCE-SOPHIA CLUB ENTREPRISES, que CASA et le SYMISA financent à hauteur de 75%, qui développe et engage l'ensemble des entreprises adhérentes de SCE (entreprises majeures de Sophia, grands groupes, la majorité des effectifs, laboratoires, etc...) sur les actions du programme international de l'UNESCO sur le Développement Durable (Sustainability Development Goals). Les entreprises de la technopole s'engagent principalement sur les actions suivantes en pluri-annuel :

- > *ACTION 3 GOOD HEALTH & WELL BEING : Jeux de Sophia, challenge de la mobilité, spécial olympics, Commission CP2E, commission SSE-QVT)*
- > *ACTION 8 DECENT WORK & ECONOMIC GROWTH : Sophia Vision*
- > *ACTION 12 : RESPONSIBLE CONSUMPTION AND CLIMATE PROTECTION : tri et recyclage des déchets*
- > *ACTION 13 CLIMATE ACTION : Jeux de Sophia, Challenge de la Mobilité, Label Agenda 2*



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 10/ Vitaliser le territoire

Action n°10.3 Fertiliser le territoire depuis la technopole et poursuivre la dynamisation de l'écosystème sophilopolitain

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

En tant qu'acteur public, la CASA se doit d'associer à ses différents projets les acteurs du territoire tels que les acteurs institutionnels, les acteurs privés, les associations et la société civile. Etant donné l'importance des défis qui s'offrent à la CASA en matière de développement durable, cette mobilisation apparaît d'autant plus nécessaire. La technopole de Sophia Antipolis représente 36000 emplois et près de 2300 entreprises. Chaque année de nouvelles entreprises s'installent sur le territoire sophilopolitain, des fonds sont mobilisés pour porter l'innovation sur la technopôle et des brevets sont déposés.

La CASA soutient l'innovation au travers de l'implantation et du développement de start-up. Le Business Pôle, ainsi que d'autres plateformes telles que Startéo, permettent le suivi et l'accompagnement de nouvelles idées. La CASA souhaite poursuivre cette dynamique et impliquer davantage de startup et de partenariats dans son processus de développement. Les projets DEMOLA, la concertation avec les usagers au travers des Cafés Envibus et autres évènements réguliers, les discussions et réunions publiques autour de sujet tels que le véhicule connecté et autonome, ou encore les différents partenariats encouragés entre les startups et les formations proposées sur la technopole, témoignent déjà de la forte volonté de la CASA d'associer la population et les acteurs dans ses projets.

Sophia Antipolis, en tant que vitrine d'innovation et porteuse de projets, s'inscrit directement dans les possibilités pour développer la complémentarité des compétences du territoire dans le cadre du développement durable. Il s'agit d'un territoire d'expérimentation au travers duquel la CASA met son énergie au service de l'innovation.

La CASA souhaite maintenant renforcer sa compétence d'accompagnement et créer de nouvelles instances et réseaux qui contribueront à renforcer l'effort collectif en faveur du développement durable sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

10.3.1. Amplifier la dynamique de coopération et de partenariats entre les acteurs sur la base de la fertilisation croisée

Actions de promotion et de fertilisation croisée menées sur la technopole pour l'attractivité et visibilité de Sophia Antipolis :

- > Soph.I.A Summit 2020 en 100% digital ;
- > Le 3IA Côte d'Azur ;
- > Accueil de délégations étrangères ;
- > Adhésion à RETIS et adhésion à IASP (International Association of Science Parks) pour favoriser la croissance à l'international ;
- > Partenariat avec TEAM COTE D'AZUR sur la prospection d'entreprises exogènes, au national comme à l'International ;
- > Organisation d'une rencontre sophipolitaine avec des investisseurs nationaux et internationaux en immobilier le 23 Octobre ;
- > Nouveau site internet de la Technopole (www.sophia-antipolis.fr) qui favorise la fertilisation entre les entreprises, étudiants, institutionnels, et présence sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, Instagram ;
- > Evènement "SOPHIA ANTIPOLIS et la MER" avec le Port Vauban sur la filière Nautisme et le projet "Technopole du Yachting" ;
- > Salon international « DSC Driving Simulation Conference » à Antibes avec la participation du Cluster Smart Vehcile Cote d'Azur ;
- > Relations et partenariats forts avec le Pôle Eurobiomed et le Bioparc, sur le projet de Bioincubateur ;
- > Cofinancement des jeux de Sophia Antipolis avec SCE ;
- > Nombreux projets académiques (recherche, animation) soutenus par la CASA, et en lien avec les entreprises et filières ;
- > Dynamique "Sophia Vision" qui est collaborative, au long terme, pour définir la stratégie business et aménagement de Sophia Antipolis à horizon 2030 et au-delà ;
- > Engagement de laréécriture de Charte de Sophia Antipolis avec un cabinet conseil qui va favoriser des atelierscollaboratifs inter-publics ;
- > Labellisation « Science Park » de Retis ;
- > Initiative Smart Vehicle ;
- > Partenariat avec les universités

10.3.2. Favoriser la création d'emplois en hautes technologies, le dépôt de brevets, le spin off, l'implantation d'entreprises et de nouveaux secteurs d'activités

- > Idem 10.3.1.

10.3.3. Favoriser et développer l'accueil et l'accompagnement des entreprises sur les sites du Business Pôle, de Startéo et d'autres lieux d'innovation

- > La CASA opère le BUSINESS POLE de 4000 m² à Sophia Antipolis, et la pépinière STARTEO (à Chateaufort). Aujourd'hui les 2 pépinières ne présentent qu'un taux de vacance très faible, avec une très bonne occupation, à la fois pour le Business Pole par des partenaires, les incubateurs et les entreprises de la pépinière et hôtel d'entreprises. La plus-value est de poursuivre la politique de soutien aux structures partenaires (pôles de compétitivité, réseaux d'entreprises, incubateurs, financeurs, ...) qui permettent au Business Pole d'être plus attractif en matière d'accompagnement des entreprises. La CASA met en place des conventions également avec des structures d'accompagnement (avocats d'affaires, directeurs financiers...).
- > Business Pôle : 50 entreprises (30 en pépinière et hôtel d'entreprise et environ 20 entre les 2 incubateurs) ;
- > STARTEO accueille des entreprises et un service déporté de l'Eau de la CASA ;
- > De nombreux événements se tiennent au Business Pole, sauf en 2020.

10.3.4. Structurer la chaîne d'innovation et d'accompagnement des entreprises : intégrer de nouveaux acteurs / nouvelles filières / nouvelles compétences, développer les processus d'aide à l'innovation

- > Sophia Antipolis compte en 2020 les mêmes acteurs de l'accompagnement, notamment sur la chaîne de l'innovation du Business Pole (Pôles, Incubateurs, Telecom Valley, CCI, ...).
- > la CASA a soutenu fortement l'initiative portée par l'Incubateur PACA Est sur la mise en place d'une nouvelle méthodologie d'accompagnement des startups DEEPTech. La candidature du consortium n'a finalement pas été retenue, mais la démarche va perdurer.
- > Réflexion sur de nouvelles mesures d'accompagnement (et de montage avec le privé) pour le futur Pôle Innovation (2024).
- > Sophia Antipolis compte par ailleurs de nouvelles structures d'accompagnement des entreprises et Startups, comme RISE PARTNERS, EIT DIGITAL, INRIA STARTUP STUDIO ou INRIA ACADEMY, LE VILLAGE, ..
- > De nouveaux acteurs se positionnent aussi dans les nouveaux bâtiments avec des nouveaux usages (coworkoffice, centre d'affaires avec accompagnement comme STARTER BUSINESS CENTER, ...).

10.3.5. Accompagner les entreprises et soutenir leur lancement grâce au parcours de création et d'innovation, au Prix Laffitte et aux prêts d'honneur (Plateforme Initiative France)

Compte tenu de la crise sanitaire et des orientations prioritaires, il a été décidé de ne pas créer de fonds "Prix Laffitte" ni d'abondement sur les structures "Prix d'honneur" en 2020

Par contre la CASA a très largement abondé sur les fonds COVID-Resistance (plus d'1 Mi €). Le soutien aux entrepreneurs et aux entreprises se fait principalement par le soutien financier aux structures d'accompagnement, sur la base de conventions annuelles de partenariats. Les structures soutenues sont les suivantes :

- Incubateurs PACA EST et Incubateur TELECOM PARISTECH EURECOM ENTREPRENEURS
- Réseaux IASA (Initiative) et ENTREPRENDRE
- INRIATECH (et par extension INRIA STARTUP Studio)
- POLES DE COMPETITIVITE qui accompagnent les entreprises et porteurs de projets

- Cofinancement de TELECOM VALLEY (Challenge Jeunes Pousses, Trophée Objets connectés,...)

Enfin la CASA intervient dans le soutien aux entrepreneurs par le biais des conventions de revitalisation sous forme d'aides directes et de subventions aux porteurs de projets.

10.3.6. Mettre à disposition des acteurs impliqués des outils performants (plateformes technologiques mutualisées, outils collaboratifs et matériel performant partagé)

La CASA finance des plateformes mutualisées avec les partenaires académiques (puissance de calcul / plateformes scientifiques en biotechs, biologie moléculaire).

10.3.7. Faire la promotion des startups et innovations « made in Sophia Antipolis » et de leurs success stories

La CASA et plus principalement la DDTSA font la promotion des Startups du territoire au travers des différents médias :

- > le site internet de la technopole www.sophia-antipolis.fr qui répertorie depuis fin Octobre 2020 l'ensemble des filières, les initiatives, les startups, les projets innovants ;
- > La CASA soutient également la promotion et l'essor des Startups en favorisant leur présence sur des salons professionnels (CES LAS VEGAS, MIPIM, SIMI, VIVATECH,) ;
- > La CASA met en valeur les entreprises sur les réseaux sociaux, dans les articles de journaux, des reportages TV ;
- > Intervention des Startups lors de présentations officielles, politiques, visites de ministres, délégations étrangères, ambassades, technopoles ;
- > TEAM COTE D'AZUR fait appel aussi aux Startups pour illustrer l'écosystème dynamique afin de séduire des prospects internationaux.
- > Labellisation Capitale French Tech et partenariat French Tech Cote d'Azur.

10.3.8. Organiser et animer des évènements en lien avec les filières portées sur Sophia Antipolis (IA, Sciences, biotechnologies...)

Filière I.A :

- > Soph.I.A Summit 2020 ;
- > Le 3IA Côte d'Azur ;
- >

Filière BLUETECH-YACHTING-SMARTPORT

- Evènement "SOPHIA ANTIPOLIS et la MER" avec le Port Vauban sur la filière Nautisme ;

Filière Internationale :

- > Accueil de délégations étrangères ;
- > Adhésion à RETIS après la labellisation en 2019, et adhésion à IASP (International Association of Science Parks) ;

- > Travail fort de partenariat avec TEAM COTE D'AZUR sur la chasse et prospection d'entreprises exogènes, au national comme à l'International ;

Filière Immobilière :

- > Organisation d'une rencontre sophilopolitaine avec des investisseurs nationaux et internationaux en immobilier le 23 Octobre ;
- > Nouveau site internet de la Technopole et présence sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter, Instagram : www.sophia-antipolis.fr ;
- > Salons immobiliers MIPIM et SIMI 2020 annulés, sans forme digitales, et reportés à Juin et Décembre 2021 ;

Filière SMART VEHICULE / VEHICULE CONNECTE

- > Salon international DSC Driving Simulation Conference à Antibes ;
- > Présence au CES las Vegas d'entreprises de la filière.

Filière BIOTECHNOLOGIES

- > Des relations et partenariats très forts avec le Pôle Eurobiomed et le Bioparc, sur le projet de Bioincubateur (qui donne aussi une réelle visibilité à la technopole).
- > Travail avec EUROBIOMED sur l'accompagnement des entreprises.

10.3.9. Expérimenter les innovations sophilopolitaines sur le territoire et sensibiliser décideurs et population à leur application locale

- > Réflexion avec les fonctions supports de la CASA (Commande Publique, DSI, Affaires juridiques, Bâtiment, RH, transports, mobilité, grands travaux) pour favoriser l'expérimentation de produits et services développés par des Startups et PME de la technopole dans nos bâtiments et nos infrastructures pour accompagner les entreprises dans leur développement.
- > mise à disposition du parking Azurarena pour le consortium des entreprises de la filière Smart Vehicle / Véhicule autonome.
- > accompagnement des entreprises en vue de leur référencement UGAP (marché d'innovation).
- > Travail avec le Port Vauban pour favoriser la création d'une entreprise d'expérimentation pour les entreprises de la technopole de la filière Bluetech Yachting.



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 11/ Faire du territoire une destination de tourisme durable

Action n°11.1 Diversifier et dynamiser le tourisme sur le moyen pays de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

La CASA bénéficie d'un tourisme important sur son territoire, particulièrement pour la douceur du climat et la proximité de la mer. De fait, celui-ci se concentre surtout sur le littoral alors que le moyen et le haut-pays présentent des atouts importants, avec notamment des espaces naturels remarquables et susceptibles d'accueillir des activités de pleine nature ainsi que le nombre important de villages à forte valeur patrimoniale. L'enjeu est de développer l'activité touristique du Moyen et du Haut-Pays tout en préservant ces espaces des nuisances du tourisme de masse. La CASA pense multiplier les initiatives telles que la navette des Neiges, reliant Antibes à la station de Gréolières-les-neiges en saison hivernale, et s'appuyer sur le tissu économique et les activités déjà existantes pour développer l'offre.

Avec près de 4400 chambres d'hôtels sur son territoire, la CASA propose une offre d'hébergement touristique importante. Cependant, la majorité de ces hébergements est concentrée sur la bande littorale : en effet, les 5 communes situées au Sud (Antibes, Villeneuve-Loubet, Vallauris, Biot et Valbonne) représentent 89% de l'offre du territoire. Les communes du Moyen et Haut Pays ont donc un nombre de lits et d'hébergements touristiques faibles, entraînant principalement un tourisme excursionniste à la journée. Si ces retombées sont intéressantes, le manque d'hébergements limite le développement touristique propre à ces territoires.

Alors que la CASA a repris la compétence « tourisme », il s'agit également de faire le lien avec d'autres politiques menées comme celle du développement d'une agriculture locale. Elle fait ainsi le choix d'encourager le développement de l'agro-tourisme en impliquant les agriculteurs sur cette question ainsi qu'en accompagnant l'émergence de projets dédiés. Il apparaît pertinent de développer une offre touristique propre à ces territoires fondés sur leur caractéristique et leur identité. La CASA souhaite donc inscrire son territoire dans une stratégie touristique globale, en impliquant plus fortement le Moyen et le Haut-Pays aujourd'hui déconnectés de cette dynamique. Cette ambition passera par la mise en place d'aides en faveur du développement de l'hébergement touristique sur ces territoires, et en faveur du déploiement de l'offre d'activités éco-touristiques.

Les sous-actions opérationnelles

11.1.1. Définir une stratégie d'accueil et de promotion touristique du territoire

- > Adoption de la stratégie d'accueil et de promotion touristique en 2020.

11.1.2. Bâtir un observatoire du tourisme des contreforts de la CASA

Pas de réalisation en 2020.

11.1.3. Adapter l'accueil touristique à une échelle communautaire et structurer l'Office de Tourisme Intercommunal

- > L'Office de Tourisme Communautaire (OTI) a défini un projet de stratégie d'accueil et de promotion touristique partagé avec le conseil d'exploitation de l'OTI. Ce projet est mis en oeuvre en 2020 et inclut une réorganisation des Bureaux Information Touristique avec comme objectif de déployer l'offre de service à l'échelle de l'OTI.

11.1.4. Renforcer l'offre d'hébergement et de restauration en favorisant la création d'entreprise

- > Proposition de soutien à l'offre d'hébergement et création d'un réseau d'hôtes touristique dans le cadre du projet de stratégie d'accueil et de promotion touristique en cours de validation.
- > Participation de la CASA à l'étude lancée par la commune de Gréolières sur l'aménagement du parc communal de Sainte-Anne en hébergement touristique de plein air et aire de loisirs.
- > Promotion de l'offre existante en matière d'hébergement touristique et de restauration au sein du Petit Futé des Préalpes d'Azur.

11.1.5. Contribuer à la mutation de Gréolières-les-Neiges en "station de montagne"

- > Réalisation par l'Office de Tourisme Intercommunal de la CASA d'un flyer faisant la promotion des activités de la station durant la saison d'été : Parapente, randonnée à thème avec, par exemple, un guide naturaliste, vtt, escalade.
- > Réalisation du Petit Futé avec 8 pages d'information faisant la promotion de Gréolières et de sa station avec les activités d'été tel que l'acrobranche, les randonnées, le vtt et le parapente et son école. Le guide met aussi en avant les hébergements ainsi que les commerces disponibles.

11.1.6. Créer des parcours touristiques thématiques identitaires et valoriser les éléments patrimoniaux identitaires

- > Proposition de parcours thématiques dans le cadre du projet de stratégie d'accueil et de promotion touristique en cours de validation.

- > Durant l'année 2020, il a été mis en place la navette des Neiges (Antibes - Gréolières les Neige) opérationnelle du 2 janvier au 24 février avec une fréquentation de 1266 voyages.

11.1.7. Développer l'accès sans voiture aux points d'intérêts du territoire : navettes estivales et des neiges, covoiturage, transport à la demande, itinéraires vélos

Malgré une année difficile du fait de la crise sanitaire et une fréquentation en très forte baisse dans les transports publics, il a été mis en place:

- > la navette des neiges: opérationnelle du 21 décembre 2019 au 1er mars 2020
- > la navette de Biot: opérationnelle du 12 juillet au 16 août
- > la navette de Golfe Juan: opérationnelle du 12 juillet au 16 août
- > la navette de Villeneuve Loubet: opérationnelle du 12 juillet au 16 août

11.1.8. Renforcer et dynamiser la promotion touristique du territoire

Un nouveau support de promotion du territoire a été édité, le guide du "Petit Futé", qui vient s'ajouter au guide "Terroirs et art du feu". Par sa notoriété, le Petit futé vient renforcer la promotion du territoire et participe au développement de l'agro-tourisme par la mise en lumière des producteurs locaux et des circuits-courts.



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 12/ Agir pour un environnement plus sain

Action n°12.1 Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les véhicules électriques concourent à l'amélioration de la qualité de l'air de par l'absence d'émission qu'elles génèrent lors des déplacements.

La CASA a ainsi choisi de développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques avec la CAPG et la CAPL dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial déployé au niveau du Pôle Métropolitain. Elle a ainsi déployé sur son territoire un réseau de 34 bornes maillées sur le territoire, le réseau WiiiZ, qu'elle exploite aujourd'hui. En tout c'est ainsi 95 bornes à l'échelle de l'Ouest 06 qui sont en service depuis le printemps 2018.

La CASA comme les autres territoires poursuit le déploiement de bornes sur des secteurs à fortes fréquentations ou des zones de projets.

Les sous-actions opérationnelles

12.1.1. Soutenir des projets concrets en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air

La CASA à travers différents projets contribue à l'amélioration de la qualité de l'air :

- > le développement du Bus-Tram entre Antibes et Sophia-Antipolis permet d'accroître le report modal de la voiture vers les TC ;
- > ouverture de parkings d'écomobilité ;
- > promotion du covoiturage : lors d'événements, inscription des 3 applications (Boogi, Ridygo, Klaxit) lauréates de l'appel à projet dans le "Guide de Déplacements du Quotidien" de la CASA, et acquisition d'un module covoiturage dans le compagnon de mobilité Cap Azur (pour mise en oeuvre 2021) ;

- > mise en oeuvre du plan vélo : animation d'une communauté d'usagers du vélo, poursuite études d'itinéraires cyclables, réalisation d'aménagements cyclables, installation d'une consigne collective vélo - Biot Saint Philippe - Sophia Antipolis, notification d'un marché CASA en groupement de commandes (2020-2023) avec les communes pour l'acquisition de stationnements vélos dont les consignes vélos ;
- > promotion de l'utilisation du vélo : aide à l'acquisition et à la réparation de vélo ou vélo à assistance électrique, Animation de la CASA du vélo par l'association Choisir le Vélo, commande de 10 nouveaux VAE pour la mise à disposition auprès de salariés et d'étudiants pour une durée de 15 jours ;
- > poursuite du déploiement de réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques : en 2020, la CASA a déployé 4 nouvelles bornes supplémentaires à celles prévues en janvier 2020: 3 Antibes et 1 sur Valbonne. Désormais 41 bornes publiques sur la CASA ;
- > développement du télétravail au sein de la CASA (possibilité de télétravailler 1 jour fixe par semaine) ;
- > sensibilisation des particuliers sur le bon choix des végétaux : poursuite de la diffusion du guide via site web ;
- > améliorer la valorisation des déchets bois et de la biomasse : En 2019, sur les 6883 tonnes de bois collectés en déchetterie, 6814 tonnes font l'objet d'une valorisation matière (palettes, meubles, bois aggloméré...) et 69 tonnes d'une valorisation énergétique (déchets de bois issus des encombrants et valorisation en CSR et dans les cimenteries). De manière ponctuelle (suite aux inondations) gestion des bois flottés récupérés, broyés et transformés en bois-plaquette pour le chauffage ;
- > Inciter à la valorisation des déchets verts et biodéchets à la source : en 2019 417 composteurs ont été remis gratuitement cette année, l'arrivée d'un nouveau guide de compostage. En 2019, 15 sites de compostage collectif en pied d'immeuble / lotissement ont été installés sur le territoire UNIVALOM.

12.1.2. Participer au Plan de Protection de l'Atmosphère

- > Poursuite de la participation à la rédaction des fiches actions et aux instances d'élaboration et de validation du PPA (COPI, réunions techniques, réunions de présentation).
- > Mise en oeuvre d'actions concrètes (cf. sous-action " Soutenir des projets concrets en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air")



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 12/ Agir pour un environnement plus sain

Action n°12.2. S'impliquer dans la Prévention du Bruit dans l'environnement

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

Améliorer le cadre de vie des habitants et diminuer les nuisances et les incidences du bruit sur les personnes et l'environnement. Le PPBE a pour double objectif :

La réduction des nuisances sonores dans les zones à enjeux notamment par l'action et les travaux des gestionnaires de voiries (Vinci Autoroutes et CD06).

- L'anticipation des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements du territoire

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores est soumise à l'établissement d'un PPBE.

Conformément au Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des plans de prévention du bruit dans l'environnement, le PPBE concerne l'ensemble des sources de bruit concernées par la directive mentionnée ci-dessus, à savoir : tous les axes routiers, l'aéroport de Nice Côte d'Azur, le réseau ferré et les principales industries classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation de type A (ICPE-A).

Le Plan de Prévention du Bruit sur l'ensemble du territoire comporte également les éléments relatifs aux actions mises en place par l'ensemble des gestionnaires (Communes, CASA, Conseil Départemental 06, VINCI Autoroutes, Aéroport de Nice Côte d'Azur, SNCF Réseau).

La population est bien évidemment au cœur de ces mesures. La qualité de l'environnement sonore des habitants et de leur cadre de vie est recherchée.

Les établissements au sein desquels un environnement sonore modéré est nécessaire pour du repos et/ou de l'apprentissage sont également concernés. Il s'agit des établissements d'enseignement et de santé.

Les sous-actions opérationnelles

12.2.1. Adopter un nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

- > Adoption du Second PPBE de la CASA en décembre 2020 intégrant également le PPBE Infrastructures de la Ville d'Antibes.



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 13/ Renforcer l'accessibilité de la population à des logements adaptés à ses projets et à ses besoins

Action n°13.1 Développer des logements répondant aux nouvelles formes d'habiter

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

Plus d'un habitant de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis sur cinq a 65 ans ou plus. Les séniors sont ainsi aussi nombreux que les jeunes de moins de 20 ans, contrairement à la moyenne nationale, où résident deux personnes de 65 ans ou plus pour trois jeunes de moins de 20 ans. Les personnes à l'âge des études et du premier emploi sont beaucoup moins présentes : 16 % des habitants ont entre 15 et 29 ans. Au total, les départs d'étudiants associés aux arrivées de personnes de 55 à 74 ans contribuent au vieillissement du territoire.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées des Alpes- Maritimes actuellement en révision pointait un taux d'équipement en hébergements d'urgence (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile, Foyers de Jeunes Travailleurs...) de 1,2 pour mille adultes contre 1,8 au niveau national dans sa dernière édition. Des besoins de solutions spécifiques alliant hébergement et accompagnement psycho-social sont également pointés sur le territoire de la CASA avec, par exemple, un manque de maisons-relais et pensions de famille.

A travers la révision de son Programme Local de l'Habitat, la CASA entend poursuivre sa politique en faveur du développement d'une offre multiple de logements répondant à l'ensemble des besoins des différents publics composant la population. Le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 prenait en compte ces difficultés. Son renouvellement doit permettre de poursuivre les efforts et les mesures entreprises, notamment en termes d'accession sociale à la propriété. CASA'VENIR anticipe la révision du PLH en confirmant cette volonté forte, sachant que le PLH 2020-2025 sera approuvé fin 2019 et entrera en application au 1er janvier 2020.

Les sous-actions opérationnelles

13.1.1. Développer des programmes de logements intergénérationnels à prix abordables

- > Au titre de l'année 2020, il n'y a pas de programmes de logements intergénérationnels livrés.

13.1.2. Opérer les relocations de personnes âgées dans des logements mieux adaptés à prix accessible

- > Au titre de l'année 2020 il n'y a pas de programmes de logement intergénérationnel livrés. Toutefois et dans le cadre du développement de l'offre nouvelle de logements sociaux, la CASA, en partenariat avec les bailleurs sociaux, s'attache à cibler, en fonction des opérations proposées, des logements adaptés aux séniors avec des loyers accessibles en privilégiant des logements situés en centre-ville et bénéficiant de services de proximité (commerces, services de santé, transports en commun etc)
- > Au quotidien, le service PSLH examine les demandes d'accès au logement social ou de mutation de logement des personnes âgées pour offrir une réponse adaptée en terme de localisation et d'adaptation du logement.
- > De plus, conformément à l'une des actions du 3ème PLH «Accompagner les séniors dans l'évolution de leurs besoins en matière d'habitat au sein de la CASA», il est prévu de mettre en œuvre une action d'accompagnement au déménagement des personnes âgées locataires du parc social en sous occupation, afin de favoriser la libération de grands logements au profit de familles nombreuses.
- > Une enquête statistique est en cours auprès des demandeurs afin de déterminer au mieux leurs besoins et de comprendre les freins potentiels à un déménagement, et des CCAS de la CASA afin de recenser les moyens dont ils disposent pour accompagner les personnes âgées dans leur projet de déménagement, une enquête complémentaire auprès de votre CCAS. L'objectif est de réaliser un appel à projets associations début 2021 pour mener cette nouvelle action.

13.1.3. Construire des maisons relais

- > Des travaux sont actuellement en cours pour la transformation pour partie de la maison de Jouan (gérée par ALFAMIF) à Vallauris en pension de famille (11 logements) dédiée à des personnes en difficulté et pour lesquelles un projet sur la parentalité est à réaliser (suite à la perte des droits de garde ou de visite). La livraison est prévue au cours du premier trimestre 2021 ;
- > A noter qu'une deuxième phase de travaux d'humanisation portant sur 28 logements sont actuellement à l'étude au sein de cette même structure en vue d'accroître son niveau de service ;
- > Par ailleurs, les travaux sont également en cours pour la réalisation d'une pension de famille à Antibes, en lieu et place de l'ancien Star Hôtel (désormais appelée "la Passerelle"). La fin des travaux et l'ouverture de l'établissement est prévu pour mars 2021. La structure sera gérée par API Provence.

13.1.4. Prévoir une disponibilité suffisante en logements saisonniers

- > La livraison d'une résidence sociale pour saisonniers et apprentis sur la commune d'Antibes d'une capacité de 35 logements est prévue pour fin 2020- début 2021. Cette Résidence vient en complément de l'offre existante sur Antibes (Résidence Les sables d'argent 11 logements). Ces deux résidences sont gérées par API Provence.

13.1.5. Développer des produits alternatifs comme la colocation, les maisons de chercheurs...

- > La résidence Biotifull a été livrée au cours de l'année 2020. Malgré des démarches de communication importantes, l'offre de logements en colocation réservée au sein du programme (17 logements sur les 54 logements sociaux du programme) et mise en commercialisation par le bailleur Habitat 06 au cours de l'été 2020 n'a pas trouvé preneur. Le projet de colocation d'actif n'a donc pu aboutir, en raison du caractère "de niche" de cette expérimentation et du contexte actuel lié au COVID.

13.1.6. Développer l'offre de logements intermédiaires

- > En 2020, le développement de l'offre de logements locatifs intermédiaires (LLI) a été importante avec 180 logements programmés. Pour rappel, le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 fixe comme objectif 70 logements par an en programmation.

13.1.7. Développer et promouvoir une offre et un service auprès des actifs éligibles au logement intermédiaire pour faciliter l'accès à la propriété

- > En 2020, une opération à Biot "La Boussole" (secteur Sophia Antipolis) a été commercialisée en accession encadrée à la propriété à un prix encadré par la CASA permettant notamment de faciliter l'accès à la propriété de jeunes actifs de la technopole. Ce programme représente 12 logements.
- > Par ailleurs, des servitudes de mixité sociale ont été intégrées aux PLU de plusieurs communes afin que soit rendue possible l'accès social dans les programmes de logements.
- > Enfin, la CASA voit se développer un nouveau produit sur son territoire : le Bail Réel Solidaire géré par les Organisme Foncier Solidaire. ce produit permet notamment de dissocier le bâti du foncier et ainsi diminuer le prix d'acquisition, cette dernière portant sur le bâti et non le foncier. Afin de suivre au plus près les projets émergents sur son territoire, la CASA s'est portée actionnaire dans un OFS : Coop foncière Méditerranée.



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 14/ Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et renforçant l'accompagnement des publics défavorisés

Action n°14.1 Accompagner au retour à l'emploi durable

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Contexte

La dégradation du marché du travail durant ces dernières années a accentué le recours accru aux CDD (86% des déclarations uniques d'embauche réalisées sur la CASA au 2ème trimestre 2014 concernaient des CDD).

La baisse du nombre d'offres d'emploi collectées dans les Alpes Maritimes sur la décennie (16 186 offres collectées en décembre 2017 pour 14 041 recensées en décembre 2018) et le taux de chômage de 13,8% en 2015 sur le département renforce la problématique du retour à l'emploi. En effet, sur la CASA, on relève en décembre dernier près de 5 560 demandeurs d'emploi, dont 17% de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et 22,5% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Pour faire face à ces enjeux, la direction de la Cohésion Sociale propose un accompagnement global et individualisé de proximité pour les demandeurs d'emploi longue durée et les allocataires du RSA, assuré par un interlocuteur unique, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Différents dispositifs réservés à différentes tranches d'âge permettent de favoriser un retour sain à l'emploi.

Aussi, une articulation et une coordination des actions existantes sont nécessaires sur le territoire, autant sur le champ de l'insertion sociale que professionnelle. L'objectif est de mettre en cohérence les programmes afin d'en améliorer constamment l'efficacité et la complémentarité.

Les sous-actions opérationnelles

14.1.1. Poursuivre le programme PLIE

- > 2ème protocole du PLIE : 737 personnes sont entrées dans le dispositif du PLIE entre 2018 et 2020 (soit 98% de réalisation de l'objectif) dont 567 sont des bénéficiaires du RSA
- > Le taux de sortie spotives (entrée en CDD > 6 mois, CDI, formation ou création d'entreprise) est de 51.9% sur la durée de ce protocole
- > 249 personne = file active moyenne de personnes accompagnées par les référentes

- > 180 contrats de travail signés , 27 formations réalisées et 20 mobilisation des Structures de l'Insertion par l'activité économique

14.1.2. Poursuivre le cofinancement et le suivi des chantiers d'insertion sur le territoire

Maintien du soutien financier aux structures d'insertion correspondant à 6 formats d'insertion. L'activité de ces structures a été maintenue malgré la crise sanitaire.

- > *CMIEU* : 50 nouvelles personnes accompagnées en 2019 / 33% de sorties dynamiques dont 28 % de sorties durables
- > *Emplois et services 06* :43 personnes dont 60 % en sorties dynamiques et 45 % en emploi durable
- > *Jardins vallée de la Siagne* : 23 personnes accompagnées en 2019 dont 26 % en sorties dynamiques
- > *AVIE* : 77 personnes intégrées pour 18 060 heures / 25 % des salariés sont sortis à l'emploi dont 56 % en sortie durable

14.1.3. Poursuivre le cofinancement et le suivi de la Mission Locale Antipolis

La CASA a participé au financement de la Mission Locale Antipolis à hauteur de 645000 €, en 2019 et 2020. Cette association, acteur du service public de l'emploi, a notamment accompagné + de 2500 jeunes sur le territoire de la CASA et mets en oeuvre le dispositif de la Garantie Jeunes pour 214 d'entre-eux chaque année.

Le nombres de jeunes accompagnés par la MLA a d'ailleurs augmenté, et est passé de 2548 à 2740 entre 2018 et 2019.

En 2019, 2121 de ces jeunes sont en cours d'année "entrée en situation" dont 1374 (soit près de 40%) en emploi, et 245 en formation.

Chiffres pour l'année 2020 sont les suivants :

- > Nb de jeunes accompagnés : 2725 jeunes accompagnés dont 223 en quartier prioritaire (QPV)
- > "Garantie Jeunes" : 214 jeunes accompagnés en 2020 dont 11 du QPV
- > Nombre de jeunes en situation :
- > 114 jeunes en alternance dont 9 en QPV
- > 802 en emploi dont 61 % en CDI et 39 % en CDD
- > 202 jeunes en formation dont 9 en QPV

14.1.4. Développer les clauses d'insertion et faciliter leur mise en oeuvre en accompagnant les maîtres d'ouvrage et les entreprises titulaires des marchés

- > 46 876 heures d'insertion sont réalisées sur l'ensemble des marchés du territoire CASA suivis par l'agent chargé de developpement des clause du PLIE CASA (contre seulement 22 570 heures en 2016)
- > 51 entreprises partenaires sont engagées dans des marchés "clausés" ;
- > 140 contrats de travail ont été signés en 2019 et ont bénéficié à la remise à l'emploi de 128 personnes ;
- > On compte désormais 18 donneurs d'ordre qui ont pour habitude l'utilisation de clauses d'insertion dans leurs marchés (la CASA elle même, mais aussi la SPL Sophia, la SPL Antipolis

Avenir, le Syndicat intercommunal de Pont du Loup, les communes d'Antibes, Biot, La Colle sur Loup, Opio, Valbonne, Vallauris et Villeneuve-Loubet, le Ministère de l'Intérieur (Police Nationale), la Préfecture PACA, le Département des Alpes-Maritimes, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, les bailleurs sociaux (EPF PACA, Côte d'Azur Habitat, Grand Delta)

- > A l'échelle du pôle CAP AZUR en 2019 a été créé un outil de communication commun pour la promotion des clauses d'insertion

14.1.5. Lever les freins à la mobilité en soutenant une auto-école sociale

- > 15 mises à disposition de scooters et voitures
- > 12 formations BSR obtenues
- > 10 codes validés et 10 en cours en 2019
- > 16 permis B validés et 15 en cours en 2020.

14.1.6. Inciter à l'engagement des jeunes dans des actions de solidarité au travers du BAFA solidaire

- > action reconduite mais fortement impactée par la faible mobilisation des jeunes sur le dispositif et la Crise COVID (6 jeunes ont intégré le dispositif et 4 ont obtenu leur BAFA fin 2020).

14.1.7. Formation qualifiante "SKOLA" pour une entrée à l'emploi

- > Action non engagée en 2020.



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 14/ Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et renforçant l'accompagnement des publics défavorisés

Action n°14.2 Réduire les inégalités dans le quartier prioritaire et les zones rurales

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

L'accroissement de la précarité familiale et sociale, s'ajoutant à celle de l'emploi, favorisent des inégalités à l'échelle d'un quartier et des écarts de développement entre les territoires.

La spécificité du quartier Coeur de ville – Hauts de Vallauris est le faible niveau de vie, moins de 1100 euros pour le médian par mois avec un taux de pauvreté de 40 % contre moins de 20 % pour la commune dans son ensemble soit 1 400 personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Aussi moins d'une personne de 15 à 64 ans sur deux est en emploi. Dans le cadre de ses compétences, la CASA accompagnera la ville de Vallauris dans la mise en oeuvre d'actions sur ce territoire.

Enfin à l'échelle d'un territoire en distinguant le littoral, du moyen et haut pays les disparités s'exercent notamment sur l'accessibilité aux services de proximité avec des freins plus importants quant à la mobilité, public sans véhicule et/ou sans permis de conduire et un réseau des transports collectifs ne couvrant pas l'ensemble du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

14.2.1. Renforcer les actions : insertion sociale/professionnelle, éducation, accompagnement scolaire, médiation sociale ; et accompagner l'ensemble des publics en difficulté (Contrat cœur de ville)

La CASA a soutenu dans le cadre du contrat de ville à hauteur de 69 000€ les associations portant un projet correspondant à un des pilier du contrat de ville et direction des populations du quartier prioritaire de Vallauris. Ces 12 actions se situent notamment dans le domaine de :

- > l'insertion par l'économie et l'emploi
- > la santé
- > l'éducation et l'accompagnement scolaire

- > la médiation sociale et l'amélioration du cadre de vie

14.2.2. Soutenir et promouvoir la Maison des Services Au Public itinérante dans le Moyen et le Haut Pays (aide à l'e-administration pour la population et les entreprises)

La MSAP de Vallauris, basée en plein coeur de la résidence des hauts de Vallauris en quartier prioritaire. + de 1500 visites y ont été réalisées par les habitants de la commune pour y faire des démarches vis à vis des grands opérateurs des services publics (CAF, pôle emploi, CARSAT etc...). Des informations et actions collectives y sont également organisées et du matériel informatique gratuitement mis à disposition des habitants pour faire leurs démarches personnelles ouverture et suivi des droits sur les portails des services publics.

La MSAP itinérante qui propose la même action qu'à Vallauris mais cette fois-ci en direction d'une population éloignée géographiquement des services publics. Cette MSAP portée par l'association SLV est itinérante et accueillie de façon hebdomadaire dans 4 communes du moyen et haut pays CASA ; Opio, Bar sur Loup, Pont du Loup et Cipièze.

En 2020, cette structure a accédé au Label "Maison France services", son périmètre a été étendu à la commune de Tourrettes-s/Loup.

14.2.3. Soutenir l'aide au financement du permis de conduire dans le moyen et haut pays en contrepartie d'un engagement bénévole dans des associations

Non mis en oeuvre en 2020.



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 14/ Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et renforçant l'accompagnement des publics défavorisés

Action n°14.3 Prévenir la violence et la délinquance

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

Dans le cadre de la compétence des agglomérations et de la délibération du 24 novembre 2003, la CASA a défini d'intérêt communautaire la prévention de la délinquance.

Cet intérêt permet une déclinaison en adéquation avec les objectifs des services Prévention Jeunesse CASA, Parenthèse et Trait d'union afin d'agir sur les phénomènes d'exclusion, d'incivilités, de désœuvrement mais aussi d'aider les victimes de violences conjugales et les familles en situation de séparation conflictuelle.

De plus, la CASA souhaite permettre l'accès au droit et à l'information pour sa population au travers d'un service public gratuit. Trois antennes de justice sont en place sur le territoire de la CASA, à Antibes, Vallauris et Valbonne. Elles permettent aux habitants d'accéder à des avocats et des juristes par le biais de permanences, et ce dans tous les domaines pouvant faire l'objet de conflit au quotidien. Leur objectif est aujourd'hui de développer les partenariats et d'enrichir l'offre d'aide juridique qui correspond aujourd'hui à 13 conventions. Il faut ouvrir l'offre à tous les publics et l'enrichir. Ce dispositif a également pour projet de promouvoir l'accès au droit et à la citoyenneté en favorisant des actions extérieures, comme en intégrant des actions dans les collèges par exemple.

Les sous-actions opérationnelles

14.3.1. Poursuivre les opérations courts-chantiers CASA

- > Format réajusté en raison de la crise sanitaire et beaucoup moins de jeunes . 5 courts chantiers réalisés : 20 jeunes sur Antibes, 13 sur Vallauris et 4 sur Valbonne.
- > A l'issue de ces chantiers : 6 jeunes en emploi, 1 en formation, 9 en Garantie Jeune, 17 en accompagnement renforcé, 2 en agricagnotte et 2 en veille.
- > Jeunes en quartier prioritaire : 31 %, mineurs : 30 %, femmes : 11 %

14.3.2. Prévenir la violence intraconjugale et contribuer à la médiation familiale notamment au travers de l'exercice des services spécialisés Parenthèses et Trait d'Union

* **Le service "Parenthèse"** porté par la CASA est entièrement dédié à cette problématique 1400 entretiens sont réalisés chaque année avec des victimes de violences conjugales et intrafamiliales . 250 situations sont suivies par an par les 4 agents du Service (dont environ 150 sont nouvelles chaque année). Le service Parenthèse participe également à la prise en charges des auteurs de violences conjugales par les biais de 2 conventions qui lient la CASA au Tribunal Judiciaire de Grasse, à l'hôpital d'Antibes, à la préfecture des Alpes Maritimes et au SPIP.

Les agents de la CASA ont ainsi co- animé avec l'équipe de psychologues de l'hôpital d'Antibes, 2 sessions de groupes de parole pour 56 auteurs de violences ayant bénéficié d'une alternative aux poursuites pénales, dont 42 ont vu la plainte qui les concernait classée par le parquet du fait de leur participation active à ces séances.

Il faut noter en 2020 sur sur-sollicitation du service estimé à +10% durant la période de confinement et déconfinement (entre mars et Août 2020)

* **Le service "Trait d'Union"**, également porté par la CASA, est un espace rencontre parents-enfants. Plus de 250 situations familiales par an sont prises en charge par le service. La plupart des familles est accompagnée dans le cadre d'une mesure judiciaire : en 2019 190 émanent du Juge Aux affaires Familiales, 31 émanent d'un Juge des Enfants et 45 sur la base du volontariat des parents).

Au total, le Service Trait d'Union organise + de 1 000 rencontres entre enfants et parents. Parmi eux, les pères sont toujours majoritairement représentés.

Le Trait d'Union développe par ailleurs des prises en charge sous forme de « passage relais », c'est-à-dire une remise de l'enfant en lieu neutre pour un exercice d'un droit de visite à domicile: pre de 1100 passages-relais ont été effectués en 2019, soit une augmentation très significative de cette modalité de prise en charge par rapport à 2018 (+ 60 %).

En 2020 , l'activité de ce service a été soutenue, et ce, malgré la crise sanitaire et la fermeture du service durant plusieurs semaines au 1er semestre. Les agents du service ont continué à jouer le rôle de médiateur entre parants et enfants par tous les autres moyens mis à leur disposition

14.3.3. Poursuivre l'accompagnement éducatif des 16-25 ans par le biais d'outils appropriés

Au sein des 4 unités de prévention jeunesse, les jeunes de 16 à 25 ans de la CASA ont également pu bénéficier d'un accompagnement éducatif renforcé.

- > 541 Jeunes ont bénéficié de cet accompagnement principalement réalisé en partenariat avec la mission locale (80%) : 82 à Antibes, 320 sur les communes du moyen pays, 69 à Valbonne, 70 à Vallauris.

14.3.4. Permettre l'accès au droit et enrichir les partenariats des antennes de justice

Depuis septembre 2019, les trois Antennes de Justice ont été regroupées en un Service. Cette réorganisation a permis :

- > Une ouverture au public rationalisée: Antibes (tous les jours), Valbonne (les lundis, jeudis et vendredis) et Vallauris (les mardis, mercredis et jeudis) ;
- > La mise en place de permanences délocalisées, notamment au sein des 2 MSAP déployées sur le territoire de la CASA ;

- > La création de 2 postes de responsables de gestion (secteur Antibes-Vallauris-Littoral et Valbonne-Biot- Moyen et Haut pays). Ces juristes sont ainsi identifiés comme des référents auprès des partenaires locaux et ont en charge, sous l'autorité de la responsable de ce Service, le développement de l'activité des Antennes de Justice dans sa mission de favoriser l'accès au droit.

Près de 10 000 personnes par an se rendent dans ces 3 antennes de justice pour y obtenir une information généraliste sur leurs droit par les agents de la CASA , y rencontrer un avocat ou une des associations partenaires pour traiter une problématique plus spécifique (conciliateur de justice, médiation familiale, aide aux victimes etc...)

En 2020 lors de la période de confinement les antennes de justice ainsi que la plupart des partenaires qui y réalisent des permanences ont pu mettre en place des système de consultations téléphoniques Il faut noter la mise en place de consultations mensuelles dématérialisées d'avocats au bénéfice des habitants du moyen et haut pays depuis octobre 2020 (en particulier la commune de Tourrettes-s/Loup).

14.3.5. Sensibilisation au métiers de l'agriculture "Agri-cagnotte"

Action non engagée en 2020.



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 15/ Renforcer l'accès à la culture

Action n°15.1 Faciliter l'accès aux ressources et à l'offre culturelle pour tous

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

L'accès à la lecture sur le territoire de la CASA est relativement aisé : le réseau de lecture compte plus de 29 000 inscrits et offre plus de 326 000 documents en libre accès; on compte plus de 436 000 entrées annuelles, près de 800 000 documents ont été empruntés et plus de 315 000 documents ont été téléchargés en ligne en 2019. L'offre est fortement développée avec 5 médiathèques communautaires et 3 points lectures sur le territoire (Antibes, Biot, Valbonne, Roquefort les Pins, Villeneuve, Saint Paul de Vence, Opio), proposant ainsi un programme culturel comprenant des événements, rencontres, conférences, spectacles, et expositions.

Les habitants des communes du Haut Pays, peu denses, ont en revanche un accès moins aisé à ces équipements culturels, concentrés sur le littoral et le Moyen Pays. L'accessibilité à l'offre culturelle déployée constitue donc un enjeu dont la CASA souhaite s'emparer dans le cadre de ce programme de développement durable, en travaillant en particulier sur le volet de l'itinérance. Elle souhaite maintenir l'offre, l'améliorer continuellement et en favoriser l'accès auprès des publics éloignés.

Les sous-actions opérationnelles

15.1.1. Développer les supports numériques et l'accès numérique à la culture

- Renouvellement du parc de tablettes numériques dans les médiathèques : acquisition de 70 tablettes, configuration et mise à disposition des usagers
- acquisition de livres numériques empruntables en ligne : 2 488 titres disponibles
- abonnement à une plateforme de VOD accessible depuis le site internet des médiathèques gratuitement

- abonnement à une plateforme de ressources d'autoformation en ligne

- ateliers réguliers dans les médiathèques ouverts à tous les publics autour des cultures numériques : initiation internet, coding goûters, jeux vidéo, serious games, makey-makey...

15.1.2. Développer des projets culturels et scientifiques dans les médiathèques ciblant la jeunesse

- > 21ème édition de Bouquins câlins, manifestation autour de la littérature pour les tout-petits (spectacles, expositions, ateliers...), du 28 janvier au 8 février 2020
- > organisation dans les médiathèques du prix littéraire Paul Langevin, en coopération avec les collèges volontaires du territoire
- > organisation dans les médiathèques du prix littéraire des Incorruptibles, en coopération avec les écoles volontaires du territoire
- > organisation du 3ème salon du livre jeunesse de la CASA, annulé du fait de la *pandémie de la COVID 19
- > rencontre de collégiens avec Frédéric Vitoux, membre de l'Académie française, dans le cadre de la remise du Prix Audiberti 2020
- > vulgarisation scientifique : fête de la science dans les médiathèques
- > et aussi expositions, spectacles, lectures, ateliers, concerts, rencontres, cinéma... dans le cadre de la programmation culturelle des médiathèques

15.1.3. Déployer un système nouveau pour donner accès aux ressources documentaires à la population de l'ensemble du territoire (livraison, envoi de document...)

- > Développement du système informatisé de gestion des médiathèques (SIGB) afin de permettre l'inscription en ligne des usagers

15.1.4. Proposer une offre culturelle itinérante accessible à tous au travers de spectacles itinérants, d'actions « hors les murs », de bibliobus...

- > Tournée du bibliobus dans les écoles de l'arrière-pays. Desserte, avec une périodicité mensuelle, durant le temps scolaire, des communes suivantes : Bouyon, Cipières / Gréolières, Caussols, Châteauneuf de Grasse, Le Rouret, Tourettes sur Loup / Pont du Loup (Gourdon), La Colle sur Loup
- > acquisition d'une Ideax Box, dispositif de médiathèque itinérante en kit à vocation nomade sur le territoire permettant de lire, se connecter, apprendre, jouer, créer et destinée à étendre l'offre de lecture publique dans le Haut et Moyen Pays, ainsi que dans le quartier prioritaire de Vallauris.

15.1.5. Pérenniser les partenariats avec les communes pour proposer une offre d'évènements culturels riche (spectacles de rue, concerts, spectacles pour enfants) et des interventions dans les écoles

- > Année difficile en raison de la fermeture des établissements ;
- > Participation du réseau des médiathèques à la vie culturelle des communes. Coopérations chaque année sur les évènements : Prix Audiberti, Echo aux Déambulations, Quinzaine des arts, Festival d'art sacré, Femini' auteures, fête de la jeunesse, Découvre ta nature! (Antibes),

Festival Ruez-Vous, festival Enfantillages, Fête de la musique, Fest-in Asso, fête de la Saint-Blaise, MAIF numérique Tour (Valbonne SA), semaine de la Science, journée du Tibet Libre, Villeneuve' Africa, le jardin des contes et légendes (Villeneuve-Loubet), Souffleurs d'avenir, Sciences et culture pour tous, BIG Festival (Biot), Manga les Pins (Roquefort les Pins).

- > Accueil spécifique de groupes de scolaires dans les médiathèques tout au long de l'année: près de 14 000 élèves accueillis en 2019, de la maternelle au lycée.

15.1.6. Poursuivre les actions pour conserver une qualité de service satisfaisante sur l'ensemble du territoire

- > Signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dont l'objet principal est d'assurer le développement de la lecture et de l'accès aux usages de la culture sur le territoire
- > Coopération avec la commune d'Opio pour l'aménagement et l'installation des collectoires dans une nouvelle médiathèque
- > Coopération avec la Commune de Cipières pour la gestion de sa médiathèque

15.1.7. Engager une collaboration active entre les directions Lecture publique et Cohésion sociale : réaliser différents évènements liant les publics aidés par la CASA et la culture

- Formation commune d'agents des médiathèques et de la Direction de la cohésion sociale pour le déploiement d'une médiathèque itinérante sur le territoire (Ideas Box) et la mise en œuvre d'actions de médiation culturelle et sociale



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 15/ Renforcer l'accès à la culture

Action n°15.2 Pérenniser le soutien aux initiatives culturelles

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

La CASA possède de atouts très importants en matière de valorisation du patrimoine culturel, avec un grand nombre de sites classés, deux musées nationaux ainsi qu'une fondation privée, une tradition d'artisanat d'art autour des métiers du feu et la trace mémorielle de la présence d'artistes illustres (Picasso, Léger). Cette richesse patrimoniale n'est en revanche pas assez promue pour être lisibles des touristes, qui voient dans la CASA une destination avant tout balnéaire, et secondairement « naturelle » et culturelle, et ce malgré les villages remarquables qui en font partie. L'enjeu est réel et consiste donc à diversifier les points d'intérêt touristique et les types de tourisms.

Quant à l'offre culturelle, elle est centrée autour des festivals en saison et des musées de taille souvent modeste. La CASA travaille également à développer son offre de cinémas et d'accès à la culture pour ses résidents, et faire la promotion de son économie patrimoniale de proximité auprès de ses habitants.

Cette ambition s'est notamment concrétisée par l'investissement des quatre médiathèques et du théâtre communautaire Anthéa (Antibes) dans le déploiement de projets culturels

L'objectif est d'élargir l'attrait et les cibles touristiques du territoire, en développant d'autres lieux d'intérêt non-balnéaire et un tourisme pluriel, ainsi que de renforcer l'offre culturelle pour les résidents.

Les sous-actions opérationnelles

15.2.1. Soutenir l'évènementiel et l'accès aux structures et activités culturelles (musées...)

- > Partenariat de la médiathèque Sonia Delaunay de Biot avec le musée national Fernand Léger : heure du conte de la médiathèque au musée, conférences du musée à la médiathèque et anagement d'un coin lecture lors des expositions

- > Partenariat de la médiathèque Sonia Delaunay de Biot avec le Musée d'histoire et de Céramique Biotoise: organisation de conférences sur l'art à la médiathèque et exposition d'œuvres du musée dans la médiathèque.

15.2.2. Accompagner et soutenir le développement de l'offre autour de la céramique au travers du projet Madoura à Vallauris

- > Programme de réhabilitation de l'Ecole des Beaux Arts de la céramique de Vallauris finalisé et remis à la Commune
- > Lancement de la consultation en vue de la réhabilitation de la Poterie Madoura

15.2.2. Créer une commission transversale pour lier le tourisme et la dimension lecture publique



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 16/ Accompagner le développement des communes dans une stratégie territoriale durable

Action n°16.1 Soutenir les communes dans leurs démarches

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La CASA regroupe 24 communes. Ce groupement est une force puisqu'il permet d'assurer un soutien et un accompagnement technique permanent pour les communes qui sont en demande. La CASA souhaite maintenir cette dynamique en investissant maintenant la thématique du développement durable. L'idée est d'informer et d'impliquer les communes dans la stratégie de la CASA sur le sujet, en approfondissant l'accompagnement fourni dans différents domaines (marchés publics, bâtiments, tourisme...).

Les sous-actions opérationnelles

16.1.1. Assister et accompagner les communes sur le droit de la commande publique

Aucune action en 2020.

16.1.2. Apporter une assistance technique aux communes au travers d'échanges de bonnes pratiques et expériences, suivi de projets, études et formations

- > Actions en faveur des communes de Cipières (projet de maison des seniors en réhabilitation de bâtiment + extension de la cantine et création d'une classe supplémentaire) et Tourrettes sur loup (réhabilitation d'un appartement communal) suspendues en raison de la pandémie COVID-19 et de précisions à venir sur les demandes et poursuites des actions des nouvelles municipalités.

16.1.3. Accompagner les petites communes en matière de développement commercial

- > Les communes peuvent solliciter la DEPT pour mettre en œuvre leurs compétences en matière de commerce de proximité. En effet, certaines communes, souvent celles du moyen et haut pays, sont dépourvues de personnel en charge des questions relatives à l'artisanat et au commerce, ont des besoins ponctuels en matière d'ingénierie (création-reprise d'entreprise, analyse du tissu commercial, préservation du dernier commerce de proximité...etc.).

16.1.4. Poursuivre les études d'aménagement, l'accompagnement dans les démarches réglementaires (aménagement, urbanisme et foncier)

- > travail sur le PADD de Tourrettes-sur-Loup (débattu en CM) ;
- > délibération sur l'élaboration du nouveau SCOT valant PCAET ;
- > lancement révision générale du PLU Châteauneuf ;
- > Révision du PLU de Valbonne ;
- > 2021 : modification des PLU de Biot / d'Antibes / Villeneuve-Loubet / révision du PLU de Vallauris.

16.1.5. Réaliser les audits énergétiques pour les bâtiments communaux en projet de rénovation

Aucune action en 2020. Arrêt du poste Conseiller en énergie partagée.



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.1 Engager la CASA dans une démarche qualité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

La direction Envinet est déjà certifiée en ISO 9001, depuis 2014. Le management de la qualité permet d'assurer un service public efficient : amélioration des collectes, enquêtes de satisfaction, gestion des déchetteries. De nombreux outils d'efficacité sont mis en place, notamment pour la gestion de la demande et des réclamations, ou encore l'organisation et la traçabilité interne (gestion documentaire) Pour continuer et poursuivre ces efforts, la CASA veut étendre cette logique à la direction Réseau Envibus, qui propose aussi un service de proximité, et à sa direction Architecture et Bâtiment pour la valorisation de leur activité et tendre vers une gestion plus vertueuse des bâtiments et des chantiers.

De plus, ces deux directions possèdent des ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) : les déchetteries communautaires pour Envinet et le site de remisage et de maintenance du Bus tram pour la direction Envibus. Il est donc important de s'orienter vers une démarche environnementale sur ces sites notamment au travers de la certification ISO 14001, qui permet de diminuer les dépenses, d'anticiper et de maîtriser les risques environnementaux (en intégrant les problématiques environnementales dans le système de management), de mobiliser les employés dans un cercle vertueux et d'être en conformité réglementaire.

Les sous-actions opérationnelles

17.1.1. Certifier la direction Envibus en ISO 9001 ou NF Services

- > Durant l'année écoulée, la Transport A la Demande (TAD) Icila a obtenu la certification ISO 9001. La certification n'est cependant pas acquise de façon pérenne. Chaque année, un audit devra être réalisé pour apporter des mesures correctives permettant de conforter cette certification.
- > Fort de cette réussite sur TAD, il a été choisi de soumettre désormais le réseau de Transport Scolaire (TS) à cette norme. Un travail est donc actuellement en cours pour permettre le renouvellement de la certification pour la TAD et pour l'obtenir pour le TS. (début 2021).

17.1.2. Certifier la direction Architecture et Bâtiments en ISO 9001 ou NF Services

- > Action pilotée par la DGACV et mis en suspens au niveau de la DAB

17.1.3. Maintenir la démarche d'amélioration continue et la certification d'Envinet

- > Pour la direction Envinet, cette dernière est certifiée chaque année depuis 2014 . Obligation de structuration et de travail en transversalité avec des indicateurs d'activités mesurables. Meilleure appropriation du mode de fonctionnement pour les nouveaux-venus.

17.1.4. Rédiger et appliquer une charte relative à la qualité environnementale de l'entretien et du nettoyage des bâtiments

- > La Direction Architecture et Bâtiments a intégré des critères environnementaux dans le marché de nettoyage relancé en 2020 pour une durée de 4 ans:

17.1.5. Rédiger et appliquer une charte « chantier vert / chantier faible nuisance»

- > Charte chantier vert mise en oeuvre sur le bus-tram.
- > ré-utilisation de matériaux issus des déchetteries d'Antibes pour fabriquer des murs de soutènement.
- > Traitement de sol in situ
- > Réutilisation des déblais



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.2 Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des bâtiments et des services

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

Le fonctionnement des services de la CASA est, comme toute administration, producteur de déchets et émetteurs de gaz à effet de serre. Ordinateurs, accès internet, imprimantes, chauffages et climatisations, éclairage, eau et déchets sont autant de pistes à étudier pour minimiser les impacts sur l'environnement.

En cohérence avec son engagement pour le développement durable, la CASA a déjà mis en place certaines mesures visant à plus de sobriété. A titre d'exemple de nombreuses procédures et actes ont été dématérialisés, permettant des économies de papier et de carburant, et les médiathèques développent la dématérialisation des ouvrages via des supports numériques. La CASA affiche aujourd'hui le souhait d'aller plus loin, en incitant à réduire encore le nombre d'impressions et les consommations en fournitures de ses services. Elle souhaite également engager une démarche de sensibilisation de ses agents aux enjeux de la dématérialisation.

Les sous-actions opérationnelles

17.2.1. Réduire la consommation et développer la production d'énergie des bâtiments CASA

Lancement du marché pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment du Business Pole. La production d'électricité issue de cette installation sera en partie autoconsommée par le bâtiment et le surplus sera revendu.

Le début des travaux est prévu au premier trimestre 2020.

Travaux réalisés et réceptionnés dernier trimestre 2020.

40 à 60% d'autoconsommation visée pour les parties communes.

17.2.2. Poursuivre la dématérialisation sur les différentes procédures CASA

- > Refonte complète de l'extranet afin de mettre davantage d'informations pour les élus et les DGS. envois systématique en dématérialisé.(extranet pour toutes les communes).
- > Loi Engagement & proximité : dématérialisation de l'envoi des ODJ, de la convocation et des délibérations aux 500 élus tous les conseillers.
- > Développement de la visio-conférence (bureaux communautaires) - Bureau virtuel intégral. Le règlement intérieur a prévu la possibilité de la tenue de réunions de commissions thématiques. Permet de réduire les déplacements. Bémol sur la tenue des instances de manière intégrale.
- > voir si lors des Bureaux de validation il demeure nécessaire de distribuer un jeu de délibérations auprès de chaque élu.
- > Dématérialisation des dossiers des élus pour les Comités technique
- > Objectif 2021: dématérialisation de tous les dossiers de toutes les instances RH (CAP, CCP, CHSCT)

17.2.3. Limiter la consommation de papier en sensibilisant et apportant des solutions techniques et améliorer la durabilité des fournitures de bureau

- > marché mutualisé pour la fourniture de papier : baisse du volume de 20% en 2020 en raison de la crise sanitaire et du télétravail).
- > Clauses environnementales dans le marché de fournitures (labellisation de certaines fournitures et du fournisseur). Baisse du volume de commande de fournitures cause COVID.
- > Suppression des gobelets plastiques pour les fontaines à eau et pour le café (gobelets cartons/touillettes bois)



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.3 Diminuer l'impact de la collectivité relatif aux déplacements

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sur le plan des déplacements, la CASA a déjà initié de nombreuses actions dont l'objectif est de minimiser l'impact environnemental. En cohérence avec la loi sur la transition énergétique imposant aux collectivités de renouveler 20% de leur parc en véhicules à « faibles » et « très faibles » émissions de CO₂, la CASA a mis en place sur ses véhicules de collecte Envinet des pompes hydrauliques et des logiciels de suivi de consommation. Par ailleurs, les conducteurs de benne ont bénéficié de formations à l'écoconduite et le critère a été intégré dans les primes de fin d'année. De plus, et ce dans le cadre de la Loi de transition énergétique, la politique de remplacement des flottes thermiques de la CASA sur les années à venir a été réellement engagée avec l'achat déjà effectif ou programmé de véhicules électriques ou au gaz.

En plus des actions relatives à la moindre consommation énergétique des véhicules en eux-mêmes, la CASA prodigue conseils en mobilité et incite à une meilleure organisation du travail passant par le développement du télétravail et de la flexibilité des horaires. A noter qu'en 2017, la CASA a été vainqueur du challenge mobilité, organisé par l'ADEME le 20 septembre 2016 auquel près de 46 agents ont participé soit 32% des effectifs. De plus, la CASA a délibéré en décembre 2017 son Plan de Mobilité d'Administration.

Quelques directions veillent également à limiter leurs déplacements en favorisant les réunions téléphoniques/vidéo ou le covoiturage. En 2016, deux salles de réunion de la CASA ont été équipées du système de visioconférence et une troisième salle est en cours d'expérimentation afin de réduire les besoins de déplacement. Dans cette logique, la CASA souhaite poursuivre cette dynamique en renforçant l'ensemble de ces actions visant à la limitation et l'optimisation environnementale des déplacements qu'elle génère.

Les sous-actions opérationnelles

17.3.1. Convertir la flotte légère de la CASA en véhicules à très faibles émissions : passage aux véhicules électriques (au moins 20% de la flotte); et réfléchir à une meilleure mutualisation des véhicules

- > En 2020, 12 véhicules électriques en parc locatif / 78 véhicules (15,4% du parc)

17.3.2. Installer des bornes pour véhicules électriques sur les bâtiments CASA

- > En 2020, la flotte de véhicules CASA compte 15 véhicules électriques et 3 supplémentaires en cours de livraison
- > En 2021, le CTC Envinet sera équipé d'une borne de recharge

17.3.3. Convertir la flotte de bus s'y prêtant en bus électriques ou au GNV et poursuivre les mises aux normes antipollution

- > La CASA a acquis, pour l'exploitation de la nouvelle ligne Bustram, 11 articulés et 9 standards. Au regard de la loi de transition énergétique, la CASA a eu la volonté d'anticiper les dispositions de cette loi en achetant des bus à faibles émissions de polluants dès 2019.
- > Le prix d'achat d'un bus au GNV est plus élevé qu'un bus diesel et les coûts de maintenance plus chers. En revanche, le gaz est 30% moins cher que le gazole. Ce qui, à terme, équilibre les coûts.

17.3.4. Poursuivre l'achat de bus faiblement polluants et expérimenter les technologies vertueuses sur la flotte Envibus

- > Pas d'achat en 2020

17.3.5. Développer le télétravail et la flexibilité des horaires des agents

1ère phase expérimentale télétravail à la CASA pour 10 agents au 1er semestre 2019

2ème phase expérimentale télétravail à la CASA pour 10 agents supplémentaires entre Septembre et décembre 2019

2020 :

- > 3ème phase - 1er Mai 2020: Dispositif classique permanent de télétravail ouvert à tous les agents de la CASA selon les missions et nécessité de service, après passage en Comité Technique
- > 1ère période exceptionnelle (mars/mai 2020): 1er confinement/Covid 19: phase exceptionnelle de travail à domicile et de télétravail - accès au télétravail pour les agents hors Plan de Continuité d'Activité

- > 2ème période exceptionnelle (à compter de novembre 2020): 2ème confinement/Covid19: adaptation au contexte sanitaire, élargissement de la possibilité de télétravailler en volume et en nombre de jour selon les postes éligibles au télétravail.

17.3.6. Etendre le système Stop'n'go et Cin-énergie sur davantage de bennes Envinet et poursuivre l'achat de bennes faiblement polluantes

- > La direction Envinet a fait l'acquisition en 2016 de deux bennes équipées d'un dispositif Stop'n'go et Cin'énergie ce qui représentait une innovation unique en partenariat avec deux constructeurs français. Il s'avère que le dispositif "Stop'n'go" n'a pas donné satisfaction car il a généré une usure prématurée des moteurs poids-lourds. Cette innovation a donc été arrêtée.
- > Par contre le dispositif "Cin Énergie" s'est avéré très efficace tant sur les économies générées de carburant que sur les diminutions de nuisances sonores. Ce dispositif est donc maintenu et intégré dans la politique d'achat des nouvelles bennes à ordures ménagères qui en sont maintenant systématiquement équipées.
- > 4 bennes achetées /an avec une économie de carburant significative.
- > Moins de plaintes liées aux nuisances sonores.

17.3.7. Inciter au covoiturage des agents, à l'utilisation des transports en commun et des modes actifs pour les déplacements professionnels

- > -incitation au covoiturage par le Conseil en Mobilité de l'Ambassadrice Mobilité pouvant mettre en relation des collègues partageant les mêmes trajets
- > -installation de 8 arceaux abrités permettant le stationnement de 16 vélos sur le site
- > -préparation au Challenge de la Mobilité: diffusion et stands d'informations sur les différents modes de déplacements alternatifs



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.4 Intensifier la politique d'achats durables de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Depuis 2015, un Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables est établi (PNAAPD). Il permet de fixer des objectifs stratégiques à l'horizon 2020 en matière d'achats durables : 30% des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale et 25% doivent avoir une disposition sociale.

Dans cette logique, la CASA se propose de déployer des actions de sensibilisation et d'incitation aux achats publics durables, que ce soit en interne en favorisant une politique d'achat durable et des clauses environnementales et sociales, ou en externe en incitant les prestataires à se saisir des enjeux. Elle intègre déjà des clauses d'insertion sociale dans ses marchés, notamment dans les marchés de débroussaillage, de gardiennage ou de nettoyage. Au sein de ses directions, elle propose également des postes TIG (Travaux d'Intérêt Général) avec l'ouverture cette année encore d'un poste réservé aux femmes à la médiathèque d'Antibes.

Les sous-actions opérationnelles

17.4.1. Engager la CASA dans le PNAAPD, mettre en place une politique d'achat durable formalisée dans les processus de marchés, et sensibiliser les acheteurs

- > Des marchés ont été lancés ou relancés avec des indicateurs de développement durable: nettoyage du patrimoine bâti, maintenance multi technique, travaux du bus tram...
- > Des aspects environnementaux et sociaux ont été intégrés de manière plus ou moins importante selon l'objet des marchés.
- > La sensibilisation systématique des directions aux actions pouvant être entreprises dans le cadre des marchés publics est réalisée ;

- > Enjeu d'appréhender les nouvelles compétences et évaluer ce que l'on peut faire en matière de DD.
- > Au titre de l'achat au sens large : achat de proximité / préférence locales / small business act.
- > Globalement, le coût d'un achat intégrant le DD n'est plus si onéreux

17.4.2. Poursuivre et développer l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés

- > Clauses environnementales : 70 % des marchés en contiennent, clauses-types adaptées selon la nature des marchés (utilisation de clausiers).
- > plus de 40 % des marchés intègrent des clauses sociales appréciées au cas par cas dans les marchés. Utilisées tant sur critères d'attribution et les conditions d'exécution (vérification par la Maison de l'emploi).

17.4.3. Favoriser les approvisionnements locaux dans nos marchés (valoriser le circuit court et les produits régionaux en alimentaire)

- > pas d'action en 2020



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.5 Informer et former les agents CASA aux éco-gestes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les agents afin qu'ils identifient les leviers d'action dont ils disposent en matière environnementale, et faciliter ainsi l'adoption de gestes concrets pour limiter le gaspillage et la production de déchets. Elles ont ainsi pour objectif de susciter l'adhésion aux nouvelles pratiques ou méthodes de travail respectueuses de l'environnement.

En 2015, les agents de la DGA Ressources ont à ce titre pu bénéficier d'une formation en matière d'éco-gestes, et un guide a été édité à cet effet. La CASA envisage aujourd'hui l'extension de ce dispositif à travers : l'organisation de nouvelles formations en matière d'éco-gestes, l'actualisation du guide, et l'inscription du développement durable dans les réunions de direction.

Les sous-actions opérationnelles

17.5.1. Organiser des formations en interne pour promouvoir les éco-gestes

- > Service RH en support si demande dans le cadre du plan de formation des journées de sensibilisation aux agents de la CASA

17.5.2. Développer des supports d'information pour promouvoir le DD auprès des agents

- > Pas d'actions en 2020.

17.5.3. Examiner la faisabilité de travailler avec CASA2 à la promotion du DD auprès des agents par un événementiel spécifique et des achats écoresponsables

- > Pas d'actions en 2020.



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.6 Renforcer la cohésion et le bien être au sein de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La CASA attache une importance particulière au bien-être de ses agents et oeuvre en ce sens. L'idée est d'offrir un cadre de travail de qualité pour les agents, en recensant les besoins en formations, congés, équipements mais aussi en gérant l'entretien et la maintenance du matériel et des véhicules. Au sein de ses équipes, elle a fait de la sécurité de ses agents une priorité, en mettant en place dans plusieurs directions des ¼ d'heure sécurité pour sensibiliser les agents. De la même manière, des groupes de travail ont été mis en place en 2017 dans le but de lutter contre l'absentéisme, de créer des outils de prévention des risques professionnels et des risques psycho-sociaux et de favoriser la communication autour des problématiques du cadre de travail. Par ailleurs, un accompagnement à la mobilité interne des agents a été mis en place. Afin de compléter sa mission de lutte contre la discrimination, la CASA a également établi un rapport interne sur la parité femme/homme au sein de l'institution, démontrant le respect de cette parité.

Forte de ses 600 agents, répartis sur 3 sites principaux (le site des Genêts, le centre technique Envinet et le dépôt Envibus), elle désire désormais également agir en faveur de la cohésion interne au travers de la création d'évènements, ou en proposant des activités à l'intention de ses employés.

Les sous-actions opérationnelles

17.6.1. Promouvoir et valoriser la parité, le respect et le bien-être au sein des équipes CASA

- > En 2020, des plans d'action portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été définis pour une durée de 3 ans et seront mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2021. Les 5 thématiques sont les suivantes :
 - Lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes ;

- Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Veiller au respect de l'égalité pour les avancements de grade et les promotions internes ;
- Réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Promouvoir la mixité des sexes sur toutes les fonctions de la CASA.

> Poursuite de service de proximité par l'assistante social auprès des agents CASA.

17.6.2. Diversifier les typologies de formations pour proposer une offre variée et enrichissante aux agents

La formation s'est développée grâce au partenariat avec le CNFPT, avec la mise en place de formations inter collectivités mutualisées et organisées sur les sites, des formations intras et internes.

Cette convention fixe les engagements du CNFPT et de la CASA pour la réussite des projets mis en œuvre selon les orientations fixées par l'établissement et permet de solliciter le CNFPT, en dehors de l'offre de formation proposée, pour son expertise dans l'accompagnement de projet et programmer un plan d'action pluriannuel sur les axes prioritaires suivants :

- Renforcer la fonction managériale pour répondre aux évolutions de l'intercommunalité et accompagner les équipes face aux changements
- Optimiser la qualité du service public rendu à l'usager
- Développer les savoir-faire liés au numérique
- Contribuer à la protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité des agents

Ce partenariat permet à la CASA de bénéficier d'un nombre de jours de formation beaucoup plus important que le simple retour sur cotisation et autorise la collectivité à s'engager dans des cycles de formation longs avec un coût maîtrisé.

La plupart des formations proposées par le CNFPT sont désormais programmées sur un mode distance/présentiel.

Après une période d'expérimentation, la CASA a mis en place via un marché public une plateforme de formation collaborative à distance pour l'ensemble de son personnel. Cet outil de mise en relation des différentes communautés professionnelles et de formation à distance, apporte :

- un service de formation et de développement des compétences
- un réseau de professionnels et d'experts
- une base documentaire d'expertise
- un accompagnement de gestion au quotidien

Pour tous les autres besoins de formation notamment en H&S, la collectivité privilégie les formations en intra.

2020:

- Plateforme de collaboration et de formation à distance: Idéal Connaissance
- Développement de formation interne CASA:
- DRH: RIFSEEP et entretien professionnel
- DSIN: Teams
- Formation en intra: management à distance // Covid 19

17.6.3. Poursuivre l'organisation d'événements concourant à la cohésion d'équipe et l'engagement des agents

- > Organisation chaque année de la cérémonie de remise des médailles régionales, départementales et communales pour les agents de la CASA selon leur ancienneté.
- > Organisation à l'occasion des fêtes de fin d'année de l'Arbre de Noël de la distribution des sachets goûter pour les enfants des agents de la CASA.
- > 2 demi-journées consacrées à l'accueil des nouveaux arrivants.

17.6.4. Donner la possibilité aux agents volontaires de proposer des activités bénévoles pour le bien-être des agents

- > Les agents de la CASA ont la possibilité de participer bénévolement à CASA², association de loisirs subventionnée par la CASA.

17.6.5. Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des agents

- > Souscription au CNAS, cotisation entièrement prise en charge par la CASA, offre de prestations sociales complémentaires (rentrée scolaire, prêts,...),
- > Augmentation de 50% de l'enveloppe de l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise) dans le cadre de la campagne annuelle,
- > Campagne exceptionnelle d'IFSE pour les agents relevant de la catégorie A,
- > GIPA (Indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat): reconduction pour l'année 2020 versée pour les personnes éligibles,
- > Versement d'une prime exceptionnelle visant à reconnaître le surcroît significatif de travail généré par la situation inédite du Covid 19 et notamment, la durée de mobilisation des agents publics et des agents de droit privé mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- > PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) : nouvelle application du dispositif au 1er janvier 2020



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.7 Développer la communication à la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

La communication est indispensable au fonctionnement de la collectivité. Connaître et faire connaître les actions mises en place dans une dynamique d'information et d'éducation permet d'impliquer davantage la population dans le fonctionnement du territoire.

Des flyers et divers supports de communication et d'information ont déjà été développés par la CASA tels que des films, des posts sur les réseaux sociaux ou des reportages. Différentes thématiques mettent à profit les outils de communication possibles au sein de la communauté d'agglomération, notamment l'environnement (Natura 2000, qualité de l'air, énergie, lutte contre les espèces invasives et nuisibles...), la gestion des déchets, la culture, l'habitat ou encore la mobilité et les transports. Des outils et des aides sont donc disponibles sur divers volets. L'ambition est désormais de poursuivre ces pratiques par de nouvelles actions : vidéos, gazette, journaux municipaux...

Les sous-actions opérationnelles

17.7.1. Informer et mobiliser la population dans les projets CASA au travers de la communication

- > Communication : informations permanentes via les réseaux sociaux, plannings de production d'articles ;
- > mise en place de la newsletter CASA ;
- > Vidéos pour traiter différents sujets et multi-plateformes ;
- > Renseignement sur le plan de continuité de l'activité (PCA) informations permanentes des usagers/ citoyens,
- > Conférence et communiqués de presse sur l'accompagnement CASA auprès des entreprises ;
- > Démocratisation de conférence de presse en Zoom.

17.7.2. Valoriser la réussite des projets du territoire (tri, conseil en mobilité...)

- > Poursuite des communications engagées en 2019, pas de communication spécifique en 2020 sur ces dispositifs.

17.7.3. Renforcer la communication CASA (journaux municipaux, réseaux et outils numériques), pour mettre en avant les projets CASA en matière de développement durable et mieux rendre visible les actions

- > Newsletter CASA : mensuelle en web et en papier
- > près de 12 000 contacts envoyés en web

17.7.4. Développer la diffusion des informations CASA dans les mairies, offices du tourisme et autres points d'attrait du territoire

- > Communication : diffusion de kit de communication auprès des communes

17.7.5. Réaliser des films sur les actions CASA

- > 5 vidéos sur Acquisition du hameau de la Brague, Bilan des actions 2019, dispositifs d'aides économiques par rapport au Covid, Installation du conseil communautaire, Bus-tram. Ces vidéos sont disponibles sur la chaîne YouTube CASA et relayées sur le site web et les réseaux sociaux.

17.7.6. Renforcer l'activité CASA sur les réseaux sociaux

- > Forte mobilisation des réseaux sociaux en 2020 pour information des usagers/citoyens sur le plan de continuité d'activités des services et sur l'action au quotidien de la CASA... (6000 abonnés Facebook et 2800 sur Twitter)



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 18/ Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable

Action n°18.1 Mettre à disposition les données du territoire (OPEN DATA)

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Afin de répondre aux obligations légales de la loi NOTRe, la CASA entreprend la mise à disposition des données de son territoire. Cette loi oblige en effet les collectivités territoriales à entrer dans le mouvement de l'open data, ce qui signifie qu'elles doivent rendre accessibles les informations produites ou reçues sous forme numérique.

Au-delà de l'obligation légale qui s'impose à elle, la CASA perçoit également elle-même un intérêt évident à investir ce sujet de l'open data, étant donné le fort potentiel d'innovation sur son territoire. En effet, la forte concentration d'entreprises liées aux nouvelles technologies représente une opportunité pour le territoire sur le sujet. La production d'innovations reste néanmoins liée à la capacité des acteurs privés à recueillir les données pertinentes pour nourrir leurs réflexions sur de nouveaux services : le développement de l'Open Data doit les y aider sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

18.1.1. Développer le monitoring de fonctionnement des services à la population, du patrimoine et du territoire

Pas d'action en 2020.

18.1.2. Organiser la centralisation des données, notamment en temps réel, et développer un entrepôt de données CASA

Pas d'action en 2020.

18.1.3. Rendre accessible l'ensemble des données du territoire en alimentant une plateforme d'Open Data nationale puis régionale

Les données publiques et leurs réutilisations représentent des enjeux de développement de nombreux services numériques ayant pour « cible » les usagers du territoire. La CASA diffuse différentes données publiques via les sites institutionnels « data.gouv.fr » et « datasud.fr ».



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 18/ Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable

Action n°18.2 Renforcer la diffusion d'informations (réglementations, nouveaux dispositifs...) via une plateforme de mutualisation et des outils partagés

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Actuellement, la CASA reconfigure une plateforme de mutualisation mise en place en 2012 initialement pour permettre à la direction des affaires juridiques, la direction des ressources humaines et la direction de la commande publique de communiquer aux communes la réglementation et les nouveaux dispositifs dans ces trois domaines. Au travers de sa démarche développement durable, la CASA souhaite désormais étendre l'utilisation de cet outil sur d'autres thématiques et lui donner une vocation de partage de bonnes pratiques et des documents entre directions, élus, directeurs et DGS des communes.

Les sous-actions opérationnelles

18.2.1. Maintenir les réunions d'échanges DGS

- > Une réunion en présentiel tenue en février 2020 avant le confinement.

18.2.2. Impliquer toutes les directions à l'utilisation de la plateforme sharepoint et à la plateforme de mutualisation avec les communes

- > Intégration des comptes de tous les élus CASA pour la période COVID-19 ;
- > Développement de l'utilisation de sharepoint en ligne dans les services.

18.2.3. Alimenter la plateforme de mutualisation et les outils partagés

- > Habitat-Logement : développement d'une Plateforme Extranet "Logement d'abord" : acteurs oeuvrant autour du "Logement d'abord ", bailleurs, associations, Etat, CCAS.
- > ENVINET : Mise en place de formulaires en ligne pour la prise de RDV encombrants et d'une carte interactive de la gestion des déchets ;
- > DAGJC : mise en place d'un groupe de travail des services juridiques / DGS autour des questions juridiques et réglementaires. Construire une culture commune, améliorer nos pratiques, mission d'assistance et d'information auprès des communes en matière juridique et administratives (25/30 personnes)...
- > DSIN : développement SIG et applicatifs LizMap permettant le partage des données SIG et Métiers
- > Outre les outils collaboratifs d'accès aux données et aux fichiers, la CASA expérimente la mise en œuvre d'une plateforme partagée dédiée à l'instruction des permis de construire dans le cadre de l'obligation de dématérialisation des autorisations d'urbanisme à partir du 01^{er} janvier 2022.



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 18/ Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable

Action n°18.3 Poursuivre et développer les actions de coopération

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

Contexte

Le Centre International de Formation (CIF) est mandaté par l'Organisation International du Travail (OIT), institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour mettre en œuvre, en partenariat avec l'Université de Turin, des programmes de formation destinés à certains hauts fonctionnaires de pays émergents et autres stagiaires d'organisations internationales ou d'ONG. Cette formation a pour objectif de familiariser les participants aux meilleures pratiques internationales de management public en matière juridique, économique, financière et managériale afin qu'ils puissent en apprécier les éléments transposables dans leur pays au travers d'un Master «Gouvernance et management des marchés publics en appui au développement durable ».

Le programme est théorique, dispensé de manière académique. Toutefois, afin de permettre aux hauts fonctionnaires participant à ce programme de rencontrer des praticiens, la CASA est sollicité pour servir de territoire d'expertise.

Elle accueille les participants du programme pour une journée type «visite d'étude» qui consiste à présenter l'expérience et les pratiques CASA dans le choix des modes de gestion de ses politiques publiques et dans l'intégration d'actions aux contrats publics en faveur du développement durable. Les échanges portent sur les transports, la collecte et le traitement des déchets, la maintenance multi-sites des bâtiments et le programme environnemental communautaire.

La trentaines de participants par session sont généralement des hauts fonctionnaires de pays francophones africains.

Les sous-actions opérationnelles

18.3.1. Poursuivre les échanges avec des délégations étrangères venues se former aux pratiques de notre pays

- > Une visio-conférence d'échanges et de partages d'expériences s'est tenue en 2020 avec de hauts fonctionnaires de pays émergents (vingtaine de participants). Prise de connaissance de l'expérience et de l'expertise de la CASA dans la mise en oeuvre de ses différentes politiques publiques.



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 19/ Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité

Action n°19.1 Engager des actions territoriales en faveur du Développement Durable au niveau du Pôle Métropolitain Cap Azur et soutenir celles des communes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La CASA s'est engagée depuis 2015 dans l'élaboration de son Programme Développement Durable. Celui-ci, au travers du syndicat de traitement UNIVALOM, a permis de déterminer une stratégie globale de développement durable à l'échelle du territoire et s'est traduit par la mise en oeuvre de démarches visant à améliorer la prise en compte de cet enjeu dans ses projets et son fonctionnement.

La CASA souhaite également impliquer plus largement son territoire de façon à décupler l'investissement sur le sujet. La création en juillet 2018 du pôle métropolitain Cap Azur, regroupant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Communauté de Communes Alpes d'Azur, permet d'envisager une dynamique croisée entre les territoires et porteuse d'initiatives. Le pôle se veut pérenne et actif, en agissant dans l'intérêt des citoyens et dans le respect de la souveraineté des intercommunalités et des communes. Il s'agit désormais de redynamiser cette implication en assurant le partage de bonnes pratiques, en soutenant les projets techniquement ou financièrement via des appels à projet.

Les sous-actions opérationnelles

1. Participer et accompagner techniquement les communes dans leurs démarches exemplaires sur l'économie d'énergie, d'eau, et la rénovation de leurs bâtiments

Pas d'action réalisée en 2020.

2. Soutenir et favoriser les actions communales au travers des Fonds de concours

- > La CASA participe à la **solidarité interterritoriale** en accordant des **fonds de concours (FDC)** pour soutenir leurs projets d'investissement sur plusieurs thématiques (équipements scolaires, culturels, sportifs, petite enfance).
- > 27 dossiers ont été votés en 2020 pour un montant de participation CASA d'1,08 M€.

3. Identifier et développer les possibilités de collaboration au travers du Pôle Métropolitain Cap Azur : développement économique, déchets, mobilité, tourisme, agriculture, environnement et climat

La CASA est très impliquée en matière de collaboration avec les territoires voisins, notamment dans le cadre du **Pôle Métropolitain « Cap Azur »** créé en 2018 et qui a engagé depuis deux ans **une coopération renforcée** pour une meilleure performance publique en matière de développement durable avec notamment des actions en matière de :

- Développement des mobilités : mise en place d'une offre tarifaire intégrée et d'une application "compagnon de mobilité, déploiement d'un maillage de transport à la demande interterritoriaux pour les personnes à mobilité réduite, promotion du vélo ;
- Développement économique : mise en réseau et harmonisation tarifaire des pépinières d'entreprises ;
- Appel à projets "TERRITOIRES D'INDUSTRIES" pour lequel la CASA a été labellisée avec Cannes et Grasse par l'Etat, et qui s'est engagé sur un programme pluri-annuel 2020-2022 Actions pour le climat et la qualité de l'air : la poursuite du déploiement du réseau de bornes Wiiiiz, l'élargissement de la plateforme d'accompagnement à l'installation d'énergie solaire et la publication d'un nouveau guide écoconstruire ;
- Ecoresponsabilité et valorisation des déchets : mise en réseau des déchèteries, opération "zéro déchets", développement du compostage et campagne commune sur le recyclage des emballages ménagers et notamment sur le plastique ;
- En matière culturelle et sociale : développement de l'application Cap Azur Culture.



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 19/ Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité

Action n°19.2 Impliquer le conseil de développement

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

Le Conseil de Développement de la CASA, instauré en septembre 2003, se compose d'une trentaine d'acteurs associatifs et socio-économiques présents sur le territoire de la CASA. Représentant la société civile, il est concerté dans le cadre de nombreux projets de la collectivité, et a notamment participé à l'élaboration du projet d'agglomération de la CASA et au débat sur d'importants dossiers (PLH, PDU, SCoT).

Les sous-actions opérationnelles

19.2.1. Poursuivre les travaux de réflexion du Conseil de Développement en vue de contribuer aux politiques communautaires

- > Renouvellement des membres du conseil de développement,
- > présentation du bilan de la mandature au Conseil communautaire,
- > de l'approbation d'un cadre de coopération entre le CDD et la CASA en novembre 2020.
- > lancement des perspectives pour améliorer l'association de la population à la mise en oeuvre des politiques publiques de la CASA.
- > Travail sur les mobilités et sur la bande littorale. Avis présentés au plénier de décembre.
- > Travaux sur "mieux travailler demain sur le territoire" ;
- > Travaux sur les mobilités en lien avec les nouveaux schémas de l'agglomération ;
- > Démarrage de la réflexion : "quel(s) commerce(s) de proximité pour demain" ;
- > Réflexion sur l'expérience du territoire face à la crise sanitaire avec la coordination nationale des CDD ;

19.2.2. Faire connaître le rôle du Conseil de Développement auprès de la société civile afin d'impliquer davantage les associations et acteurs locaux

- > dans le cadre du renouvellement, une sollicitation de nouveaux partenaires a été faite (6 nouveaux partenaires).
- > Création d'un collège de personnes qualifiées pour contribuer aux travaux.



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 19/ Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité

Action n°19.3 Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, l'inciter à adopter des écogestes et à porter des projets en ce sens

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La population de la technopole et de la CASA se doit d'être associée et sensibilisée aux différents projets engagés sur le territoire mais aussi aux enjeux économiques, sociaux et écologiques qui en découlent. La population est en demande d'informations et de propositions pour s'investir dans les thématiques à enjeux portées par la CASA. Etant donné l'importance des défis qui s'offrent à la CASA en matière de développement durable, cette mobilisation apparaît d'autant plus nécessaire. Différents outils s'inscrivent dans cette volonté d'impliquer la population tels que la participation à des événements thématiques, autour de stands d'informations ou au travers de documents de sensibilisation. Ces occasions de rencontre et de concertation permettent de donner du sens aux démarches DD engagées par les habitants et d'encourager davantage le développement d'outils et de dispositifs d'interaction avec la population.

La CASA souhaite maintenant développer ses actions dans le cadre de l'information de la population et créer de nouvelles opportunités de rendre la population actrice dans les projets CASA. Cela contribuera à renforcer l'effort collectif en faveur du développement durable sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

19.3.1. Maintenir et promouvoir les dispositifs existants d'Education à l'environnement et au développement durable impliquant les jeunes publics, tels que Activ'ta Terre et Watty

- > L'appel à projets « Activ'Ta Terre » prévoit en fin de projet que les enfants proposent une restitution à destination du grand public. Ils doivent créer des outils de communication afin de

mener des actions de sensibilisation de proximité. Ces actions sont notamment organisées sur le stand du service environnement lors de manifestations communales.

- > « Watty à l'école » est une opération de sensibilisation déployée depuis 2017 dans les écoles de la CASA. Ce sont près de 150 classes qui ont suivi le programme depuis son lancement (2017-2020). Pour l'année scolaire 2020-2021, 68 classes bénéficient du dispositif.

19.3.2. Informer et sensibiliser la population au Développement Durable à l'occasion d'événements (expositions,...), de stands et au travers de supports d'informations (numériques, flyers, films...)

- > Distribution du guide éco-construire (600ex CASA et 2000 sur Cap'Azur et téléchargeable sur le site web) dans les mairies des communes. Il permet de présenter les règles de bon sens en matière d'éco-construction.

19.3.3. Poursuivre et développer les dispositifs de sensibilisation et de partage des connaissances patrimoniales tels que les chantiers participatifs

- > pas d'action en 2020 en raison de la crise sanitaire.

19.3.4. Lancer un appel à projet destiné aux associations et à la population pour la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de Développement Durable

- > pas d'action en 2020 en raison de la crise sanitaire.

19.3.5. Lancer un appel à manifestation d'intérêt développement durable pour les entreprises sopolitaines

Cette dynamique sur Sophia Antipolis se fait au travers d'un partenariat avec SCE-SOPHIA CLUB ENTREPRISES, que CASA et le SYMISA financent à hauteur de 75%, qui développe et engage l'ensemble des entreprises adhérentes de SCE (entreprises majeures de Sophia, grands groupes, la majorité des effectifs, laboratoires, etc...) sur les actions du programme international de l'UNESCO sur le Développement Durable (Sustainability Development Goals). Les entreprises de la technopole s'engagent principalement sur les actions suivantes en pluri-annuel :

- *ACTION 3 GOOD HEALTH & WELL BEING : Jeux de Sophia, challenge de la mobilité, spécial olympics, Commission CP2E, commission SSE-QVT)*
- *ACTION 4 QUALITY EDUCATION : Code club, VSI*
- *ACTION 8 DECENT WORK & ECONOMIC GROWTH : Sophia Vision*
- *ACTION 10 REDUCED INEQUALITIES : Special Olympics*
- *ACTION 12 : RESPONSIBLE CONSUMPTION AND CLIMATE PROTECTION : tri et recyclage des déchets*